

Parc naturel régional Livradois-Forez

Bilan 2022

Charte 2011 - 2026



l'Auvergne, côté soleil levant

Le territoire du Parc



Puy-de-Dôme

St-Maurice

Vic-le-Comte

Communes classées « Parc naturel régional Livradois-Forez »

Communes associées

104 308 habitants
169 communes labellisées
et 4 communes associées
321 937 hectares

Loire

Haute-Loire

St-Eugénie-de-Villeneuve

Sommaire

AXE 1 Un socle patrimonial facteur d'appartenance	3
Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels	4
Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces	4
Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables	9
Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne	18
Construire les paysages de demain	19
Faire face au banal et cultiver l'ouverture	19
AXE 2 Un territoire de ressources au bénéfice des habitants	21
Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire	22
Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	22
Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt	24
Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables	24
Rendre l'exploitation forestière plus productive, dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux	25
Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources	27
Accroître l'autonomie des exploitations et diffuser des pratiques durables	27
Développer des filières courtes et mettre en valeur les produits locaux	28
Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs	29
Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines fondé sur des rencontres	30
Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »	30
Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes	31
Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables	31
Valoriser les ressources en énergies renouvelables	32
Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables	32

AXE 3 Des pratiques plus durables pour une autre vie	33
Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale	34
Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables	34
Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie	36
Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat	36
Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement	37
Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural	38
Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural	40
Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles-Darsac	40
Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »	40
Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux	41
Rendre les collectivités locales exemplaires pour leur consommation d'énergie	41
Outiller les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement	42
Accompagner les collectivités vers l'exemplarité	42
AXE 4 Citoyen d'ici et du monde : l'Homme au cœur du projet	45
Activer le passage des idées aux actes	46
Sensibiliser la population en osant l'inattendu	46
Evaluation de la Charte - Conseil scientifique du Parc	48
Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable	48
Impliquer les habitants dans les actions du Parc	49
Agir pour plus de solidarité	51
Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants	51
Développer la coopération interrégionale et internationale	52
S'ouvrir aux autres et au monde par la culture	53
Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux	53
Politiques territoriales	54
Programme LEADER	55
SCoT Livradois-Forez	56
Révision de la Charte	57
Intercommunalité	59
Le Syndicat mixte	60
Le Comité syndical	60
L'équipe technique	61
Le budget	62

Édito / Le Livradois-Forez en transition

Les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'observation de l'évolution climatique à notre échelle de sensibilité ont définitivement repoussé le scepticisme sur le réchauffement climatique dans l'arrière-cour des débats. De même, l'effondrement de la biodiversité en corollaire ne laisse plus de doute sur la responsabilité humaine dans l'extinction de masse. L'alerte, trop longue à pénétrer les consciences, est maintenant l'objet de discours et stratégies de toutes les parties de la société sur la transition inéluctable pour en limiter les effets. Créés il y a presque 60 ans, les Parcs naturels régionaux se trouvent par leur histoire et leur vocation, pionniers sur le chemin des transitions.

Les Parcs agissent avec les citoyens sur plusieurs fronts : maintien de la biodiversité, gestion des ressources considérant la fonction écologique comme une plus-value indispensable, soutien à de nouvelles façons de consommer, se déplacer, d'occuper l'espace. En 2022, le syndicat mixte a assuré une présence active dans tous ces défis.

Parmi d'autres exemples, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a accompagné des propriétaires volontaires dans le déploiement d'une trame de vieux bois fonctionnelle dans les principaux massifs forestiers du territoire. Il s'agit de restaurer l'écosystème en laissant « faire la nature » au bénéfice des animaux et végétaux de la forêt mais aussi de la productivité forestière.

Les chemins de la transition prennent des détours étonnants et passionnants. Ainsi, afin d'améliorer les connaissances sur l'état de la biodiversité, le syndicat mixte du Parc a formé 18 ambassadeurs nature qui sont mobilisés sur un inventaire des espèces d'araignées jamais étudiées en Livradois-Forez. Près de 300 espèces ont été inventoriées et bonne nouvelle il en reste encore à découvrir !

Le syndicat mixte du Parc soutient le maintien du pastoralisme par l'élaboration d'un plan pastoral territorial Livradois-Forez en concertation avec les usagers. Dès 2023, un programme d'actions pluriannuel sera élaboré à partir de multiples enjeux : changement climatique, prédation, augmentation de la fréquentation liée aux loisirs de pleine nature, renouvellement des générations agricoles, accès au foncier, ...

« Une région sans mémoire est une région sans avenir ». Cette paraphrase d'Aimé Césaire rappelle l'importance des mémoires

dans la construction identitaire et culturelle et qu'il appartient de les faire vivre pour affronter les changements qui s'annoncent. Il y a une quinzaine d'années, le syndicat mixte du Parc a lancé et coordonné l'édition de 12 topoguides pour visiter les villes et villages de caractère du Livradois-Forez. En 2022, en collaboration avec les communes il a réédité six guides épuisés pour le plus grand plaisir de découverte des visiteurs mais aussi des habitants.

Je me réjouis que par décret pris par la Première ministre en septembre 2022, la commune de Roche dans la Loire et 5 communes de Haute-Loire : Chanat, Collat, Montclard, Saint-Didier-sur-Doulon et Saint-Julien-d'Ance aient été classées en « Parc naturel régional » et aient rejoint notre syndicat mixte.

Dans le cadre de la démarche de révision de la Charte du Parc engagée en début d'année 2022, le syndicat mixte est allé à la rencontre des élus du territoire, des partenaires et de la population au travers de divers ateliers. Dans cette perspective je me suis entretenu avec plus de 80 maires. Les chemins de la transition sont nombreux et sinueux, la révision de la Charte du Parc est l'occasion de tracer l'itinéraire, de fixer les objectifs et les étapes du parcours. Dès 1982, les élus fondateurs avaient fixé un objectif fondamental d'autodéveloppement, signifiant ainsi le rôle d'assistance technique du syndicat mixte aux collectivités, aux habitants du Livradois-Forez sur le chemin de la maîtrise de leur avenir. Je crois utile de réaffirmer aujourd'hui que notre avenir s'invente toujours collectivement ici et maintenant.

Stéphane RODIER
Président du syndicat mixte du
Parc naturel régional Livradois-Forez,
Maire de THIERS

Un socle patrimonial facteur d'appartenance

Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez—bassin versant de la Dore

- Depuis 2020, le Parc anime et coordonne un Contrat vert et bleu (CVB). Ce programme d'actions pluriannuel (6 ans) vise à préserver et remettre en bon état la Trame verte, bleue et noire (TVB) du Livradois-Forez et plus particulièrement celle du bassin versant de la Dore. Toutefois, ce périmètre peut être élargi aux espaces limitrophes selon les enjeux de continuités écologiques et selon les actions. Ce CVB bénéficie de près de 3,5 millions d'euros de subventions accordées principalement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Europe (FEDER Massif central), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Pour plus de détails sur les objectifs et les fiches actions de ce CVB, se reporter au Bilan du Parc 2021.

- Le bilan du CVB fin 2022, soit à mi-parcours, est le suivant :

- Sur les 62 fiches actions inscrites dans ce programme, 52 (soit 84%) ont démarré dès 2020 et se sont poursuivies depuis : 4 actions sont achevées ; 13 sont partiellement réalisées ; 28 connaissent un avancement conforme aux objectifs fixés ; 7 n'ont pas encore fait l'objet d'une réalisation concrète.
- Le taux d'engagement des actions (somme des actions réalisées partiellement, des actions bien avancées et des actions terminées) varie d'un objectif stratégique à l'autre. Ainsi, il s'établit à 89% pour l'objectif « Renforcement de la biodiversité dans les espaces agricoles », à 69% pour l'objectif « Amélioration des milieux humides et aquatiques », à 60% pour chacun des objectifs « Prise en compte de la TVB dans la planification et les aménagements publics » et « Animation, sensibilisation, communication » et, enfin, à 57% pour l'objectif « Valorisation écologique des milieux forestiers ».

Parmi les opérations terminées se trouvent des actions de restauration de la continuité aquatique (sur les cours d'eau) sur le Vauziron au droit de la RD 906 par le Conseil dé-

partemental du Puy-de-Dôme, et sur d'autres cours d'eau du territoire d'Ambert Livradois Forez par le syndicat mixte du PNRLF, une étude visant à préciser les secteurs de présence de l'écrevisse à pattes blanches par la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme et un plan de conservation de la Pie grièche grise par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

- Parmi les actions phares, on peut citer celles qui visent à développer une trame de vieux bois, portées par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne, par l'Office National des Forêts (ONF) et par le Parc. La mise en place du Collectif « Dore j'adore » qui regroupe les conseillers agricoles intervenant sur le bassin versant de la Dore et vise à réaliser des diagnostics d'exploitation pour développer des pratiques favorables à la biodiversité et à la TVB est aussi une action très innovante.

- Enfin, la « Conférence Biodiversité » du Parc, dans sa 5ème édition, le 4 mars 2022 a consacré une large place aux actions conduites dans le cadre du CVB ; c'était l'un des temps forts de la communication organisée dans le cadre des deux outils que sont le CT Dore et le CVB bassin versant de la Dore. Une cinquantaine de participants s'est retrouvée à la Maison du Parc pour suivre la mise en œuvre des actions du Parc et de ses partenaires en faveur de la biodiversité et participer à une visite de terrain l'après-midi pour voir des travaux de restauration réalisés sur le Charlotier à La Chapelle-Agnon, dans le cadre de la compétence « Grand cycle de l'eau » du Parc. Cette rencontre annuelle est proposée aux acteurs concernés par la biodiversité (partenaires techniques et institutionnels, Ambassadeurs nature du Parc, élus, naturalistes, Parcs voisins ...) pour échanger sur des actions réalisées ou en cours concernant la connaissance, la gestion, la protection de sites ou d'espèces, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs sur la biodiversité. A cette occasion, des résultats et témoignages ont été présentés sur une douzaine de sujets



Trame verte et bleue - Bocage en Livradois
©Mathieu AUSANNEAU



Chevêchette d'Europe
© Mathieu AUSANNEAU
& Emmanuel VIDAL



Faucon pèlerin
© Georges Lignier - BY-SA 3.0



Conférence biodiversité 2022
Visite de terrain

variés : connaissance des araignées du Livradois-Forez, connaissance et préservation des tourbières du Forez, suivi des lichens en forêt domaniale du Livradois, restauration de la continuité écologique sur la Dore, plantation de haies, Espace Naturel Sensible de la Vallée du Fossat, Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet, trame de vieux bois, « Bois sénescents » de la tourbière de Virennnes, projets pédagogiques, kits pour la nature quotidienne dans les communes, et site internet Biodiv'Livradois-Forez sont autant de sujets qui ont été dévoilés sous forme de spots d'information par l'équipe du Parc et de nombreux partenaires parmi lesquels le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, l'Office National des Forêts, la Mission Haies Auvergne, la Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, les associations Fais et Ris et les Pieds à terre.

Suivi des espèces remarquables

- Dans le cadre du Plan biodiversité du Parc pour l'amélioration des connaissances et le suivi des espèces patrimoniales ou à enjeux, les chargés de mission du Parc réalisent ou font réaliser des observations ou des suivis sur les sites naturels dont ils animent les programmes d'actions. Un réseau d'observateurs qu'il coordonne effectue également des relevés. Toutes les données recueillies sont intégrées dans plusieurs bases de données dont celle du Parc, Géonature (voir ci-dessous), et celles de la LPO ⁽¹⁾ et du CBNMC ⁽²⁾.
- Avec l'appui de Géonature ⁽³⁾, le Parc a créé, en 2020, Biodiv'Livradois-Forez, la base de données des observations des espèces présentes en Livradois-Forez. Celle-ci est alimentée par les observateurs confirmés du Parc et les structures naturalistes partenaires. Ils entrent les données recueillies, soit sur ordinateur, soit via l'application smartphone utilisable sur le terrain. Fin 2022, Biodiv'Livradois-Forez comprenait 58 767 observations de la faune, de la flore et de la fonge (4) dont près de 30 000 ont été entrées au cours de cette année (une grande partie avait été recueillie antérieurement). Ces données sont consultables sur le site <https://biodiversite.parc-livradois-forez.org/>
- Des Faucons pèlerins ont été repérés en début de période de nidification sur les sites des communes de Job et de Thiers (Puy-de-Dôme). Il est possible qu'une nidification ait eu lieu sur ce second site.
- Le Parc a mis en place une veille sur la présence de la Chouette de Tengmalm et de la Chevêchette d'Europe : la coordination de son réseau d'observateurs et les quelques journées consacrées chaque année par ses animateurs au suivi de ces espèces lui per-

mettent une mise à jour de cet inventaire. En 2022, leur présence dans les principaux massifs de ce territoire a été confirmée malgré des conditions climatiques défavorables aux micromammifères d'altitude qui ont impacté la chouette de Tengmalm.

- Conformément au protocole de suivi national des petites chouettes de montagne, deux « carrés de suivi » ont été désignés : l'un sur le Forez, situé sur le territoire de la commune de Job (Puy-de-Dôme), l'autre en Livradois, situé sur le territoire de la commune de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme). Des Chouettes de Tengmalm et des Chevêchettes d'Europe ont été repérées au moins une fois sur chacun de ces deux sites en 2022.

Trame de vieux bois

- La première partie du programme Forêt et trame de vieux bois en Livradois-Forez, qui a été lancé en 2020, s'est terminé en 2022. Cette initiative animée par le Parc a permis d'accompagner le déploiement d'une trame de vieux bois fonctionnelle dans les principaux massifs forestiers de son territoire. Il s'agit de restaurer la fonctionnalité globale de l'écosystème forestier en conservant, de lieu en lieu, un arbre – voire une petite surface – où l'on laisse « faire la nature », vieillir le bois à son rythme. En facilitant le développement et la circulation d'espèces végétales et animales exigeantes, cette technique, qui s'appuie sur les dynamiques naturelles du milieu forestier, accroît la productivité des forêts.
- En amont de la mise en place d'îlots de sénescence volontaires ⁽⁵⁾ en forêts publique et privée, les forêts présumées matures ont été cartographiées en 2020. La première phase des études naturalistes – destinées à permettre une meilleure compréhension des trames écologiques intra-forestières – a débuté en 2021.
- Lancée en 2021, la création d'îlots de sénescence ne s'est accélérée qu'au printemps 2022 : alors qu'en avril on ne dénombrait que 3 propriétaires engagés (soit 1,88 ha) et 9 arbres habitats (trame intermédiaire), le nombre de sylviculteurs volontaires était passé à 15 en novembre avec 19 îlots de sénescence (18,5 ha) et une trame intermédiaire composée de 138 arbres habitats. La taille moyenne de ces îlots est de 0,98 ha (le plus petit mesurant de 0,24 ha, le plus grand 3,56 ha et le médian 0,59ha). 10 d'entre eux sont situés au moins partiellement en forêt ancienne (soit 59%), les peuplements sont variés (sapinières, hêtraies, chênaies...) et les habitats associés nombreux (micro-zones humides intra-forestières, sources, ruisseaux permanents et temporaires, cours d'eau, blocs rocheux...). Certains îlots sont riches en dendromicrohabitats ⁽¹⁾, de taille souvent modeste et spécifiquement associés à

(1) Ligue pour la Protection des oiseaux
(2) Conservatoire botanique national du Massif central
(3) Ce logiciel open source développé par les parcs nationaux français permet de saisir, gérer, consulter, analyser, exporter et diffuser des données sur la faune et la flore.
(4) Lichens et champignons
(5) Zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle sylvigénétique

la structure normale ou pathologique d'un arbre, ils fournissent abri, nourriture et/ou lieu de reproduction à une grande diversité d'espèces d'animaux, de végétaux et/ou champignons.

- Deux des îlots de sénescence seront inscrits au réseau FRENE (FoRêts en libre Evolution NaturElle).
- Les sylviculteurs propriétaires ou exploitants de ces îlots se sont rencontrés à l'occasion de la signature d'une convention individuelle avec le Parc. Ce qui a créé une dynamique de groupe autour de ce projet.

— Le deuxième volet du programme Forêt et trame de vieux bois en Livradois-Forez a permis d'améliorer les connaissances sur des taxons ⁽²⁾ liés à la maturité forestière : lichens, syrphes et coléoptères saproxyliques. En raison de leurs exigences écologiques, ces derniers sont d'excellents indicateurs de la bonne fonctionnalité biologique des systèmes forestiers. Aussi le simple fait de constater leur présence ou leur absence et le comptage du nombre d'espèces rencontrées permet-il de caractériser la qualité et la naturalité d'un massif forestier. Quant aux syrphes, ils sont considérés comme des indicateurs de l'état de conservation des forêts. Leurs populations sont liées à de nombreux facteurs tels que l'ancienneté et la surface de la forêt ou encore le contexte paysager actuel et passé. Ce qui permet d'utiliser ce groupe comme bio-indicateur de vieilles forêts à patrimoine naturel élevé. A partir de 2021, la SHNAO ⁽³⁾ a été chargée d'étudier la présence de coléoptères saproxyliques et de syrphes forestiers dans des zones identifiées en 2020. Les résultats de ces travaux confirment la haute valeur écologique forestière du Livradois-Forez puisqu'ont été repérées près de 50 espèces considérées comme bio-indicatrices de la qualité des forêts françaises. De nouvelles espèces ont été trouvées, notam-



Chat forestier
© Aconcagua GFDL, Cc-by-sa-3.0

ment des espèces à forte valeur patrimoniale ou indicatrices de milieux boisés matures de qualité ainsi que des espèces saproxyliques d'intérêt européen et des espèces à statut de conservation défavorable. Il ressort de cette étude que les sites du Forez sont beaucoup plus riches que ceux du Livradois. Ce qui signifie que, possédant une plus grande naturalité, ils offrent des niches écologiques plus diversifiées, notamment une quantité et une diversité de bois morts sur pied ou au sol.

— Le Chat forestier, *Felis silvestris silvestris*, est une espèce typique des boisements matures à fort potentiel de biodiversité et offrant une certaine tranquillité. Il est donc un témoin de la qualité et de la fonctionnalité de la trame boisée. On manque de données sur l'ensemble du Livradois-Forez mais la présence de ce félin est avérée, des forêts alluviales de la vallée Dore jusqu'aux forêts d'altitude. Depuis 2020, les données issues de l'étude lancée par le Parc sur 8 sites majeurs et celles recueillies par ailleurs ont permis de faire grandement avancer les connaissances sur la répartition de l'espèce. Ainsi, 35 mailles de 10*10km de présence du Chat forestier sont maintenant connues contre 8 au moment de la sortie de



Habitat rocheux
© Jean-Claude CORBEL

(1) Un dendromicrohabitat est une singularité morphologique d'un arbre utilisée par des espèces, au moins durant une partie de leur cycle de vie. Ils constituent des refuges, des lieux de reproduction, d'hibernation et de nutrition cruciaux pour des milliers d'espèces.
(2) Un taxon est une entité regroupant tous les organismes vivants possédant en commun certaines caractéristiques bien définies
(3) Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny

l'Atlas des mammifères d'Auvergne, en 2015. Parmi ces 35 mailles, 7 étaient déjà validées, 4 ont été validées entre 2015 et 2020 et 31 ont été validées ou confirmées depuis 2020. 3 % des 23 mailles validées depuis 2020 sont des milieux urbanisés, 35% des milieux ouverts et 55% de milieux fermés dont 19% sont des forêts anciennes.



Cetraria islandica - vallée du Fossat
© Jean-Claude CORBEL

— Les lichens sont des indicateurs de maturité et, parfois, de continuité forestière. Ils sont généralement très bien représentés dans les forêts anciennes et matures. L'inventaire des lichens épiphytes réalisé en 2020 et 2021 dans le cadre du projet Forêt et trame de vieux bois en Livradois-Forez a permis de recueillir un peu plus de 1 800 données grâce à 215 relevés sur arbres morts et vivants de différentes essences situés sur 8 sites forestiers du Forez, du Livradois et des Bois Noirs. 183 taxons (173 espèces) ainsi que 5 champignons non lichénisés ou lichénicoles habituellement étudiés par les lichénologues ont été découverts. 48 lichens et 2 champignons sont signalés pour la première fois dans au moins l'un des trois départements de l'étude (Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) et 24 peuplements de lichens épiphytes ont été mis en évidence. Parmi l'ensemble des espèces observées, 51 lichens sont d'intérêt patrimonial d'après le Catalogue des lichens de France métropolitaine et classés comme suit : 3 sont « en danger critique », 10 « en danger », 4 « vulnérables » et 34 « potentiellement menacés ». Sur les 5 champignons découverts, 2 sont dans la catégorie en « danger critique ». 3 lichens et 2 champignons non lichénisés ont une valeur patrimoniale d'intérêt international et 14 ont une valeur patrimoniale d'intérêt national. Il apparaît que les sapinières-hêtraies des monts du Forez sont les plus riches en espèces patrimoniales et en espèces indicatrices de longue continuité forestière. Cette étude permet de confirmer l'intérêt de connaître les lichens pour une meilleure connaissance des forêts anciennes et/ou matures. En effet, les espèces considérées comme indicatrices de longue continuité forestière ont été trouvées essentiellement

dans les secteurs forestiers les plus anciens. — En conclusion, la présence, dans les secteurs les plus riches en vieux arbres, de 27 espèces indicatrices de longue continuité forestière justifie et renforce l'intérêt du programme Forêt et trame de vieux bois en Livradois-Forez pour conserver, dans certains secteurs, des boisements sans exploitation forestière et compléter le maillage de vieux bois avec des individus épars dans les peuplements exploités. Il serait en outre pertinent de poursuivre et de compléter les premiers inventaires des espèces bio-indicatrices de qualité des forêts françaises et de la qualité des corridors forestiers (le chat forestier). D'autant plus que le Livradois-Forez est un des territoires les plus boisés du Massif central et comprend les plus grands massifs historiques de sapinières d'altitude.



Marquage arbre habitat
© Jean-Claude CORBEL

— Tout propriétaire peut contribuer, à son échelle, au tissage de la trame de vieux bois, ne serait-ce qu'en conservant quelques arbres habitats. Il est également possible de délimiter des îlots inférieurs au seuil initialement fixé de 0,5 ha. En effet, au regard des possibilités techniques (taille de la parcelle, présence de voies de circulation...), des intérêts écologiques (zone de maturité forte, habitat associé d'intérêt...) et/ou de la volonté des propriétaires, certains secteurs sont intéressants pour la mise en place d'une zone de libre évolution, quelle que soit sa taille. Afin de faire perdurer ce programme, une notice a été éditée à l'intention des propriétaires et gestionnaires forestiers qui souhaitent poursuivre le déploiement de la trame de vieux bois, que ce soit par la mise en place d'îlots de sénescence ou par le marquage d'arbres habitats. En outre, en 2021 et 2022, le Parc a organisé six demi-journées d'information professionnelles. Les 98 participants ont visité un îlot de sénescence en forêt privée puis

assisté à des exposés sur plusieurs thèmes : ce qu'est une trame de vieux bois, comment choisir un arbre habitat, quels sont les intérêts de cette démarche pour le sylviculteur et pour la production forestière, quelles sont ses conséquences sur la santé, la résistance, la résilience et la capacité de régénération de la forêt ?

- A l'occasion des Journées du Patrimoine (et durant quelques semaines), les visiteurs du Domaine du Château d'Aulteribe (Sermentizon, Puy-de-Dôme) ont pu (re)découvrir (gratuitement) le programme Trame de vieux bois en Livradois-Forez grâce à une exposition mêlant textes et photographies, proposée par le Parc et le Centre des Monuments nationaux.

Déploiement et partage d'outils de connaissances naturalistes

- Depuis 5 ans, le Parc propose à ses habitants de s'engager pour la biodiversité du Livradois-Forez en devenant Ambassadeurs nature volontaires et bénévoles. Il a prévu de créer une « version jeune public » de cet engagement.
- Le travail d'actualisation des listes d'espèces sauvages présentes en Livradois-Forez réalisé en 2020 permet de diffuser ces connaissances auprès du grand public via la plateforme Biodiv/Livradois-Forez <https://biodiversite.parc-livradois-forez.org>



Ce portail, dont la structure est identique à celle des autres parcs naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes, informe sur les milieux et les espèces présents en Livradois-Forez. Elle doit aussi inciter les habitants à contribuer aux inventaires participatifs animés par le Parc. Toutefois, certaines listes sont manquantes faute de prospections et de données.

- Pour compléter ces listes, le Parc a lancé, en 2021, un inventaire aranéologique (araignées), groupe qui n'a jamais été étudié en Livradois-Forez. Il s'agit de dresser un état des lieux de la richesse et de la spécificité de cette faune dans différents écosystèmes emblématiques de ce territoire (tourbière haute active, tourbière basse, lande montagnarde, forêt ancienne de montagne, prairie humide et ripisylve). En outre, cet inventaire complète les connaissances sur la répartition nationale de certaines espèces. Poursuivi en 2022, ce travail a permis d'ajouter 72 espèces à la liste

des araignées présentes en Livradois-Forez : au total, 296 espèces sont répertoriées dont certaines sont remarquables en raison de leur spécificité écologique ou de leur rareté. 27 sont mentionnées pour la première fois au niveau départemental. A noter que 189 espèces ont été répertoriées sur le seul site du Lac d'Aubusson d'Auvergne dont 3 sont inscrites sur la « liste rouge Auvergne ». Ce qui traduit la bonne richesse du peuplement aranéologique de ce site. D'autres espèces restant encore à découvrir, un troisième inventaire sera réalisé en 2023 en ciblant de nouveaux écosystèmes. Il est prévu de diffuser ces découvertes en 2023, sous forme d'un carnet de voyage.

- 18 Ambassadeurs nature ont participé à une formation « araignées » organisée par le Parc.



Épeire diadème
© Mathieu AuSARNEAU



Animation araignées

Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

Espèces animales protégées

Dans le Plan biodiversité adopté en 2012, le Parc a dressé la liste des espèces prioritaires du Livradois-Forez et proposé des plans de gestion ou de conservation pour les espèces ou groupes d'espèces les plus rares et les plus vulnérables. Dans le cadre de dispositifs nationaux et régionaux, il convient également d'anticiper l'arrivée de nouvelles espèces protégées ou invasives à propos desquelles une information et un accompagnement des acteurs locaux sont nécessaires.

La Chouette chevêche

- En 2015, le Parc a engagé un programme d'actions en faveur de la chouette Chevêche, espèce patrimoniale qui était en danger de disparition sur un secteur d'étude connu depuis 1994. Les actions menées jusqu'en 2020 ont permis de connaître l'évolution des populations grâce au suivi des mâles chanteurs sur le territoire de 8 communes du Puy-de-Dôme : Augerolles, Bort-l'Étang, Bongheat, Glaine-Montaigut, Mauzun, Neuville, Reignat et Sauviat. Globalement, sur chaque commune moins de 10 sites sont occupés par des mâles (repérés au chant lors des suivis), parfois comme sur la commune de Reignat, un seul site était occupé en 2022 et les effectifs sont plutôt en déclin. Néanmoins, sur les communes où des actions en faveur de la Chouette chevêche ont été menées (Neuville, Bongheat et Mauzun), le nombre de sites occupés a augmenté (16 sites en 2022 sur ces 3 communes). Afin de soutenir et de maintenir cette espèce, 34 nichoirs ont été installés chez des particuliers, des agriculteurs ou sur des terrains communaux. Ils permettent d'augmenter les sites de nidification et de repos sur le territoire de la Chevêche. Le suivi (maintenance et vérification d'occupation) des nichoirs installés depuis 2015 a été réalisé en 2022, 2 nichoirs trop endommagés ont été remplacés et un nichoir supplémentaire a été mis en place sur le territoire de la commune de Bongheat.
- Les techniciens ont rencontré 4 agriculteurs et 2 particuliers pour leur présenter l'espèce et leur prodiguer des conseils (taille des arbres têtards, plantation, entretien des haies...).
- Le suivi des mâles chanteurs a été effectué sur le territoire de 6 communes (2 passages). Les lâchers de 5 jeunes chevêches ont porté à 37 le nombre d'individus introduits depuis 2015.
- Une analyse d'infrastructures routières a été lancée, notamment de la RD212 qui traverse une zone d'étude très favorable à la chouette Chevêche
- Une conférence à destination du grand public

a été organisée - avec sortie sur le terrain - pour présenter son plan d'actions en faveur de cette espèce phare du bocage du Livradois-Forez. Les participants (14) ont découvert les résultats des inventaires, les habitats favorables à la Chevêche, les actions de lâcher, et comment installer des nichoirs.

- Les écoles ont été invitées à participer à un concours de dessins d'arbres taillés en trogne (ou arbres têtards) qui sont favorables aux Chevêches.
- En mars, France Bleu Pays d'Auvergne a réalisé une émission sur la chouette Chevêche en Livradois-Forez.

Filière ovine et prédation

- Le premier indice de présence du loup en Livradois-Forez a été retenu : un témoignage recueilli en septembre 2022 sur le territoire de la commune d'Arconsat (Puy-de-Dôme) a été validé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).
 - En 2022, les communes des départements de la Loire et du Puy-de-Dôme membres du Parc étaient toutes classées en cercle 3. Ce qui, dans la classification du Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage, correspond à « une zone possible d'expansion, visant à anticiper l'arrivée éventuelle de l'espèce par le soutien à des mesures de protection des troupeaux ».
 - Plusieurs éleveurs du Livradois-Forez se sont équipés de chiens en bénéficiant de ce dispositif.
 - Le Parc a participé au Comité départemental « veille loup » du Puy-de-Dôme et à la réunion des correspondants du réseau Loup Lynx.
- ### Préservation des Hautes-Chaumes du Forez
- Les Monts du Forez rassemblent des conditions géologiques, climatiques et topographiques qui sont favorables à la formation d'un réseau de tourbières exceptionnel. Il convient de préserver l'équilibre de ces



Pose de nichoir à chevêches



Loup gris
Par Gary KRAMER
Domaine public



La Jacine - Hautes Chaumes
© Jean-Claude CORBEL

milieux très particuliers (tourbières hautes actives, bas-marais de transition...) qui rendent des services écosystémiques. Composés d'habitats naturels d'intérêt majeur et menacés, ils sont favorables à la biodiversité : ils accueillent des espèces à forte valeur patrimoniale adaptées à ces conditions spécifiques. Pour les espèces inféodées, ce réseau de tourbières forme un corridor le long d'un axe nord/sud, entre les bassins versants de la Loire, de l'Ance du nord et de la Dore. En outre, des tourbières en bon état de fonctionnement peuvent stocker une quantité importante de carbone alors que les tourbières dégradées peuvent émettre du CO₂. Pourtant, dans un contexte de diminution globale de la ressource en eau et d'augmentation des besoins en eau potable et pour l'alimentation des troupeaux en estive, les tourbières des Hautes-Chaumes subissent des pressions qui peuvent affecter leur état de conservation

— Situés en limite de plusieurs bassins versants, de deux départements (Loire et Puy-de-Dôme) et de deux régions administratives jusqu'en 2017, les Monts du Forez n'avaient jamais fait l'objet ni d'un travail global de recensement des tourbières ni d'un partage des connaissances. Le Parc, dont le périmètre englobe désormais l'ensemble de ce territoire, a lancé, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu (CVB), une réflexion pour la création d'un réseau d'acteurs et pour la recherche de moyens de préservation de ces tourbières qui soient en accord avec les activités en place.

— En 2022, le Parc et le CEN Auvergne⁽¹⁾ ont retenu trois sites pilotes qui vont bénéficier de travaux de gestion ou de restauration de tourbières d'ici 2025 (fin du CVB). Ce sont des zones tourbeuses proches les unes des autres qui fonctionnent en partie ensemble et sur lesquelles pourront être réalisés des diagnostics fonctionnels : le Pas de Mousset, communes de Vollore-Montagne (Puy-de-Dôme) et de Noirétable (Loire) ; tourbières de La Chaulme (Puy-de-Dôme) et Molhac/Moissonnières, communes d'Eglisolles et de Grandrif (Puy-de-Dôme). Ce choix a été fait à partir d'outils cartographiques et d'une base de données élaborés par le Parc.

— En effet, le Parc a réalisé la synthèse de

données cartographiques et de documents concernant la zone du massif du Forez située au-dessus de 900 mètres d'altitude (soit 71 000 hectares). Ce travail a permis de recenser plus de 1 200 sites humides dont 208 sites tourbeux d'au moins 1 hectare cumulant une surface totale de 2 400 ha. Une méthode de hiérarchisation a été proposée pour sélectionner des sites à haut intérêt en vue de leur restauration.

— Le Parc met ces données à la disposition d'un réseau d'acteurs qui rassemble une centaine de partenaires répartis dans 75 structures impliquées dans la gestion des milieux tourbeux et le fonctionnement des zones humides (communes, associations, syndicats des eaux, exploitants agricoles et experts de la faune et de la flore).

— La phase de concertation de la démarche d'extension du « site classé » au titre des paysages des Hautes-Chaumes du Forez - portée par l'Etat et à laquelle le Parc a participé - a permis de valider le principe d'un nouveau périmètre du site : plus de 14 000 hectares seront couverts par ce classement. Le Parc est membre de deux groupes de travail - l'un consacré à la forêt, l'autre aux jasseries - pour l'élaboration des cahiers de gestion de ce site qui présenteront la liste des travaux de gestion courante non soumis à autorisation et prévoiront la sensibilisation des habitants, élus et professionnels aux bonnes pratiques pour de futurs travaux.

Site Natura 2000 des Monts du Forez

— Le Parc assure, depuis 2001, la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 des Monts du Forez qui vise à préserver les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaire. Pour la faune, les enjeux concernent principalement les papillons, notamment le Damier de la Succise. Pour la flore, les dernières études en 2018 réalisées par le CBNMC⁽²⁾ montrent que le principal enjeu porte sur les habitats tourbeux et humides. Ces milieux nécessitent le plus d'attention car ils sont dans un état de conservation moyen à mauvais et réclament la mise en place de mesures de gestion : adaptation des pratiques pastorales et de la gestion forestière, restauration du fonctionnement hydrique.



Carottage tourbière de Garnier
© Jean-Claude CORBEL



Damier de la Succise
© Mathieu AUSANNEAU

(1) Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
(2) Conservatoire botanique national du Massif central

— Le nouveau Projet agro-environnemental et climatique élaboré par le Parc a été validé fin 2022. Ainsi, sur les 3 500 ha de surface agricole utile de ce site Natura 2000, 2 500 pourraient bénéficier de MAEC⁽¹⁾. Les quatre mesures qui seront proposées aux exploitants agricoles concernent la gestion des surfaces pastorales, la gestion des zones humides, le maintien de la richesse floristique et l'ouverture de milieux ouverts en déprise.

— Le technicien du Parc a rencontré 3 exploitants agricoles pour mettre à jour les plans de gestion des MAEC qui s'achèveront en 2023. Ces échanges ont permis de faire le point sur la gestion des estives et des zones humides et sur l'adaptation des pratiques agricoles pour améliorer la préservation de ces milieux.

— Deux chartes Natura 2000 préparées en 2021 ont été signées en 2022. La première par la commune de Valcivières qui a engagé tous les biens de section inclus dans le site Natura 2000, soit 719 ha composés de landes, de forêts et de tourbières. Il s'agit de la plus importante charte Natura 2000 du Livradois-Forez. Les 7 exploitants agricoles concernés et l'ONF⁽²⁾ ont cosigné cet engagement avec la commune. La seconde charte a été signée par le CEN Auvergne qui a engagé les 81 ha de forêts et tourbières situés sur le territoire des communes de Job, Valcivières, Saint-Anthème (Puy-de-Dôme).

— Depuis 2017, le Parc accompagne des élus et des exploitants agricoles pour la remise en pâturage de 150 ha sur la section de Baudoux-Moncebroult située sur le territoire de la commune de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme) et plus connue sous le nom de Baracuchet. Ce travail a permis de proposer une nouvelle répartition du foncier qui intègre la présence d'eau pour les bêtes, la mise en défens de trois tourbières et la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers. En 2022, le Parc et les élus de Saint-Anthème et de Lérigneux (Loire) ont délimité une zone d'environ 10 mètres de large entre les territoires de ces communes pour permettre le passage de plusieurs chemins dont le GR3 qui, auparavant, traversait la section en son milieu.

— Toujours sur le secteur de Baracuchet, l'année 2022 a été marquée par le renouvellement de la convention de gestion de la tourbière qui lie la commune de Saint-Anthème, la section de Baudoux-Moncebroult, le CEN et le Parc. Grâce à cette convention, qui précise le rôle de chacun, la tourbière ne sera plus pâturée. Un projet pour l'accueil du public est prévu.

— La commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne (Puy-de-Dôme) souhaite restaurer les 13 ha d'anciennes estives qu'elle a achetées au col du Béal. Ces terres sont actuellement occupées par des plantations de résineux - sur pied ou coupés - et par des estives en friche. Le Parc a pris contact avec les élus pour tra-

vailler à la réouverture d'estives. Dans un premier temps, les zones à couper (0,90 ha), à broyer (11,41 ha) et à conserver en l'état ont été recensées afin de chiffrer les travaux. Une réflexion va être menée en vue du réaménagement des parkings du col et pour l'accueil du public.

— Un premier relevé du suivi piézométrique⁽³⁾ mis en place en 2021 en prévision des travaux de restauration de la tourbière de la Tuile (Saint-Anthème) révèle que toutes les sondes automatiques ont fonctionné correctement et ont enregistré le niveau d'eau de la nappe toutes les 30 minutes. Ce suivi a permis, par exemple, d'observer l'impact des drains et de la sécheresse de 2022. Une analyse plus fine de ces données sera réalisée en 2023, notamment pour mieux mesurer l'impact du changement climatique sur ces milieux.

— Le suivi de Damier de la Succise réalisé depuis 2018 permet d'avoir une bonne représentation des principaux noyaux de population. Ces informations seront prises en compte lors de l'engagement des futures MAEC. En 2022, l'inventaire des nids de Damier sur les secteurs de Malmotte, de Pradoux et du Suc de Pégrol - stations jusque-là inconnues - a permis d'en recenser une cinquantaine.

Plaine des Varennes

— Depuis 2004, le Parc est chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 de la plaine des Varennes (Puy-de-Dôme).

— En fin d'hiver, le Parc a organisé et encadré, sur les dunes des Girauds-Faures, un chantier réalisé avec une trentaine d'élèves du lycée forestier de Noirétable (Loire) : débroussaillage mécanique de deux zones peu sensibles et arrachage manuel des genêts sur des pelouses à Corynéphore et des landes atlantiques. L'impact de cette dernière opération sur les habitats naturels est flagrant, notamment pour la lande qui est ainsi préservée. Ce chantier a été précédé d'une présentation aux élèves du site, du fonctionnement écologique des dunes continentales et des enjeux de gestion Natura 2000. Cette opération sera reconduite en 2023.

— En 2019, la commune d'Orléat, qui est propriétaire d'une partie des dunes des Girauds-Faures, a déposé un contrat Natura 2000 pour l'organisation d'un éco-pâturage sur ce site propice aux espèces de milieux ouverts. L'éco-pâturage a été assuré par 7 chèvres et 2 moutons qui ont continué de limiter la progression des ligneux et créé des chemineaux dans les genêts, participant ainsi au défrichage des pelouses à Corynéphore. Cette opération est perçue positivement par le public et met en lumière ce site naturel d'exception. Son financement a pris fin en 2022.

(1) Mesures agro-environnementales et climatiques
(2) Office national des forêts
(3) La piézométrie est la mesure de la nappe d'eau souterraine



Le Guépier d'Europe niche sur le site des Girauds-Faures
© El GOLLI Mohamed - CC-SA-4.0

— Le Parc, la commune d'Orléat et la Communauté de communes Entre Dore et Allier ont préparé le projet de labélisation par le Conseil départemental du site des dunes des Girauds-Faures en Espace naturel sensible d'initiative locale. Ce label apporterait des financements pour la gestion courante du site, notamment pour pérenniser l'éco-pâturage. Deux réunions de la commission Environnement de la Communauté de communes ont été consacrées à ce sujet, avec une visite du site par les élus.

— Toujours en partenariat avec la commune et la communauté de communes, le chargé de mission Natura 2000 a organisé une opération intitulée Pins de Noël : une cinquantaine de pins ont été coupés sur les dunes des Girauds-Faures pour décorer les espaces publics d'une dizaine de communes membres de la communauté de communes. Gratuites et locales, ces décorations étaient également écologiques puisque participant à la sauvegarde de ce site naturel. En effet, l'optimum écologique de celui-ci est atteint lorsque les milieux (pelouses et landes) sont ouverts. Or, sans gestion, ils sont colonisés par des genêts puis par des arbres, notamment des pins. Cette opération a donc permis de maintenir l'ouverture du paysage et de faire connaître le site aux habitants et aux élus. Elle a été présentée par la presse écrite locale (La Montagne et La Gazette) et sur les ondes de RCF.

— Le Projet agro-environnemental et climatique élaboré par le Parc pour que le territoire de la plaine des Varennes et un secteur autour d'Aubusson d'Auvergne puissent bénéficier de MAEC a été validé fin 2022. Sur les 3 500 ha de surface agricole utile de ce site Natura 2000, 700 pourraient être engagés. Quatre mesures seront proposées aux exploitants, selon les enjeux locaux : la gestion des surfaces pastorales, la gestion des zones humides, le maintien de la richesse floristique et la conversion de prairies temporaires en prairies permanentes.

— Le suivi des amphibiens d'intérêt communautaire sur les Etangs de la Molière (Sonneur à ventre jaune et Triton crêté) se poursuit. Les populations de Sonneur à ventre jaune semblent légèrement en déclin. La population de Triton crêté est quant à elle menacée sur ce site en raison de l'assèchement de mares. Le changement climatique, notamment les sécheresses successives pendant la saison de reproduction, est un facteur majeur d'explication de cette raréfaction. Depuis plusieurs années, chaque individu de Sonneur à ventre jaune est photographié : le pattern ventral de chacun étant unique, cela permet de les identifier. La mission confiée par le Parc à la SHNAO ⁽¹⁾ en 2022 a aussi permis de comparer les individus photographiés depuis plu-

sieurs années. Grâce à cette analyse, on peut observer leurs déplacements : il apparaît que les Sonneurs sont généralement fidèles à leur périmètre ou à leur zone de reproduction. Enfin, un individu d'environ 9 ans a pu être identifié. Cet âge élevé est rare pour l'espèce.

— Depuis un premier inventaire réalisé en 2010, rien n'avait été fait pour suivre les populations d'Agrion de Mercure, petite libellule d'intérêt communautaire (classé à l'annexe 1 de la directive Habitats faune flore de Natura 2000) typique des ruisseaux bien oxygénés en milieux agricoles ouverts. Le suivi réalisé en 2022 a révélé que seules 2 stations sur les 5 connues abritent encore cette espèce et que les effectifs sont en nette diminution. Ceci est une conséquence du réchauffement climatique et de l'assèchement des ruisseaux. Dans ce contexte, chaque perturbation supplémentaire (sur-piétinement, rejet d'eaux usées, enfrichement des berges, ...) a un impact fort pour l'espèce.

— L'exposition Le Peuple des haies présentée en mairie de Saint-Jean-d'Heurs (Puy-de-Dôme) de mai à juillet avait été réalisée par les élèves de l'école de Neuville à partir de leurs photos des espèces et milieux typiques du bocage de la plaine des Varennes.

Complexe minier de la vallée de la Senouire



Jax - vallée de la Senouire
© Yves CHARLEMAGNE

— Depuis 2011, le Parc s'appuie sur l'antenne Haute-Loire du CEN Auvergne pour mettre en œuvre le document d'objectifs du site Natura 2000 Complexe minier de la vallée de la Senouire. Celui-ci s'étend sur 8 communes ⁽²⁾ et se présente sous la forme d'une enveloppe de 2 179 hectares autour de gîtes d'hibernation de chiroptères (chauves-souris). Il comprend actuellement 2 gîtes de reproduction majeurs pour le Petit rhinolophe : les églises de Chassagnes et de Sainte-Marguerite.

— La gestion de chaque site Natura 2000 repose sur son document d'objectifs (DOCOB) qui, pour une meilleure efficacité des actions, doit être régulièrement renouvelé afin de tenir compte des évolutions du site. En 2022, le

(1) Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny
(2) La Chapelle-Bertin, Chavaniac-Lafayette, Chassagnes, Jax, Josat, Sainte-Marguerite, Mazerat-Aurouze et Varennes-Saint-Honorat



Tourbière de Virennas
© Mathieu AUSANNEAU

Parc a confié au CEN la révision du DOCOB du site Natura 2000 de la vallée de la Senouire qui date de 2010. Cette révision s'appuie sur un état des lieux actualisé des connaissances de la faune, de la flore et des habitats naturels, afin de définir de nouveaux enjeux et objectifs. L'élaboration d'un nouveau DOCOB en 2023 sera conduite en concertation avec les partenaires membres du comité de pilotage du site.

- En 2022, le CEN a poursuivi l'animation de ce site, notamment sur des problématiques de gestion forestière. Après avoir émis un avis défavorable sur un projet de coupe rase de 20 ha de boisement, il a accompagné le propriétaire, en partenariat avec le CRPF ⁽¹⁾, en lui apportant des préconisations pour une gestion plus durable. Celles-ci ont été validées par le propriétaire qui a bénéficié d'une subvention dans le cadre du Plan de relance du gouvernement.
- L'accompagnement de la commune de Jax pour l'aménagement du gué de la Ribeyrette s'est poursuivi : les travaux ont été réalisés en 2022, mais des dégâts ont été occasionnés lors de l'exploitation de parcelles forestières. Ceux-ci ont été signalés par le CEN.
- La plantation de vergers sur des terrains appartenant à la commune de Chassagnes a été suivie par le CEN.
- Une charte Natura 2000 a été renouvelée sur deux parcelles forestières pour une superficie totale de 6 ha sur la commune de Sainte-Marguerite.
- Deux manifestations sportives soumises à étude d'incidences ont reçu un avis favorable.
- Le projet d'extension de la carrière de Chambon (qui est suivi par le CEN depuis 2017) a été autorisé par arrêté préfectoral. Celui-ci précise qu'une ORE (Obligation réelle environnementale) doit être signée par l'exploitant et le CEN. Ce dossier est en cours.
- Le CEN a accompagné le Conseil départemental pour le projet d'élargissement de la D4 afin d'éviter des stations de Potentille des rochers, espèce végétale protégée.
- Le suivi annuel des colonies de reproduction de chiroptères a été réalisé en juillet, en partenariat avec Chauve-Souris Auvergne, et

a permis de comptabiliser 69 petits rhinolophes sur 5 gîtes de reproduction prospectés au sein du site Natura 2000 ou à proximité. Ce résultat est supérieur aux deux années précédentes, avec en particulier davantage d'individus observés dans l'église de Chassagnes.

— Le dossier pédagogique mutualisé entre les sites Natura 2000 abritant des chiroptères a été finalisé.

Tourbière du Haut-Livradois, complexe tourbeux de Virennas

- Le Parc est chargé, depuis 2010, de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Tourbière du Haut-Livradois, complexe tourbeux de Virennas, qui concerne 149 hectares situés sur le territoire de la commune du Monestier (Puy-de-Dôme).
- Le Parc accompagne la commune dans son projet de création d'un sentier d'interprétation qui permettrait notamment de visualiser la tourbière sans la dégrader.
- A l'issue du deuxième suivi des Odonates (libellules), réalisé par la SHNAO ⁽²⁾, 13 espèces sont repérées sur ce site dont certaines sont protégées au niveau national. Des préconisations pour une gestion favorable au maintien et au développement de ces populations ont été faites : laisser sur les berges du petit plan d'eau de Virennas des zones non tondues qui offrent des perchoirs aux libellules, évaluer l'impact des drains sur l'assèchement de la tourbière, creuser au sein de la tourbière des trous d'eau où se développeront des microhabitats favorables aux Odonates. Ce dernier point fera l'objet d'essais afin de vérifier que ces trous n'impactent pas d'autres espèces.
- En voyage d'étude en Livradois-Forez, les élèves de la classe de Terminal STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) en alternance à la Maison familiale rurale de Chessy-les-Mines (Rhône) ont passé une après-midi sur le site Natura 2000 Complexe Tourbeux de Virennas pour découvrir les caractéristiques de cette tourbière emblématique du Livradois. Cette visite a été l'occasion d'insister auprès d'eux sur l'importance de ces

(1) Centre régional de la propriété forestière
(2) Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny

écosystèmes fragiles et des zones humides en général qui rendent des services écosystémiques essentiels : ce sont des réserves d'eau et de carbone et des habitats pour une biodiversité spécifique. Les élèves ont également visité la forêt qui borde la tourbière et qui a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 pour le développement de bois sénescents.

- Un des animateurs de ce site Natura 2000 a participé à l'émission H2O de France Bleu Pays d'Auvergne et aux conférences du colloque Tourbières du Massif central.

Auzelles et Cavité minière de la Pause

- Le site Natura 2000 Auzelles et le site Cavité minière de la Pause (communes d'Aubusson d'Auvergne, Augerolles et Vollore-Ville dans le Puy-de-Dôme) recèlent des cavités d'exploration et d'exploitation minières de plomb argentifère qui abritent des chauves-souris dont certaines appartiennent à des espèces rares ou menacées, comme le Petit Rhinolophe. Depuis 2011, le Parc assure la mise en œuvre des documents d'objectifs de ces deux sites.
- En 2022, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a signé une charte Natura 2000 qui concerne quatre sites Natura 2000 dont celui de la cavité minière de la Pause, en particulier sur des parcelles situées autour du lac d'Aubusson d'Auvergne. Les exploitants qui gèrent certaines de ces parcelles ont co-signé cette charte pour de bonnes pratiques de gestion.
- Le bilan des MAEC réalisé en 2021 a permis de proposer un nouveau programme applicable dans le cadre de la prochaine politique agricole commune.
- Un projet de développement de bois sénescents sur une parcelle proche de la cavité de la Pause a été étudié : les diamètres des gros bois présentant des signes de vieillissement ont été mesurés et un contrat permettant au sylviculteur de bénéficier d'une compensation financière de la non-exploitation de cette parcelle a été rédigé. Finalement, le CEN Auvergne, déjà propriétaire de la parcelle qui abrite la cavité minière de la Pause, a acquis cette parcelle dans le cadre de son programme de développement de bois sénescents.
- Le suivi annuel des gîtes d'hibernation des chauves-souris a été réalisé en janvier 2022 dans plusieurs galeries des sites Natura 2000 Cavité minière de la Pause, Auzelles, et Dore et Affluents et a permis de comptabiliser 322 chauves-souris pour 7 espèces différentes. Parmi ces gîtes prospectés, la crypte de l'église d'Olmet est le site le plus important d'Auvergne pour l'hibernation du Petit Rhinolophe avec 241 individus comptés. Afin d'en savoir plus sur l'utilisation de la cavité

d'Auzelles par des petits rhinolophes en période de transit, celle-ci a été visitée à plusieurs reprises entre mars et août : quelques individus (entre 1 et 7 selon les dates de prospection) ont été observés.

- Le Parc a suivi le projet de restauration de l'ancien terril minier d'Auzelles par l'Etat qui a mandaté le BRGM⁽¹⁾ pour sa mise en œuvre. Une rencontre entre les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 et les acteurs de ce projet – avec visite sur le terrain – a permis une meilleure compréhension de celui-ci.
- Des élèves de l'école d'Augerolles ont bénéficié d'un projet pédagogique de sensibilisation aux espèces patrimoniales du lac d'Aubusson d'Auvergne. Ce projet auquel a participé une artiste naturaliste, Marion Janin, s'est traduit par la création d'un livret rassemblant des dessins des élèves et par la création d'une exposition intitulée « Les espèces patrimoniales du Lac d'Aubusson ». Elle a été successivement présentée à Noirétable, Ambert et Aubusson d'Auvergne, Vertolaye, Fournols et Celles-sur-Durolle.

Dore et affluents

- Depuis la validation du document d'objectifs du site Natura 2000 Dore et affluents, en 2012, le Parc en assure la mise en œuvre. Ce site de 4 300 ha concerne 29 communes et 242 km de cours d'eau entre les villes d'Ambert et de Thiers (Puy-de-Dôme).
- Deux chartes Natura 2000 de bonnes pratiques de gestion ont été signées en 2022 : la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a engagé une centaine d'hectares sur 4 sites Natura 2000, dont 2 ha inclus dans le périmètre du site Dore et affluents (situés sur la commune de Courpière). La seconde charte, signée par l'association Recrue d'Essences (qui est basée à Domaize), concerne des parcelles forestières des communes de Marat, Sauviat et Domaize.
- Chargé de l'évaluation des incidences de certains projets, le Parc a, par exemple, été consulté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme avant la rénovation de ponts voûtés. Son expertise a permis de repérer et de préserver des fissures favorables aux chauves-souris.
- Les différents programmes de préservation mis en œuvre sur ce site Natura 2000 étant complémentaires, la mission du Parc comprend le suivi des actions menées dans le cadre du Contrat territorial de la Dore, notamment les travaux qui visent à préserver les habitats d'intérêt communautaire (recul des zones de résineux et limitation du piétinement des berges).
- Le Parc et l'association Fais et Ris (membre du réseau Sur les Pas de Gaspard) ont mené un projet pédagogique avec des élèves de l'école



Visite ancien terril minier à Auzelles



Animation moule perlière Ance et Arzon



Fissures à chauves-souris sous la voûte d'un pont.

(1) Bureau de recherches géologiques et minières

Alexandre Busseron à Thiers. Dans leur classe mais aussi sur la base de loisirs Iloa (Thiers) et au Château de La Chassagne, ils sont partis à la recherche des animaux de la Dore : invertébrés aquatiques et mammifères dont ils ont trouvé les empreintes (crayons taillés du castor, crottes de loutre...). Ils ont ainsi découvert leurs modes de vie et le fonctionnement de cet écosystème. Ce projet, qui a permis de mettre l'accent sur l'importance de protéger la biodiversité, s'est conclu par des scénettes d'interviews de La famille castor interprétées par les élèves et retranscrites dans un roman-photo. Les enfants ont également écrit des poèmes sur la Dore et ses habitants.

Rivières à Moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon

- Fin 2022, le Parc, qui assure depuis 2017 la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon, a été reconduit dans cette mission pour 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Ce site de 396 ha concerne 14 communes (du Puy-de-Dôme, de la Loire et de Haute-Loire) et 150 km de cours d'eau.
- Son périmètre étant restreint à 10 mètres de chaque côté des ruisseaux, il est très difficile de mettre en œuvre des mesures de gestion (MAEC ou contrat Natura 2000). Aussi, la priorité est d'étudier les causes potentielles de régression de la Moule perlière et de réaliser des actions de sensibilisation et de communication.
- Le Document d'objectifs de ce site Natura 2000 et le contrat territorial Loire et Affluents Vellaves sont des outils complémentaires pour la conservation des Moules perlières. Aussi le Parc a participé à l'élaboration du Projet agro-environnemental et climatique qui est porté par l'EPAGE⁽¹⁾ Loire-Lignon et concerne le territoire de ce contrat territorial. Ce projet ayant été partiellement validé fin 2022, des mesures pourront ainsi être mises en œuvre sur les prairies de bords de cours d'eau à enjeux pour la Moule perlière.
- Dans le cadre de leur partenariat, le Parc et l'EPAGE Loire-Lignon optimisent les moyens mis en œuvre pour le suivi et la conservation de la Moule perlière et partagent leurs connaissances et la programmation des suivis scientifiques.
- En raison de l'effacement des seuils des Ganets sur l'Ance et sur un affluent, le Champdieu, en 2019, 38 individus de Mulette perlière ont été déplacés en amont, dans des zones favorables. Sans cette opération de sauvetage, aucun individu n'aurait survécu. A l'occasion du suivi de cette population effectué en 2022, 9 individus ont été retrouvés,

soit 24% de survie après déplacement. Les secteurs où ils ont le mieux résisté sont situés dans les zones protégées des courants forts et de l'instabilité sédimentaire.

- Une analyse par ADN environnemental a été réalisée pour 3 stations : 1 située sur l'Ance - en amont de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme) – et 2 sur ses principaux affluents, le ruisseau de l'Enfer et la Lignonne. L'ADN environnemental permet de rechercher dans un échantillon d'eau les marqueurs génétiques propres à chaque espèce. Les analyses effectuées en 2022 portaient sur deux espèces d'intérêt communautaire, à savoir la Moule perlière et l'Écrevisse à pattes blanches. Elles ont été négatives pour la première mais positives pour la seconde dans l'échantillon prélevé en amont de Saint-Anthème. Reste à identifier le ou les ruisseaux occupés par l'Écrevisse à pattes blanches.
- Pour veiller à la cohérence des politiques publiques, le Parc a suivi la révision des réglementations des boisements de plusieurs communes du Puy-de-Dôme : Eglisolles, La Chaulme, Saillant, Saint-Anthème, Saint-Romain et Viverols. Ces documents réglementent les zones de plantation ou de défrichement. Une réglementation spécifique peut également permettre d'interdire la plantation de résineux le long des cours d'eau.
- Afin que l'évaluation des incidences d'un projet intègre les enjeux du site Natura 2000 (espèces et habitats d'intérêt communautaire), le Parc accompagne, chaque année, des porteurs de projets. En 2022, cet accompagnement a concerné des manifestations sportives, des projets de pistes forestières ou encore des travaux sur les berges de l'Ance.
- En novembre, le Parc a organisé, à l'intention des membres du comité de pilotage, de ses partenaires du site Natura 2000 et du grand public, une sortie sur le terrain, au bord de l'Ance, suivie d'une conférence sur la Moule perlière. Le tout animé par un naturaliste spécialiste des mollusques, Sylvain Vrignaud

Autres sites protégés

Réserve Naturelle Régionale du lac de Malaguet

- Le lac de Malaguet (communes de Monlet, Sembadel et Félines – Haute-Loire) est un site exceptionnel pour sa biodiversité. Depuis 2014, le Parc assure, par convention avec la Région, la gestion de cette Réserve naturelle régionale (RNR). 2022 était la dernière année de mise en œuvre du plan de gestion de la RNR qui a débuté en 2018. Un temps important a donc été consacré à l'évaluation des actions menées et à la réflexion sur le programme pour les 10 ans à venir. Des ateliers

(1) Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux



RNR de Malaguet

d'échanges avec les partenaires ont été organisés au cours desquels plusieurs thématiques ont été traitées : les usages, la surveillance, la communication, les suivis naturalistes et les actions de conservation. Les habitants et visiteurs ont été invités à s'exprimer sur le chemin parcouru en répondant à une enquête en ligne. En 2023 se finalisera la rédaction du plan de gestion 2023-2032.

— A la demande du Parc, des experts du Conseil scientifique des réserves naturelles gérées par les Parcs naturels régionaux en Auvergne ⁽¹⁾ ont étudié les projets de restauration de la tourbière de Malaguet et de suppression d'une piste en pouzzolane créée dans les années 90 pour l'aspersion des bois issus des tempêtes. Située aux abords du lac, la tourbière a fait l'objet de plusieurs études. Il était envisagé de la restaurer en enlevant la végétation et une couche de terre sur plusieurs dizaines de centimètres (étrépage). Cette intervention qui permet, dans certains cas, de retrouver une végétation originelle est déconseillée par les experts. Ceux-ci préconisent une adaptation du pâturage et un suivi des végétations des zones tourbeuses (sphaignes, autres taxons de zones humides ou caractéristiques d'évolution des milieux vers des stades non souhaités) pour, éventuellement, modifier les conditions de gestion au cours du prochain plan de gestion. Quant à la piste en pouzzolane, sa partie émergée a été colonisée par une saulaie bordant le lac qui, selon les experts, devrait être conservée car elle constitue un habitat potentiel pour des espèces animales et végétales. La partie immergée sera étudiée à l'occasion de la vidange quadriennale prévue en 2023 pour appréhender son impact potentiel sur la végétation amphibie.

— Les suivis naturalistes (des végétations aquatique et tourbeuse, prairies et pelouses, passereaux prairiaux, odonates, notamment), du pâturage, de la qualité de l'eau et de la fréquentation ont été poursuivis. L'entretien du sentier de découverte, la régulation des espèces exotiques envahissantes, la surveillance du site et la sensibilisation à la réglementation ont été réalisés.

— Les échanges avec la DREAL ⁽²⁾ Auvergne-Rhône-Alpes à propos de la mise en conformité du barrage du lac de Malaguet se sont poursuivis. Une étude bathymétrique ⁽³⁾ a permis de connaître précisément la topographie du fond du lac, ses profondeurs et le volume

d'eau retenu. Les conclusions confirment que le barrage appartient à « catégorie C » ce qui implique le respect des normes de sécurité civile. Une deuxième étude sera menée en 2023 qui portera sur les solutions techniques permettant de respecter ces normes sans porter atteinte aux espèces protégées et aux milieux.

— Des élèves du lycée agricole de Brioude-Bonfont (Haute-Loire) ont passé une journée sur le site de cette RNR, accompagnés par la chargée de mission du Parc. La matinée a été consacrée à la découverte du lieu et de sa gestion. De nombreux sujets ont été abordés : la présence d'une flore amphibie qui justifie le classement en RNR, les différents milieux, la faune, la tourbière, les actions de sensibilisation puis les élèves ont réalisé des chantiers. L'arrachage de plusieurs bosquets de Spirée qui colonise les berges du lac a fourni l'occasion de présenter cette espèce exotique envahissante et les méthodes mises en œuvre pour la contenir. Le chantier de taille des genêts a permis de rouvrir une prairie et de poursuivre l'aménagement – commencé en 2021 par des élèves du lycée et baptisé Sous le sorbier : une haie sèche située sur le sentier de découverte constituée de piquets de châtaigner entre lesquels sont disposés les genêts, ce qui permet d'utiliser sur place le produit du défrichage.

— Des documents de communication ont été édités (flyer des balades accompagnées notamment).

— Au cours de l'été, le Parc a organisé quatre journées d'animation pour le grand public.

Espace naturel sensible de la vallée du Fossat

— Le Parc et le CEN Auvergne ont été chargés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, à partir de 2015, de la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée du Fossat. Situé sur le territoire de la commune de Job, cet ENS est à la fois un site emblématique des monts du Forez et une « vitrine » de la politique environnementale du Département. Le CEN est également propriétaire de 60 ha de forêt à haute valeur écologique dans cette vallée.

— Dans le cadre d'un appel d'offres, le marché de la gestion et de l'animation de l'ENS pour la période 2022-2026 a été attribué au Parc, par le Conseil départemental fin 2022.

(1) Créé en fin 2021, ce Conseil scientifique est constitué d'experts (en hydrobiologie, agronomie, géologie, faune/flore, sciences sociales, paysages) qui sont chargés d'éclairer les gestionnaires sur leurs problématiques. Il permet de mutualiser les savoirs, de faciliter les retours d'expérience et d'apporter une plus-value scientifique à la gestion des RNR
(2) Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement
(3) Mesure de la profondeur d'une étendue d'eau

— Au cours de l'année 2022, ont été organisés la rencontre annuelle des propriétaires de la vallée et des partenaires, le suivi de la fréquentation et du pâturage du site, l'entretien du sentier de découverte et une conférence à l'intention des habitants de Job.

— La veille naturaliste et l'observation de la faune et de la flore ont permis de repérer deux visiteurs exceptionnels en Livradois-Forez : le chamois et le Gypaète barbu.

— Au cours de l'été, quatre balades accompagnées gratuites ont été organisées par le Parc et le Conseil départemental et financées par celui-ci. Chacune avait un thème différent : la découverte de la vallée du Fossat (accompagnée par deux animateurs du Parc), ses curiosités végétales, l'empreinte humaine sur cette relique glaciaire et « La vallée glaciaire du Fossat, fille de l'eau ».

— Le Parc est l'un des partenaires de la FRANE ⁽¹⁾ Auvergne Nature Environnement pour la création d'une visite virtuelle de la « vieille forêt » qui s'étend sur le flanc de l'ancienne vallée glaciaire du Fossat. En l'absence d'intervention humaine depuis plusieurs décennies, cette forêt multi-centenaire a pu évoluer librement. A partir d'un lien (<https://frane-auvergne-environnement.fr/index.php/visite-virtuelle/vieille-foret>), le visiteur y entreprend une balade immersive à 360°. Il se meut dans différents habitats, accompagné par les chants d'oiseaux, les bruissements de feuilles, les bourdonnements d'insectes. Une voix lui conte l'histoire de quelques trésors cachés.

Espace naturel sensible des affleurements à serpentines de Saint-Préjet-Armandon



Comptage des fougères
Site à serpentines

— Depuis 2015, le Parc s'attache à faire émerger des actions pour la connaissance, la préservation et la valorisation des affleurements de serpentines de Saint-Préjet-Armandon (Haute-Loire) car cette roche singulière abrite une flore extrêmement rare. En 2020, le Conseil départemental a intégré ce site au réseau des ENS de la Haute-Loire et un plan de gestion pour la période 2020-2024 a été rédigé par le Parc auquel la mise en œuvre a été attribuée à la suite d'un appel d'offres.

— Un travail collaboratif a été mené à partir de 2021 avec le Conseil départemental et la commune de Saint-Préjet-Armandon pour per-



mettre aux élus et aux habitants de prendre en compte les richesses de ce site et de le gérer. Le Parc a accompagné la commune dans ses actions, notamment la réalisation d'un panneau d'information installé à l'entrée de l'ENS. Une brochure décrivant ce travail partenarial a été éditée.

— En août 2022, une dizaine d'habitants et des techniciens du Conseil départemental ont réalisé le suivi annuel participatif des fougères protégées. Les résultats ont été transmis au CBNMC, ce qui permet un suivi sur le long terme de ces végétations.

— Le Parc a préparé des suivis participatifs des orthoptères (ordre de la classe des insectes regroupant les criquets, sauterelles et grillons) et des reptiles prévus en 2023. Il a réalisé le suivi du pâturage du site et de l'évolution de la végétation.

— Sur proposition du Parc et du Conseil départemental de la Haute-Loire, les représentants des communes concernées par 7 sites naturels de Haute-Loire ⁽²⁾ ont effectué ensemble des visites de terrain pour mettre en commun leurs expériences et leurs besoins pour la gestion de ces

(1) France nature environnement
(2) Les Serpentes de Saint-Préjet-Armandon (ENS), l'étang de Berbezit (ENS), l'étang de Moissac-Bas (ENS), le cratère du mont Bar (ENS et Zones Natura 2000), le lac de Malaguet (RNR), la vallée de la Senouire (Natura 2000) et le communal de La Garde à Frugières-le-Pin.

sites remarquables et créer des liens entre les différents acteurs (élus, habitants, exploitants). La mise en réseau de ces sites est donc amorcée et pourra être poursuivie selon les volontés locales.

Communal de la Garde à Frugières-le-Pin (43)

- La Commune et le syndicat mixte du Parc travaillent depuis plusieurs années à la préservation du communal de la Garde. Colline surplombant le bourg, ce site naturel remarquable abrite des pelouses sèches patrimoniales. Depuis la fin de l'année 2021 et la signature de la convention de pâturage avec le lycée agricole de Brioude-Bonnefont, son troupeau de moutons permet de reconquérir les secteurs embroussaillés. Des sorties pédagogiques sont organisées à destination des élèves du lycée

et permettent de valoriser ce partenariat en faveur de la protection de la biodiversité.

Lac de chaux à Bansat (63)

- Milieu rare en Auvergne, le lac de chaux est une étendue d'eau sur un sol très imperméable dont le remplissage ne dépend que des précipitations. Sur la base d'un état des lieux de la biodiversité réalisé en 2020, un plan de gestion du site qui comprend un programme d'actions pour la période 2022-2029 a été finalisé en 2022. Pour confirmer la volonté partagée de la commune de Bansat, de la Fédération Départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme et du syndicat mixte du Parc d'œuvrer ensemble pour la préservation et la valorisation du lac de chaux, une convention de gestion tripartite a été signée le 07 septembre 2022.

Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

Manifestations de pleine nature non motorisées

Le Parc a accompagné les organisateurs de 4 manifestations de pleine nature non motorisées : étude des parcours et avis. Il leur a proposé des bombes de craie biodégradable de marquage, des gobelets réutilisables et des documents présentant le Livradois-Forez.

Manifestations de pleine nature motorisées

Cinq études de parcours de manifestations motorisées en milieu naturel (motos enduros et quads) ont été réalisées. Le contrôle des installations demandées par le Parc aux organisateurs de la Rand'Auvergne a permis de constater que ses préconisations avaient été respectées.

Signalétique de la réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les Hautes-Chaumes des monts du Forez

En 1996, la préservation des Hautes-Chaumes centrales des monts du Forez a conduit le Parc à accompagner 6 communes pour la rédaction des arrêtés réglementant la circulation des véhicules à moteur dans ces espaces naturels (en complément de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991). En décembre 2001, ces arrêtés municipaux ont été remplacés par un arrêté préfectoral. Depuis 1996, la maintenance, le remplacement et le suivi des panneaux de signalisation B7B sont assurés par l'équipe technique du Parc. Le bon état de cette signalétique conditionne l'efficacité de la réglementation dans ce territoire qui est emblématique et le réservoir d'une biodiversité exceptionnelle. En 2022, le Parc a remis en place ou ajouté 5 panneaux B7B et leurs supports qui avaient disparu ou qui manquaient.



Grand trail d'Auvergne - 2022
© Cyrille QUINTARD

Construire les paysages de demain

Faire face au banal et cultiver l'ouverture

Les Ateliers du paysage

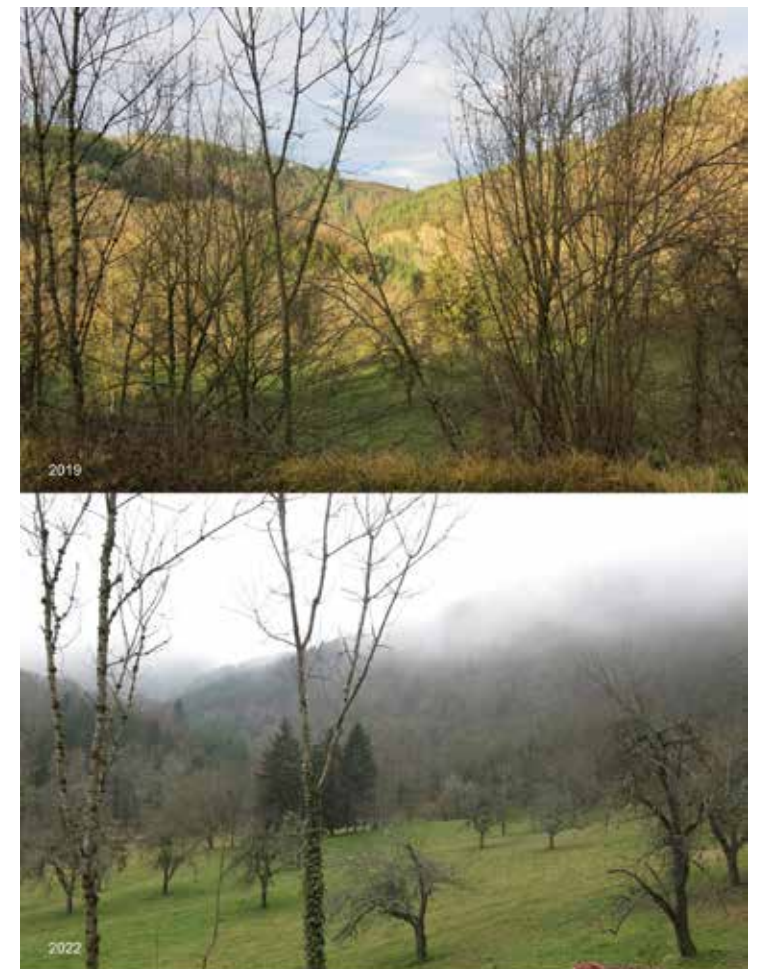
Après la réussite de l'atelier participatif de fleurissement organisé en 2021 à Sauxillanges (Puy-de-Dôme), le Parc a lancé, en 2022, des Ateliers du paysage sur le thème « Fleurir les bourgs du Livradois-Forez ». Les communes de Billom, Chabreloche, Echandelys et Isserteaux (Puy-de-Dôme) ont bénéficié de l'expertise de la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes qui était missionné par le Parc. Chaque commune a mis en œuvre son propre projet. Ainsi Billom a profité de ce dispositif pour redonner une nouvelle image à la Place aux écoles. Les trois autres communes ont souhaité, dans le cadre de leur Plan d'aménagement durable (PAD), renforcer la biodiversité dans leur centre-bourg. Dans chaque bourg, les élus, agents communaux et habitants se sont réunis pour planter en une matinée entre 300 et 1 300 végétaux achetés par la commune ou offerts par les habitants. Ces chantiers participatifs contribuent à l'amélioration du cadre de vie et permettent de sensibiliser les participants au monde végétal, à sa place dans l'espace public, au choix des espèces, aux techniques de plantation et à l'entretien à court et moyen terme.

Plan paysage pour la RD 906

- Conformément aux objectifs du Plan de paysage vallée de la Dore/RD906 et du Contrat vert et bleu (CVB), un projet d'ouverture paysagère et de reconquête des milieux prairiaux le long de la Dore a été initié en 2020. Ceci passant par la restauration de prairies en bord de cette rivière, le Parc propose aux propriétaires concernés une subvention pour financer des travaux de déboisement et de réensemencement. Dans le cadre de l'élaboration du CVB, en 2019, plusieurs sites avaient été repérés. Puis, afin de croiser finement les enjeux écologiques, agricoles et paysagers de chacun des secteurs concernés, trois études préalables ont été réalisées en 2020 sur le territoire des communes de Marat, Olliergues et Job (Puy-de-Dôme). En 2022, un premier projet de restauration de prairie a été préparé (étude technique et financière) pour le site de Péchadoire de la commune de Job (1,5 ha). La subvention demandée à la Région au titre du CVB ayant été accordée en fin d'année, les travaux pourront être réalisés en 2023. Une convention sera signée avec les propriétaires

volontaires et les agriculteurs concernés.

- Avec le même objectif, un partenariat noué par le Parc et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme vise à la reconquête de points de vue depuis la RD906. Après deux ouvertures paysagères de 2021, le Département a, en 2022, financé et réalisé, les travaux nécessaires pour révéler aux usagers de la route un paysage de pré-verger en fond de vallon de la Dore au niveau du hameau de la Valette (commune d'Olliergues).
- La mise en œuvre du projet pour la création d'une promenade le long de la Dore porté par la commune de Vertolaye a débuté en 2022 : un chantier participatif a permis de supprimer une décharge sauvage et de défricher et stabiliser un sentier de découverte. En outre, cette ouverture rend un pont ferroviaire visible depuis la RD906.



Plan de paysage - vallée de la Dore - Lavalette - reconduction
© Parc Livradois-Forez

Sentiers du patrimoine

Le Parc a accompagné la Communauté de communes Ambert Livradois Forez pour la création de 10 balades de découverte de son patrimoine (une par commune membre). Ce réseau d'itinéraires s'adresse plus particulièrement aux familles (cœur de cible de la stratégie touristique de la Communauté de communes). De courte durée – entre 1 heure et 1h30 – chaque balade propose la découverte ludique et originale (avec 3 niveaux d'âge) des patrimoines emblématiques (le savoir-faire papetier la construction en pisé, la dentelle, la forêt...). Le Parc et la Communauté de communes poursuivent leur réflexion pour faire évoluer l'offre touristique sur le thème du patrimoine vers des supports numériques encore plus ludiques et participatifs.



Guides de visite des villes et bourgs de caractère

- Il y a une dizaine d'années, le Parc a initié et coordonné l'édition de 12 guides de visite de villes et bourgs de caractère du Livradois-Forez. Compléments de la création de circuits de découverte de chaque cité, ces documents – fort appréciés des habitants et des touristes – ont pour objectif de faire connaître les richesses patrimoniales du Livradois-Forez. En 2022, le Parc a réédité 6 guides qui étaient épuisés : ceux d'Ambert, de Billom, de Châteldon, de Courpière, d'Olliergues et de Thiers. Cette réédition – coproduction entre le Parc et les communes – a été l'occasion d'inclure des circuits qui font découvrir de nouveaux centres d'intérêt. Les textes, richement illustrés et émaillés d'anecdotes, mettent l'histoire de ces bourgs à la portée de tous. Ces guides sont disponibles dans les bureaux d'informations touristiques, les mairies et à la Maison du Parc. Une version anglaise exprime la volonté d'accueillir un public anglophone qui est de plus en plus nombreux.

- Les communes d'Allègre et de La Chaise-Dieu ont engagé la réédition de leur guide.

Petites cités de caractère

- Trois communes de Haute-Loire – Allègre, Auzon et La Chaise-Dieu – et deux du Puy-de-Dôme – Sauxillanges et Châteldon – bénéficient désormais de la marque Petite cité de caractère. Cette attribution est le fruit d'un travail de définition et de mise en œuvre, avec le soutien du Parc, d'un programme d'aménagement à long terme et d'une nouvelle offre de découverte à l'intention des touristes.
- En 2022, le Parc accompagné la commune de Sauxillanges dans la construction d'un projet d'aménagement de bourg sur 5 ans. Les élus ont été incités à doter la commune d'un Site patrimonial remarquable (SPR) qui sera, dans le futur, une condition pour obtenir la marque Petite cité de caractère. C'est aussi le signe que la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager de la commune présentent un intérêt pour les élus.
- Ambert et Vellore-Ville (Puy-de-Dôme) ont engagé la préparation de leur candidature à cette marque.

Découvrir le patrimoine en Vélorail

La construction d'une culture paysagère partagée est l'un des objectifs de la Charte de 2021-2046 du Parc. Dans ce cadre, il s'est associé au Conseil départemental de Haute-Loire pour soutenir la réalisation d'aménagements et d'équipements sur la ligne de Vélorail entre Allègre et le lac de Malaguet (commune de Monlet). Le Parc accompagne techniquement ces deux communes et leurs partenaires - AGRIVAP et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay - pour l'élaboration d'un projet de signalétique qui mettra en valeur la gare d'Allègre, l'arrivée au site de Malaguet et l'histoire de la ligne ferroviaire. Ainsi, l'activité Vélorail sera enrichie par la découverte du bourg médiéval d'Allègre et la visite de la RNR du lac de Malaguet.



Collection des six guides de bourg de caractère réédités avec l'appui du programme LEADER



Un territoire de ressources au bénéfice des habitants

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire

Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau



SAGE Dore

- Depuis 2021, la cellule d'animation du SAGE Dore met à la disposition des habitants et acteurs du territoire un tableau de bord interactif du SAGE (<https://sagedore.parc-livradois-forez.org/index.php>). Mis à jour en permanence, il permet de connaître l'état des masses d'eau du bassin versant de la Dore et de suivre les actions menées dans le cadre du SAGE.
- Une étude HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat) a été lancée fin 2022. Elle doit permettre de caractériser le fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Dore à travers la quantification de la ressource en eau superficielle et en eau souterraine, des besoins et des pressions. A l'issue de l'étude en 2025, un programme d'actions et un schéma de gestion volumétrique seront élaborés.
- Afin de rétablir la continuité écologique du Vauziron - affluent de la Dore - et de sécuriser le passage de la faune au niveau de la D906, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a réalisé des travaux sous le pont situé à la limite des communes de Puy-Guillaume et de Ris. Depuis des années, la configuration du radier et une chute d'eau en aval constituaient un obstacle à la circulation des poissons. La chute d'eau a été supprimée et un nouveau radier a été construit dont les macrorugosités permettent aux poissons de se déplacer, même en cas de faible débit. Cette opération étant inscrite dans le Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez-bassin versant de la Dore, le Département a bénéficié de subventions de la Région.
- A travers des écrits et des peintures et grâce à la transmission orale, la mémoire collective garde le souvenir des activités fluviales et artisanales d'autrefois liées à la Dore et à la Durole. En 2022, des archéologues ont arpenté leurs rives pour retrouver des vestiges. Ils ont inventorié et cartographié des seuils, des barrages, des biefs conduisant à d'anciens moulins et des vestiges de pont(s) médiévaux ou modernes. Ils se sont intéressés aux amé-

nagements qui ont permis d'utiliser la force hydraulique de la Durole. Des recherches dans les archives compléteront les analyses scientifiques. Ces travaux sont menés, dans le cadre du projet ACIS ⁽¹⁾, conjointement par des chercheurs spécialisés en archéologie subaquatique et des spécialistes des macrorestes botaniques et polluants dans les sédiments.

Contrat territorial Dore

- Le Parc conduit la mise en œuvre du Contrat territorial (CT) et du Contrat vert et bleu (CVB) qui concernent tous deux le bassin versant de la Dore. Leur articulation et la cohérence des actions prévues par l'un et l'autre permettent de mobiliser des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, auxquels s'ajoutent ceux du Département du Puy-de-Dôme, du FEDER ⁽²⁾ régional et du FEDER Massif central.
- La programmation 2022 du CT – dont les actions constituent la majorité du programme « trame bleue » du CVB – comprenait 59 actions portées par le Parc et 23 actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage. Les unes et les autres sont réparties en différents points du bassin versant de la Dore et réalisées, pour la plupart, en régie.
- Il ressort du bilan à mi-parcours du CT (qui est programmé pour une période 2020-2025) que 58% des actions prévues sont terminées : les berges ont été restaurées sur 42 km, 7 km de clôture ont été posés le long de berges, 37 abreuvoirs et aménagements pour le bétail ont été installés, des plantations de résineux ont été éloignées des berges sur plus de 2 km, 23 m3 de déchets ont été enlevés, 8 obstacles à la continuité écologique ont été supprimés ou aménagés, 15 ha de tourbières ont été restaurés, 23 diagnostics agricoles ont été réalisés, les visites de plus de 16 classes ont été accompagnées, 7 études ou suivis de la faune ont été conduits. Seulement 5% des



actions (soit 8 actions) ont été annulées car jugées moins prioritaires par rapport à la stratégie d'intervention qui s'est précisée au fil des ans.

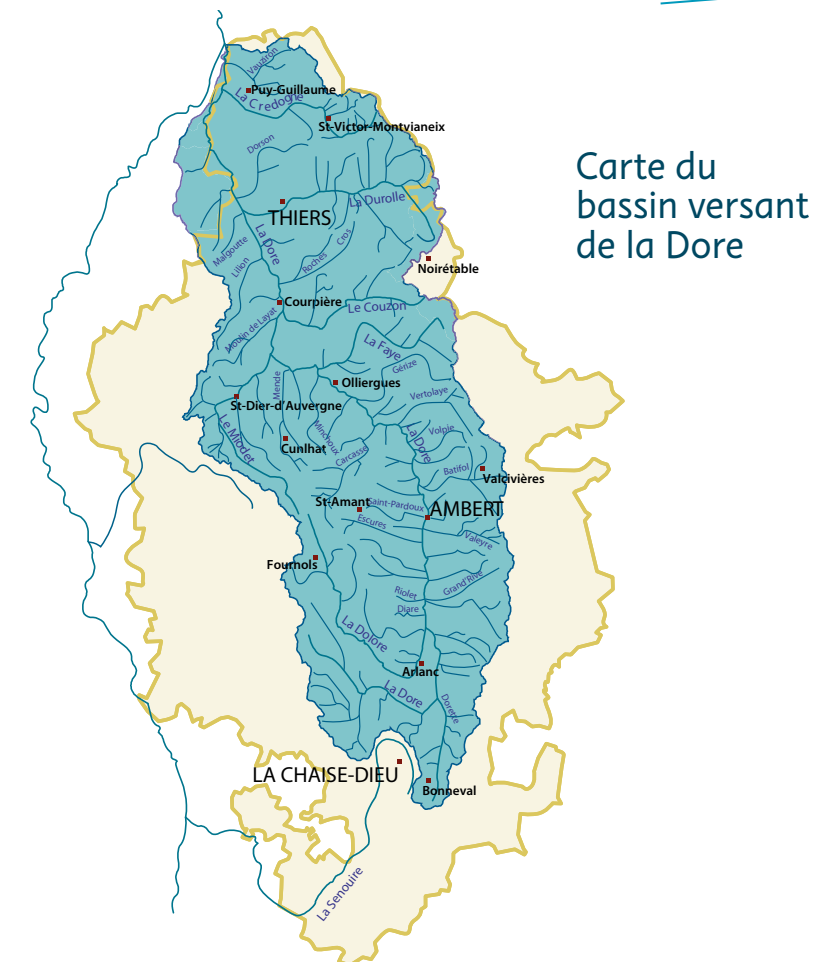
- En 2021 et 2022, des travaux de maîtrise du piétinement des berges par le bétail ont été menés par le Parc (pour le compte des communautés de communes Pays d'Urfé et Loire Forez agglomération), sur 6 km dans la zone de source de la Durole, principal affluent rive droite de la Dore (communes de Noirétable et Les Salles, Loire). Avant la pose de 4,6 km de clôture, 11 passages à gué ont été créés, 9 descentes ont été aménagées, 8 pontons ont été installés et la végétation des berges a été traitée en régie par l'équipe rivière du Parc (coupes sélectives, diversification des classes d'âge...). Alors que de nombreux troupeaux paissent sur les berges de la Dore et de ses affluents, la maîtrise du piétinement des berges compte parmi les actions indispensables pour une gestion exemplaire des milieux aquatiques. La mise en place de clôtures, d'abreuvoirs et de dispositifs de franchissement participe en effet grandement à l'amélioration de la qualité des cours d'eau surtout dans les zones où ils prennent leur source. Ces actions permettent d'agir sur le gabarit du cours d'eau, sur la température de l'eau et sur la capacité d'accueil de la faune aquatique. Elles bénéficient également aux agriculteurs. Voilà donc un parfait exemple de conciliation des usages et de la gestion des milieux aquatiques.

- Le CT prévoit de compléter l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Dore afin de mettre en œuvre des actions de restauration et de proposer des plans de gestion pour les secteurs dont le potentiel de restauration est le plus important. L'inventaire réalisé en 2022 a permis de caractériser 365 ha supplémentaires de zones humides qui s'ajoutent aux 1 925 ha déjà inventoriés.

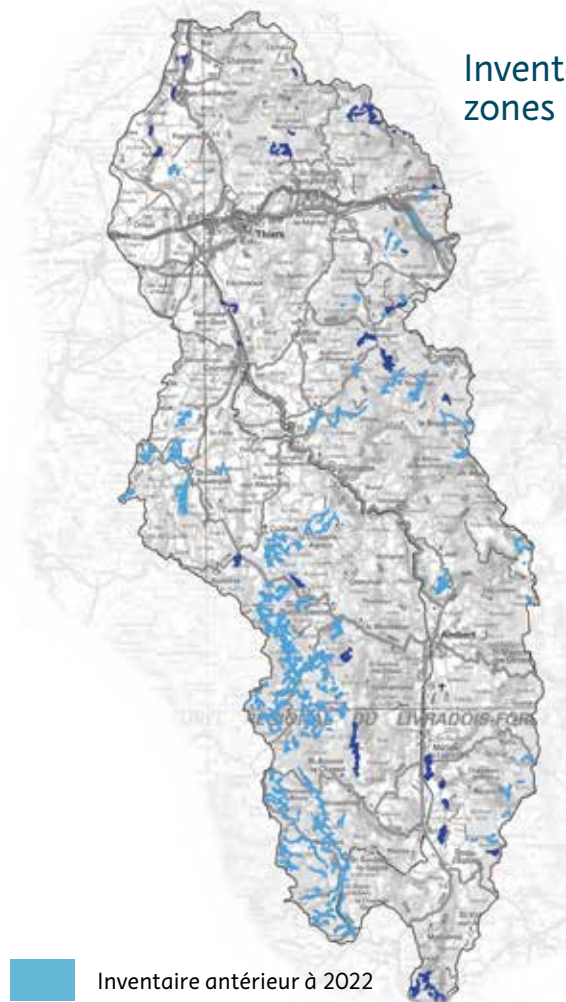


Zone humide
©Parc Livradois-Forez

(1) Aménagements de Cours d'eau et leurs Impacts sur les écoSystèmes
(2) Fonds européen de développement régional



Carte du bassin versant de la Dore



Inventaire des zones humides

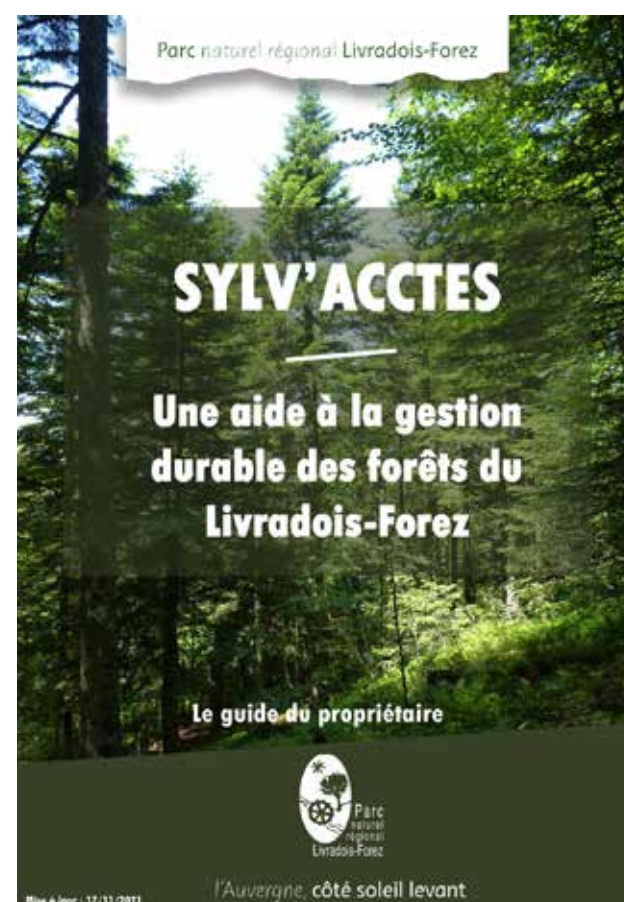
- Inventaire antérieur à 2022
- Inventaire GERECO 2022

Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt

Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables

Sylv'ACCTES et le Plan sylvicole territorial

- Le soutien du dispositif Sylv'ACCTES permet d'accompagner financièrement les forêts publiques et privées vers des dynamiques naturelles et des peuplements plus résistants et plus résilients. C'est-à-dire qui, après une perturbation (attaque parasitaire, événement climatique majeur...), seront capables de retrouver plus facilement et/ou plus rapidement leur état de référence. La mise en œuvre de ce soutien s'appuie sur le Projet sylvicole territorial (PST) du Livradois-Forez. Un premier PST avait été lancé en 2018 pour une durée de 3 ans. En 2021, le Parc et les acteurs de la filière forêt-bois, du monde environnemental, des collectivités et des services de l'État l'ont révisé pour en proposer un nouveau qui réponde encore mieux aux enjeux de la forêt en Livradois-Forez tout en prenant en compte les problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques.
- Accepté par le Comité technique et scientifique de Sylv'ACCTES fin 2021, le nouveau PST a démarré en 2022. Dans ce cadre, trois itinéraires sylvicoles peuvent être soutenus. Le premier concerne le maintien ou l'acquisition d'une structure irrégulière et d'un mélange d'essences dans les sapinières-hêtraies. Le deuxième itinéraire permet le maintien ou à l'acquisition d'un mélange d'essences dans les futaies résineuses artificielles ainsi que l'accompagnement vers la régénération naturelle ou l'irrégularisation de celles-ci. En outre, l'aide au reboisement après coupe rase d'une plantation résineuse en impasse sylvicole est enrichie de deux options : la mise en petits andains et le broyage localisé des lignes de plantation. Troisième itinéraire : l'amélioration et le renouvellement des peuplements en feuillus autochtones par un accompagnement de leurs dynamiques naturelles. Dans ces trois itinéraires, l'aide au diagnostic et au martelage est complétée par une aide pour le marquage des arbres à conserver pour la biodiversité, des arbres d'avenir, des semenciers et des cloisonnements. (accrus compris).



- Si son projet est conforme aux préconisations de l'itinéraire qu'il a choisi, le propriétaire peut bénéficier d'une subvention de 70% en forêt privée et de 50% en forêt publique (sur le montant hors taxes des travaux et sous réserve de plafonds de dépense).
- En 2022, Sylv'ACCTES a versé plus de 48 000 euros d'aides aux propriétaires forestiers, ce qui porte à 177 000 euros le total des subventions versées depuis 2018. Les travaux de 2022 ont concerné plus de 136 ha (430 ha depuis 2018). L'efficacité de ce dispositif doit beaucoup au groupe de travail qui a établi les PST: efficace, constructif, bienveillant, il est surtout en prise directe avec le terrain.
- L'animatrice du Parc a consacré une grande partie de son temps à l'information des sylviculteurs sur ce dispositif et sur les améliorations apportées au PST 2022-2025. Elle a notamment organisé 5 réunions.

Formation

Le Parc est intervenu auprès des étudiants de BTSA Gestion forestière (première et deuxième année) du lycée forestier de Noirétable (Loire) en proposant un module sur la biodiversité forestière. Rédigé en 2021, dans le cadre du programme Forêt ancienne de l'IPAMAC⁽¹⁾, par un groupe de travail auquel a participé le Parc, ce module vise à faire mieux connaître, à valoriser et à favoriser de nouveaux modes de gestion, notamment la sylviculture à couvert continu. Il met en évidence l'intérêt de la biodiversité pour la production forestière et présente les facteurs favorables à cette biodiversité qui dépendent de la gestion forestière : structure du peuplement, densité de bois mort, densité de très gros bois vivant etc.

(1) Interparc du massif central



Les élèves BTSA gestion forestière à la Maison du Parc pour l'inauguration de l'exposition sur la biodiversité
©Parc Livradois-Forez

Rendre l'exploitation forestière plus productive, dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

Mode opératoire pour l'exploitation des bois

- Deux réunions de bilan de Mode op' ont été organisées début 2022, l'une dans le Puy-de-Dôme, l'autre en Haute-Loire. Ce mode opératoire permet de faciliter les échanges d'information entre les responsables de chantiers forestiers et les communes afin d'anticiper les difficultés et de limiter les conflits d'usage des voiries. A partir de 2015, il a été progressivement mis en place dans trois secteurs du Livradois-Forez. A savoir, les territoires des communautés de communes Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne ainsi que le nord-ouest du département de la Haute-Loire. Le Mode op' y joue parfaitement son rôle : jusqu'à 90 % des chantiers sont déclarés, alors que ces déclarations sont volontaires. A partir de 2023, il sera déployé sur le territoire d'Agglo Pays d'Issoire (Puy-de-Dôme).

Promotion des métiers de la forêt et du bois

- En Livradois-Forez (qui compte quelques 190 000 ha de forêt), les entreprises de la forêt et du bois (900 emplois directs) et les centres de formation spécialisés peinent à recruter car les métiers de ce secteur souffrent d'une image dégradée. Cette situation est particulièrement sensible pour le bûcheron-

nage, la scierie et le transport. Grâce à l'appui du Parc, les actions de promotion de ces métiers d'avenir - qui font une place à la modernité, à la technicité et à l'innovation - menées dans les établissements scolaires par l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes sont renforcées : depuis 2017, 200 collégiens et 36 conseillers Pôle Emploi ont été sensibilisés.

- La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a rejoint le groupement de commandes créé en 2021 par le Parc et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez pour une meilleure coordination et une efficacité accrue de leurs actions de promotion en milieu scolaire des métiers de la forêt et du bois. Ce groupement concerne la commande des interventions de Fibois qui se déroulent en deux temps : présentation des métiers et de leur diversité en classe puis visite d'une entreprise, d'un chantier forestier (abattage, débardage, plantation...) ou du centre de formation d'Ambert. En 2022, Fibois est intervenue auprès de 170 élèves de 8 classes dans 5 collèges et un lycée (270 élèves et 12 classes depuis le lancement en septembre 2021).
- Depuis 3 ans l'opération Vis ma vie de bûcheron, organisée par le Parc et Fibois, offre à qui le souhaite, notamment les jeunes, l'opportunité de rencontrer - seul, en famille ou entre amis - des professionnels de la gestion et de l'exploitation forestière et d'échanger avec



eux sur leur métier. Et ce en se glissant, pendant une demi-journée, dans la peau d'un bûcheron pour participer à l'abattage d'arbres, à l'ébranchage, au débardage... Ceci permet de lutter contre les idées reçues sur les métiers de la filière. En juillet 2022, une dizaine de personnes a participé à chacune des deux demi-journées proposées dans le secteur d'Ambert. Les rendez-vous prévus dans le secteur de Thiers ont été annulés faute d'un nombre suffisant de participants, probablement en raison d'une communication trop tardive.

A la rencontre des scieries

— Afin de mieux adapter ses interventions aux attentes de la quarantaine de scieries que compte le Livradois-Forez, de la PME familiale à l'entreprise industrielle, le Parc a lancé une enquête sur leurs pratiques (matériel, approvisionnement, clientèle, produits fabriqués...), leurs attentes (accompagnement dans la mise en place d'une stratégie de vente directe, projets d'investissements...) et leurs éventuelles difficultés (recrutement, valorisation des produits en circuits courts...). La technicienne du Parc a établi un panel représentatif des différentes situations et rencontré 13 scieries en 2021 et 6 en 2022. Trois besoins ressortent particulièrement de ces échanges : l'importance de poursuivre la promotion des métiers de la forêt et du bois ; l'enjeu que représente la fermeture des petites unités de sciage ; la volonté de développer la vente directe. Diverses pistes d'actions ont ainsi été identifiées pour les futurs programmes du Parc qui souhaite soutenir l'emploi dans la filière forêt-bois et promouvoir l'usage du bois local.

Promouvoir, préserver et valoriser la ressource en bois de sapin

— Depuis plusieurs années, le Parc et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes mènent des actions en faveur du sapin. Malgré ses bonnes propriétés mécaniques, il est de moins en moins demandé par la filière bois qui lui préfère l'épicéa et le douglas. Cela n'est pas sans conséquence pour les sapinières du Livradois-Forez. Peuplements forestiers naturels des zones montagneuses, celles-ci s'étendent sur 53 000 ha, soit un tiers de la surface de forêt de ce territoire, et représentent un quart de la ressource en sapin du Massif central. Elles jouent à la fois un rôle paysager — avec une sylviculture à couvert continu — et un rôle écologique : étant autochtones, elles constituent des milieux favorables à de nombreuses espèces. En outre, il semblerait qu'elles soient plus résistantes et résilientes au changement climatique que d'autres espaces forestiers. Or, la réduction des débouchés du sapin influe sur la conduite des sapinières : de plus en plus de gros bois ne trouvant pas acheteur, ils restent en forêt, retardant le renouvellement des peuplements. Ce qui, au fil du temps, entraîne une régularisation vers les gros bois. La valorisation du sapin est donc un enjeu majeur pour le Livradois-Forez mais aussi pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

— Dans le cadre de leur programme en faveur du sapin, Fibois pilote le volet « innovation – produits » et le Parc est chargé de la partie « promotion – valorisation » auprès des acteurs du Livradois-Forez. En 2022, il a poursuivi la préparation de l'édition d'un document technique qui vise à mieux faire connaître le sapin. Destiné aux prescripteurs d'usage du bois (architectes et élus notamment), il présente ses qualités, ses utilisations, sa mise en œuvre. Une exposition, également préparée en 2022, sera associée à cette édition.



Sapinière du Fossat
©Jean-Claude CORBEL

Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources

Accroître l'autonomie des exploitations et diffuser des pratiques durables

Plan pastoral territorial Livradois-Forez

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant, par un pâturage extensif, des ressources naturelles spontanées (herbacées, arbustives et/ou arborées), pour assurer tout ou partie de l'alimentation de troupeaux bovins, ovins, caprins et équins. Cette pratique se situe au carrefour de plusieurs enjeux : changement climatique, prédation, augmentation de la fréquentation liée aux loisirs de pleine nature, renouvellement des générations agricoles, accès au foncier, ... Pour contribuer à son maintien, le Parc a lancé, en 2022, l'élaboration du premier Plan pastoral territorial (PPT) Livradois-Forez. Ce dispositif vise la mise en œuvre concertée, entre l'ensemble des acteurs du territoire, d'actions de valorisation des espaces pastoraux, pour une durée de 5 ans. Dès 2021, une enquête pastorale portée par Auvergne estives⁽¹⁾ a permis de recueillir les caractéristiques des surfaces pastorales sur l'ensemble du territoire et les besoins de plus de 400 élus et éleveurs. La construction du Plan pastoral territorial Livradois-Forez s'est appuyée également sur une concertation associant l'ensemble des usagers des espaces pastoraux (collectivités, éleveurs, chasseurs, forestiers, acteurs touristiques et de loisirs de pleine nature, acteurs de l'environnement, ...). Dès 2023, un programme d'actions pluriannuel, mobilisant des financements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Europe et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, devrait permettre la création ou la restauration de pistes d'accès ou logements de berger, l'aménagement de points d'abreuvement, la reconquête pastorale, l'acquisition de matériels favorisant le multi-usage (passages canadiens, portails, automatiques, ...).



Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)

PAEC - Plaine des Varennes
©PNRLF

La Politique agricole commune (PAC) entrée en application en 2023 pour une durée de 5 ans propose à nouveau un dispositif de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Programmées dans le cadre d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) élaboré par un opérateur, les MAEC ont pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux et climatiques identifiés à l'échelle du territoire, en particulier là où existe un risque de les voir disparaître ou évoluer vers des pratiques moins vertueuses. Aussi, en 2022, le Parc a lancé, en concertation avec ses partenaires et les agriculteurs engagés lors de la programmation précédente (2016 - 2022), l'élaboration de deux PAEC (Hautes Chaumes du Forez et Plaine des Varennes - Aubusson). Ce travail a permis de choisir des mesures adaptées à chaque territoire et de dimensionner les besoins financiers de la contractualisation (nombre d'agriculteurs et surfaces concernés pour chaque MAEC) pour une durée de 5 ans. Pour le PAEC Hautes-Chaumes du Forez, l'objectif est de contractualiser 3 000 hectares, soit un montant annuel de contractualisation de 290 100 euros par an. Pour le PAEC Plaine des Varennes - Aubusson, l'objectif porte sur 1 000 hectares, soit un montant de contractualisation de 100 900 euros par an. Le Parc a également répondu à l'appel à projets lancé par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes⁽²⁾ pour assurer le financement, à partir de 2023, de l'animation de ces deux PAEC.

(1) Service agropastoral auvergnat
(2) Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt



Plan pastoral - Hautes chaumes
©PNRLF



Sauvegarde de la race bovine Ferrandaïse

La bonne dynamique de l'Association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaïse, enclenchée par le recrutement, en 2020, d'une animatrice à temps plein, s'est confirmée en 2022. Ainsi que le prévoit la convention de partenariat avec l'association et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le Parc a centré son accompagnement sur le lancement d'une démarche de valorisation des produits issus des élevages Ferrandaïses (lait et viande). Grâce à l'implication d'éleveurs dans des groupes de travail, les contours de la marque collective « La Ferrandaïse » ont été dessinés. Un cahier des charges, un règlement d'usage, une grille d'audit et une charte de valeurs ont été rédigés. Ils seront déposés auprès de l'INPI ⁽¹⁾ en vue d'un lancement de la marque en 2023. Les débouchés cibles (artisans, restaurateurs et restauration collective) identifiés comme prioritaires par l'association pourront désormais être démarchés dans de meilleures conditions



Vaches ferrandaïses
©Mathieu AUSANNEAU

(1) Institut national de la propriété Industrielle

Développer des filières courtes et mettre en valeur les produits locaux



Filière viande

- En 2022, le Parc a contribué à l'étude sur les perspectives de développement de l'abattoir d'Ambert portée par Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Les conclusions de l'étude ont abouti à la présentation de deux scénarii permettant un modèle économique à l'équilibre :
 - l'un basé sur le volume, nécessitant le démarchage de nouveaux clients (grossistes) pour permettre d'augmenter le volume traité (jusqu'aux 1 200 tonnes maximum réalisables sur le site) avec des logiques de prix correspondantes ;
 - l'autre basé sur les services, ciblant davantage un public d'éleveurs, de bouchers et de particuliers, avec la volonté d'apporter un service de proximité aux usagers du territoire, autour d'un tonnage moyen à 600 tonnes (chiffre réalisé avant fermeture).
- Les élus du Conseil communautaire ont voté avec une large majorité pour la 2ème proposition, qui mise sur la valeur ajoutée par la multiplication et la qualité des services (transport en vif ou de produits finis, transformation ...). C'est donc la feuille de route qui a été donnée à la nouvelle direction de l'abattoir, mise en place depuis l'automne 2022 (suite à 6 mois de fermeture, le temps de recruter un directeur).

Le Parc a suivi la réflexion portée par l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de la Loire et des éleveurs du Forez sur la question de l'abattage mobile et a contribué au rapprochement des deux démarches, en mettant en relation l'association et la communauté de communes. Le scénario retenu pour l'abattoir devrait ainsi intégrer la possibilité de traiter des animaux issus d'un abattage à la ferme.



Abattoir d'Ambert
©Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Préservation et valorisation de la myrtille sauvage

- La myrtille sauvage (*Vaccinium myrtillus*) constitue une espèce emblématique et identitaire du Livradois-Forez. Sa présence est directement liée au maintien de milieux ouverts et à la présence de l'élevage. Elle constitue une double ressource (alimentation des troupeaux et production de petits fruits) permettant une forte plus-value économique sur l'exploitation et la diversification des revenus. Cependant, l'offre actuelle ne permet pas de répondre à la demande pour plusieurs raisons : forte concurrence d'autres pays européens, abandon localement des pratiques de cueillette, évolution des pratiques de pâturage (déprise pastorale ou à l'opposé surpâturage sur certains secteurs), plantation de résineux, changement climatique, ...
- À l'échelle locale, le Parc anime, en partenariat avec l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de la Loire, une dynamique collective réunissant une quinzaine d'agriculteurs et de cueilleurs des Monts du Forez souhaitant contribuer à une meilleure gestion des landes à myrtille et à une meilleure organisation des acteurs de la filière pour valoriser la myrtille sauvage du territoire. En 2022, le statut « de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental en émergence » a été attribué au groupe par l'état. Les financements associés ont permis l'organisation de temps d'échanges autour de différents sujets : la mise en place de



Peignes à myrtilles
©Jean-Claude CORBEL

parcelles d'expérimentation pour tester différentes pratiques d'entretien des landes, la reprise de l'organisation de la fête de la myrtille au Col du Béal, une réflexion sur les questions de réglementation de la cueillette.

- À l'échelle du Massif central, le Parc est membre d'un projet interParcs avec les PNR Millevaches en Limousin, Pilat et Monts d'Ardèche et le soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. De 2019 à 2021, un premier projet a permis l'acquisition de connaissances, notamment via des travaux de stage et un voyage d'études, sur l'histoire de cette filière et les enjeux auxquels elle fait face aujourd'hui. En 2022, les 4 territoires Parcs, en partenariat avec l'INRAE ⁽¹⁾ et l'Association Française de Cueillette, ont œuvré à la construction d'un second projet visant la mise en œuvre d'opérations concrètes de valorisation de cette filière, notamment via la production d'outils de communication pour les professionnels et le grand public.

(1) Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs

Accompagnement de porteurs de projet

- En 2022, le Parc a accueilli une vingtaine de porteurs de projet à l'installation agricole dont une partie a été reçue dans le cadre d'ateliers collectifs sur la création d'entreprises. On dénombre de manière égale des projets portés par des hommes, des femmes, des couples. On note à nouveau plusieurs sollicitations pour des projets de couple ou en collectif impliquant de 3 à une dizaine de personnes, et mêlant souvent activité agricole diversifiée (polyculture élevage) et activités non agricoles (accueil pédagogique, tourisme, animations culturelles). La majorité des projets individuels concerne des productions végétales, essentiellement le maraîchage, la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales et de petits fruits. Toutefois, certains des porteurs de projet envisagent l'élevage de caprins, d'ovins, d'équins ou l'apiculture. La plupart

intègrent un projet de transformation et de vente directe et envisagent une production certifiée en Agriculture biologique.

- Le Parc a en outre été sollicité pour plusieurs projet de développement d'une activité commerciale de transformation et/ou de distribution de produits agricoles : conserverie de légumes, atelier de découpe viande, points de vente produits locaux, ...
- Le Parc est souvent identifié comme une des portes d'entrée pour l'installation en agriculture, notamment par des candidats non issus de la région voire résidant à l'étranger. Il apporte sa connaissance du territoire (vie locale, services, activités culturelles...), des acteurs du développement agricole (organisations professionnelles, associations, institutions), des possibilités d'obtenir des subventions et du fonctionnement des filières (acteurs, débouchés...).

Développer un tourisme durable de nature et de patrimoine fondé sur des rencontres

Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image parc naturel



Maison du tourisme du Livradois-Forez

- En 2022, la Maison du tourisme a poursuivi le déploiement de son plan marketing qui positionne le Livradois-Forez comme « L'Auvergne des nouvelles expériences ». La mise en valeur de cette destination repose notamment sur l'image Parc et sur la marque collective « Livradois-Forez ». Accueil de qualité, développement de services pour les prestataires et les visiteurs, commercialisation de séjours, création d'expériences, poursuite des démarches de développement durable... sont les principaux points de ce plan marketing de 6 ans. Il vise à faire du Livradois-Forez une destination de référence pour une clientèle qui cherche à s'éloigner des foules et privilégie un tourisme qui a « du sens » écologique et citoyen. En ciblant plus particulièrement les seniors actifs, les jeunes couples, les sportifs, les familles et les résidents secondaires.
- Afin de proposer aux touristes, à partir de 2023, une expérience qui soit plus proche de leurs envies, une analyse approfondie des différents profils de visiteurs a été réalisée.
- La Maison du tourisme a continué à affiner ses actions de promotion. Le site Internet www.vacances-livradois-forez.com a été revu et la présence sur les réseaux sociaux est

assurée. La carte Tourisme et patrimoine a été rééditée. Le quatrième numéro du magazine annuel Destination Livradois-Forez a également été édité. La vidéo de promotion du Livradois-Forez a été largement diffusée sur les réseaux, notamment Facebook et vue environ près de 5000 fois.

- Selon l'observatoire touristique de la Maison du Tourisme (<https://www.vacances-livradois-forez.com/espace-pro/observation-touristique>), plus de 19 500 personnes ont poussé la porte d'un bureau d'information touristique. Un nombre proche de celui de 2019 (dernière année « avant Covid »).
- Le Parc s'est appuyé sur la Maison du tourisme pour la mise en œuvre du projet expérimental Destination Parcs piloté par la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Une nouvelle plateforme (www.destination-parcs.fr) présente des séjours (proposés par 15 parcs) qui se différencient par leur situation dans un parc, par leur caractère immersif et par l'échange avec les habitants. Le Parc naturel régional Livradois-Forez y propose la (re)découverte des alentours de Thiers en marchant sur les traces des cousteliers.



Campagne photographique sur l'attractivité du Livradois-Forez
© Joël DAMASE



Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

Randonnées

- Le Parc contribue au développement de la randonnée en Livradois-Forez, notamment grâce à son appui à la Maison du tourisme. En complément, il participe au maintien de l'état des sentiers afin de satisfaire les randonneurs : il propose du matériel pour leur entretien et pour le balisage.
- 2022 a été une année favorable pour la pratique de la randonnée : ni la diversification de l'offre touristique, ni les fortes chaleurs n'ont eu un impact marquant.
- Le site rando en Livradois-Forez (www.livradois-forez-rando.fr) et l'application mobile ont attiré plus de 19 000 nouveaux usagers.

La Route des métiers

- 2022 a été marquée par le 35^{ème} anniversaire de l'association La Route des métiers qui fait découvrir la richesse des activités humaines en Livradois-Forez à travers le patrimoine

architectural, les métiers et les savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui. Sa trentaine d'adhérents sont des artisans, des musées, des producteurs fermiers et des châteaux. Cette année restera comme celle du rajeunissement de son image : création d'un nouveau logo, mise à jour de ses comptes sur les réseaux sociaux et refonte totale du site Internet.

- Pour fêter cet anniversaire, ses adhérents ont été invités le 17 octobre au château d'Aulteribe pour, à la fois, se replonger dans les souvenirs de ses membres, rappeler les ingrédients de la réussite et se livrer à des remue-méninges pour préparer l'avenir en cherchant les réponses à quelques questions. Quelles sont les valeurs communes partagées par les adhérents ? Comment construire ensemble un projet associatif ? Quelles expériences proposer aux visiteurs d'aujourd'hui et de demain en prenant en compte les évolutions de la société ? Le Parc et la Maison du tourisme ont participé à ces échanges.



Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

- Le Parc déploie en Livradois-Forez la marque collective Valeurs Parc naturel régional créée par la Fédération des Parcs naturels de France. Il accompagne les prestataires touristiques volontaires dans cette démarche de qualification. Adhérer à cette marque permet de bénéficier d'une reconnaissance de son engagement en faveur du développement durable, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement. Ce qui apporte une véritable valeur ajoutée en termes d'image. La marque Valeurs Parc naturel régional indique au consommateur que l'entreprise propose un produit ou un service qui répond aux valeurs des parcs. C'est-à-dire qu'elle est engagée pour la préservation et la valorisation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité, pour un développement maîtrisé par l'humain et pour l'humain et pour la valorisation des ressources propres à son territoire. En privilégiant ces entreprises, le touriste participe au développement harmonieux du territoire qu'il visite.

- Les prestataires touristiques engagés dans le tourisme durable – ils étaient 42 en 2022 – sont invités par le Parc à des rencontres, à des visites et à des formations. 2022 marque le retour de ces échanges qui avaient été freinés pendant les deux années précédentes en raison du contexte sanitaire. Ainsi, en mars, ils ont pu découvrir la Réserve naturelle régionale du lac de Malaguet (Haute-Loire) et les actions qu'y mène le Parc. Cette journée a été également l'occasion d'échanges et de retours d'expérience sur les offres d'activités douces entre les participants accueillis au domaine de Sault.

- Une vingtaine de professionnels du tourisme ont participé à un cycle de formation sur les démarches de labélisation du tourisme durable et responsable – la marque Valeurs Parc, Clé verte et Nattitude – proposé par le Parc et la Maison du tourisme.



PARC NATUREL RÉGIONAL
LIVRADOIS-FOREZ

Valoriser les ressources en énergies renouvelables

Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables

Accompagnement de projets photovoltaïques citoyens



- Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Parc souhaite favoriser un développement responsable du photovoltaïque sur son territoire. Cela passe par l'accompagnement d'initiatives de collectivités territoriales et d'habitants pour la réalisation de projets collectifs et citoyens. Ainsi, depuis 2017, il est aux côtés d'habitants du Livradois-Forez qui ont créé, en 2019, la Société coopérative d'intérêt collectif Toi et Toits (SAS SCIC Toi et Toits) qui a pour objet le développement et la production d'énergies renouvelables de façon citoyenne, collective et locale. Les premières réalisations consistent en l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics et privés. Toi et Toits est labellisée «citoyen» par Énergie partagée ⁽¹⁾.
- Fin 2022, Toi et Toits comptait 96 sociétaires, majoritairement des habitant-e-s du Livradois-Forez auxquels se sont joint 8 collectivités : les communautés de communes Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne et Billom Communauté, les communes de Cunlhat, Marsac-en-Livradois, Palladuc, Saint-Rémy-sur-Durolle et le Parc.
- Le Parc a contribué au renforcement des moyens d'investissement de Toi et Toits par un apport en compte courant d'associé. Il a poursuivi son appui technique, notamment en participant à des réunions, en communiquant régulièrement sur l'avancement du premier projet.
- Sur les 5 toitures équipées 4 ont commencé à fonctionner en 2022 (toutes se trouvent dans le Puy-de-Dôme) :
 - l'installation du toit de la mairie de Palladuc (9 kWc) produit l'équivalent de la consommation annuelle hors chauffage de 4 foyers
 - les panneaux posés sur le toit d'un hangar privé à Marsac-en-Livradois (18 kWc) produisent l'équivalent de la consommation annuelle hors chauffage de 8 foyers
 - les 500 m2 de panneaux placés sur la toiture des tennis couverts de Saint-Rémy-sur-Durolle - la plus grande des installations de Toi et Toits - (100 kWc) produisent l'équivalent de la consommation annuelle hors chauffage de 44 foyers.
 - la toiture d'un hangar agricole situé à Valcivières (30 kWc), produit l'équivalent de la consommation annuelle hors chauffage de 13 foyers
- A l'occasion de son assemblée générale, Toi et Toits a organisé une soirée d'information sur la production d'électricité par des habitants et collectivités : exposés sur l'autoconsommation d'électricité, présentation des projets d'énergies renouvelables de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle et inauguration des toitures photovoltaïques de Marsac-en-Livradois, Palladuc et Saint-Rémy-sur-Durolle.
- Toi et Toits étant devenue autonome, le Parc réduit progressivement son accompagnement. Toutefois, il participe à des réunions, facilite les contacts avec les collectivités et soutient sa communication.
- Depuis 2021, via Solaire Dôme ⁽²⁾, les communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Mond'Arverne ont chacune constitué un groupement de commandes d'installations photovoltaïques de 9 kWc (environ 60 m2) placées sur des toitures publiques de leur territoire. Elles ont été accompagnées techniquement par l'Aduhme ⁽³⁾ et le Parc. Les communes concernées ont bénéficié de subventions de la Région (dans le cadre du contrat Parc/Région) et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. 2022 a vu la mise en production de la première toiture photovoltaïque : celle-ci est installée sur le toit de l'atelier municipal de Sauviat.

(1) Mouvement de promotion, d'accompagnement et de financement de projets de production d'énergie renouvelable dont le financement et la gouvernance sont maîtrisés par des collectivités territoriales et des collectifs citoyens.

(2) Initiative du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Aduhme pour soutenir les initiatives des collectivités en matière d'énergie solaire

(3) Agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme



3

Des pratiques plus durables pour une autre vie

Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

Accueil d'entrepreneurs

Le Parc s'est donné plusieurs missions : animer le réseau Entreprendre en Livradois Forez, accueillir des créateurs et favoriser l'entrepreneuriat dans certaines filières. .

- Entreprendre en Livradois-Forez, réseau de concertation et d'échanges entre les acteurs du soutien à la création et à la reprise d'entreprises, a accueilli un nouveau membre en 2022 : la Coopérative Auvergnate d'Alimentation de Proximité (CAAP), coopérative sous statuts de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et de CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi). Elle réunit des activités alimentaires de distribution et de transformation notamment.
- Entreprendre en Livradois a identifié des opportunités pour un entrepreneuriat durable. Les activités à créer et les entreprises à reprendre ont été repérées et qualifiées. La définition de l'offre d'activités en Livradois-Forez a été engagée à partir de trois axes : les besoins sectoriels, les transmissions d'entreprises et les locaux disponibles. Une pénurie d'entreprises du bâtiment a été diagnostiquée avec l'appui de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme. La proposition d'opportunités d'activité dans le secteur du bâtiment se poursuivra en 2023.
- Le Parc a accompagné 56 porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise.
- Afin d'aider à la concrétisation de certains projets stratégiques, le Parc propose de réunir un comité de financement. En 2022, La Maison du quai de Billom (lieu de vie pour personnes âgées ou souffrant d'un handicap psychique) a bénéficié de cet accompagnement.
- En 2022, a été expérimenté un mode d'accueil collectif des porteurs de projets, complémentaire de celui des EPCI. Un module d'information et de formation d'une journée, qui se déroule une fois par mois, comprend une présentation du Livradois-Forez, une sensibilisation à l'entrepreneuriat durable et des exposés sur les outils de la création d'entreprises (business plan, site des offres de locaux et d'entreprises à reprendre...), les financements et les accompagnements. A l'issue de l'atelier, un

document personnalisé est adressé à chaque futur chef d'entreprise. Il comprend l'analyse de son projet et la liste des ressources web et bibliographiques, des structures d'accompagnement et des acteurs locaux de son secteur d'activité.

Au-delà de l'animation du réseau Entreprendre en Livradois-Forez, le Parc entretient des partenariats pour renforcer et promouvoir l'entrepreneuriat sur son territoire.

- Depuis 2016, 16 territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes impliqués dans la création d'activités et l'accueil de porteurs de projets, dont le Livradois-Forez, prospectent ensemble, au sein du réseau Envie d'R, des candidats urbains à une installation à la campagne. Ce collectif permet la mutualisation de nouveaux outils, une plus grande visibilité, une meilleure coopération.
- Le Parc a participé à plusieurs événements Envie d'R et a contribué à la mise en place d'une passerelle entre le site Internet d'Entreprendre en Livradois-Forez et celui d'Envie d'R qu'il l'alimente régulièrement.
- La foncière rurale et solidaire Villages Vivants, qui soutient l'implantation dans des territoires ruraux de projets à vocation sociale et solidaire, a souhaité, en 2021, développer sa présence dans le Massif central. Via son accord avec l'IPAMAC, le Livradois-Forez a été retenu pour participer à l'atteinte de cet objectif. Ce partenariat a débouché sur la contribution de Villages Vivants à la SCIC La Maison du quai à Billom.
- En partenariat avec Villages Vivants, le Parc a repéré, sur le territoire des communes de Fayet-le-Château et de Billom (Puy-de-Dôme), des locaux qui pourraient présenter une opportunité pour des porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire.
- Le Parc est partenaire de l'agence Auvergne Rhône Alpes Entreprise créée par la Région. Dans ce cadre, il a participé, en 2022, à un atelier sur l'attractivité des territoires pour les entreprises industrielles. Il a accueilli un chargé de mission régional pour une journée de découverte du Livradois-Forez.



- La Maison du Parc a accueilli trois événements sur la création d'entreprises.
 1. Village Vivant, la CAAP, l'incubateur Co-coshaker et le Parc ont réuni une table ronde intitulée S'installer en Livradois-Forez, de nouveaux outils pour entreprendre en milieu rural au cours de laquelle les nouveaux dispositifs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont été présentés aux 25 élus et salariés des collectivités qui avaient répondu à leur invitation.
 2. Pôle emploi Thiers Ambert a pris l'initiative d'organiser la Rentrée de la création : 50 entrepreneurs et une vingtaine de structures d'accompagnement se sont retrouvés pour une après-midi de travail décomposée en deux temps : un exposé sur la démarche de création d'entreprises et une présentation, sur des stands, des structures d'accompagnement.
 3. Les jeunes entrepreneurs étaient conviés à l'issue de la Rentrée à un after animé par Auvergne Rhône Alpes Entreprise.
- Le Parc a été associé aux travaux sur le volet commercial du PLUI ⁽¹⁾ de la Communauté de communes Entre Dore et Allier. Il a par ailleurs participé au diagnostic flash du volet commercial des programmes Petite ville de demain portés par les communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez. Il a également contribué à l'étude sur les tiers lieux du secteur de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme).

Locaux vacants et entreprises à transmettre

Le Parc anime l'action du réseau Entreprendre en Livradois-Forez pour identifier, qualifier et promouvoir les locaux vacants et les entreprises à transmettre. Différents modes d'actions sont mis en œuvre.

- En décembre 2022, 83 offres de locaux disponibles et d'entreprises à transmettre étaient présentées sur le site Internet Entreprendre en Livradois-Forez qui est animé par le Parc.
- Entreprendre en Livradois-Forez a organisé des réunions et des formations individuelles sur la construction d'offres d'activités à partir de locaux disponibles, à l'intention des agents de développement récemment recrutés par les communautés de communes Ambert Livradois-Forez et Billom Communauté et du salarié du Département du Puy-de-Dôme en charge de l'agriculture pour le secteur de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez.
- Les membres du réseau ont, en partenariat avec les chambres consulaires et les EPCI ⁽²⁾, identifié, les entreprises à transmettre et réalisé un suivi des transmissions en cours sur les territoires des communautés de communes

Billom Communauté, Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne. Toujours concernant la transmission, Entreprendre en Livradois-Forez a organisé, à Courpière (Puy-de-Dôme), avec ces mêmes partenaires, un événement à l'intention des entrepreneurs souhaitant céder leur activité : des experts, notamment d'AG2R La Mondiale, de l'Ordre des experts comptables et de la Banque populaire du Massif central, ont détaillé les enjeux de la cession d'entreprise.

- Le Parc a accompagné les réflexions de trois communes du Puy-de-Dôme (Sauxillanges, Cunlhat, Saint-Jean-des-Ollières) et d'une commune de la Loire (Sauvain) sur les enjeux de la transmission d'entreprises et de la vacance commerciale.
- Le Parc a participé, aux côtés de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et de la ville d'Ambert à la manifestation ambertoise Les Vitrites qui parlent : repérage de locaux commerciaux disponibles, installation d'une boutique test, organisation de visites de locaux par des porteurs de projet.

(1) Plan local d'urbanisme intercommunal
(2) Etablissement public de coopération intercommunale

Réseau des élus référents à l'accueil d'entreprises

- Le Parc a relancé, en 2021, le réseau des élus référents à l'accueil d'activités qui sont les relais locaux d'Entreprendre en Livradois-Forez. En 2022, les élus municipaux en charge de la création d'entreprise ont été invités à s'informer sur la transmission d'entreprise dans le contexte de changement de génération des dirigeants au travers d'exposés et d'études de cas, et à réfléchir sur l'accompagnement des personnes engagées dans un processus de transmission.

Communication

La promotion de l'offre d'activités en Livradois-Forez s'appuie sur une stratégie de communication qui repose en premier lieu sur le site Internet <https://entreprendre-en-livradois-forez.org/>. Les messages visant à orienter les porteurs de projet vers les offres publiées empruntent divers canaux : stands installés à l'occasion de salons ou d'autres événements, vidéos, réseaux sociaux, rencontres en présentiel ou par web, communiqués de presse...

- En 2022, le Parc a commandé à l'association clermontoise Le Connecteur 12 vidéos dans lesquelles des entrepreneurs témoignent de leur implantation en Livradois-Forez. Ces parcours peuvent en susciter d'autres... (8 vidéos étaient en cours de réalisation en fin d'année).
- Un catalogue d'offres d'entreprises à transmettre ou de locaux vacants a été publié sur le site dédié. Une dizaine de ces offres a été diffusée dans le Journal du Parc.



- Le Parc a valorisé l'innovation en accompagnant la candidature de l'entreprise Ecopra au prix Innover à la campagne dont la Fédération des parcs naturels régionaux de France est partenaire. Ecopra a fait partie des 6 nominés au Prix spécial pour son système de filtre améliorant significativement le rendement d'un moteur thermique.
- Le Parc a participé, avec Envie d'R, au salon Back to Earth (Clermont-Ferrand), au salon Osez l'entreprise (Clermont) au Salon de l'Entrepreneuriat (Lyon), à une webconférence à l'intention d'entrepreneurs extérieurs au territoire et de prescripteurs.
- En s'appuyant sur les 17 vidéos réalisées depuis 2019, le Parc a mené 2 campagnes de

communication sur Facebook (l'une au premier semestre et l'autre à l'occasion du Mois de l'entrepreneuriat (novembre) qui ont totalisé près de 80 000 vues.

- Toutes les deux semaines, un article consacré à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises a été mis en ligne sur le site Internet d'Entreprendre en Livradois-Forez qui a reçu plus de 3 000 visiteurs (+37% par rapport à 2021).
- Bilan général des publications :
 - 22 posts Facebook pour 38 000 vues.
 - 21 posts LinkedIn pour 4 500 vues.
 - 16 posts Instagram pour 1 000 vues.
 - 11 publications Youtube.
 - 8 communiqués de presse.



Osez le Livradois-Forez ! Collection complète des vidéos sur les entrepreneurs inspirants du Livradois-Forez sur Youtube.

Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Accompagner l'élaboration de documents d'urbanisme

- Huit communes du Parc sont concernées par l'élaboration du SCoT⁽¹⁾ Sud Loire et d'un Plan de Paysage et font à ce titre l'objet d'un suivi.
- Le Parc a accompagné l'élaboration de plusieurs documents d'urbanisme :
 - Communauté de communes Mond'Arverne (Puy-de-Dôme) pour l'élaboration de son PLUi⁽²⁾.
 - Communauté de communes Entre Dore et Allier a sollicité le Parc pour le suivi des phases diagnostic du PLUi-H⁽³⁾ et notamment pour la prise en compte de la trame verte et bleue.
 - Avis favorable avec réserves sur le projet de PLUi-H de Brioude-Sud-Auvergne (Haute-Loire).
 - Révision allégée des PLUi existants sur le territoire de la Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.
 - Billom Communauté pour la création d'un outil de présentation du PLUi-H.
 - Modification du PLU d'Allègre pour permettre l'urbanisation d'une friche industrielle.
- Projets de révision des PLU⁽⁴⁾ de trois communes du Puy-de-Dôme : Escoutoux, Celles-sur-Durolle et Sauxillanges.
- Modification du PLU d'Arconsat : projet d'OAP destiné à permettre le développement d'un projet touristique privé.
- En 2021 et 2022, 8 EPCI du Parc ont actualisé et/ou révisé les documents de leur politique de soutien à la rénovation de l'habitat privé. Ces modifications étaient souvent liées au déploiement du programme Petites villes de demain qui impose aux communes concernées de réaliser une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH). Le Parc a participé au suivi de l'élaboration de ces différents programmes.

(1) Schéma de cohérence territoriale
(2) Plan local d'urbanisme intercommunal
(3) Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat
(4) Plan local d'urbanisme

Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement



Accompagner le montage d'opérations en centres-bourgs

- Dix communes du Livradois-Forez sont étiquetées Petites villes de demain (PVD) : Ambert, Arlanc, Billom, Courpière, Cunlhat, Puy Guillaume et Sauxillanges (dans le Puy-de-Dôme), Allègre et Auzon (en Haute-Loire) et Noirétable (Loire). Le programme gouvernemental Petites villes de demain concerne des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il donne aux élus les moyens de concrétiser leurs projets qui visent à conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement et où il fait bon vivre. Accompagnée par les services de l'EPCI dont elle est membre, chaque commune a disposé de 18 mois (entre juin 2021 et décembre 2022) pour définir sa stratégie de revitalisation de son centre-bourg. Durant cette période, le Parc a eu des échanges réguliers avec les chefs de projet, a suivi plusieurs études globales d'attractivité et a participé aux comités techniques et de pilotage. Cette implication a permis de mobiliser d'autres membres de l'Atelier d'urbanisme. Les actions dites mûres (à réaliser dans les 5 ans) font l'objet d'une convention partenariale d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) entre, a minima, l'Etat, l'EPCI et la commune. Il est prévu que le Parc s'engage dans les 8 conventions d'ORT qui concernent 3 communautés d'agglomération (Loire Forez Agglomération, Agglo Pays d'Issoire et Agglomération du Puy-en-Velay) et 5 communautés de communes : Ambert Livradois-Forez Communauté, Auzon Communauté, Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté et Thiers-Dore-et-Montagne Communauté. Seule la convention d'Auzon Communauté a été signée en 2022.
- Le Parc a apporté aux communes de Chalmazel (Haute-Loire) et de Marat (Puy-de-Dôme) un appui en ingénierie pour l'élaboration d'une stratégie de revitalisation de leur centre-bourg.
- Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) est également labellisée PVD mais, en tant que commune associée au syndicat mixte, elle ne bénéficie pas du même accompagnement du Parc : celui-ci a toutefois participé aux réunions du comité de pilotage consacrées à l'écriture de la convention d'ORT.

- Depuis fin 2019, la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez est intégrée au programme de recherche-action POPSU Territoires qui interroge les transitions écologiques, sociales et économiques des territoires, notamment des petites villes. En 2021, des étudiants ont mené, dans les communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat, une enquête sur la demande de logements des nouveaux arrivants et les chercheurs ont qualifié la typologie de la vacance. Ce travail s'est poursuivi en 2022. Parallèlement, le suivi de l'analyse de la vacance à l'échelle du Scot Livradois-Forez a été réalisé : sensibilisation à la vacance structurelle et création d'indicateurs de suivi.



Reportage sur la vacance
©POPSU Territoires

- A l'occasion des Assises nationales du foncier - organisées par le Laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes (Lifti) -, le Parc a présenté les résultats du programme de recherche-action POPSU qui va faire l'objet d'un ouvrage édité dans la collection Les Cahiers POPSU gérée par la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (PUCA). Les textes des chercheurs seront illustrés par des photos réalisées dans le cadre d'une mission de reportage commandée par l'Etat. Préparée en 2022, cet ouvrage devrait être diffusé au premier trimestre 2023.
- Le Parc participe au comité scientifique d'une étude sur les changements d'usages des grands bâtiments vacants (écoles privées, centres de vacances etc) qui concerne particulièrement le Livradois-Forez. Aussi un panel de lieux représentatifs de cette problématique a été constitué sur ce territoire et un protocole de visite a été élaboré. Cette démarche de recherche-action en sociologie portée par l'association Carton Plein a obtenu, en 2022, le soutien financier de la DRAC et du FNADT⁽¹⁾ Massif central.

(1) Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

L'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Un dispositif d'ingénierie concertée au service des collectivités

- En 2022, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez a accompagné une centaine de projets dont 26 étaient nouveaux. Au total, il a, depuis 2013, apporté ses conseils pour plus de 430 projets d'échelle et de nature variées menés dans 136 communes (soit 80% des communes du territoire du Parc qui regroupent 95% de la population). Selon les demandes des maîtres d'ouvrage (communes et EPCI), il intervient à différents stades de la réflexion et de la réalisation de ces projets. Son implication peut aller du simple conseil à l'animation complète du projet.
- En matière d'urbanisme opérationnel, l'Atelier d'urbanisme est principalement sollicité pour la rédaction de cahiers des charges, l'analyse des offres et le suivi d'études pour la création d'espaces à vocation économique (ZAC Les Barthes pour le compte d'Ambert-Livradois-Forez, ZAE Felet et Racine pour Thiers-Dore et Montagne).
- L'Atelier d'urbanisme a renforcé son accompagnement de la communauté de communes Thiers-Dore et Montagne pour l'étude d'inventaire et de qualification des friches industrielles : une mission d'élaboration d'une méthode en vue de la renaturation des ZAE et de friches en Livradois-Forez a fait l'objet d'un stage de fin d'étude
- En 2022, une quinzaine de collectivités ont été accompagnées pour des projets concernant des équipements publics. Parmi celles-ci, les communes de Ceilloux (Puy-de-Dôme) pour la rénovation de son ancienne école, de Cunlhat (Puy-de-Dôme) pour la construction d'une maison de santé, de Courpière (Puy-de-Dôme) pour la rénovation du cinéma, d'Echandelys (Puy-de-Dôme) pour un conseil à propos de l'accessibilité de son école, de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme) pour le projet de rénovation de la mairie et de Saint-Genest-la-Tourette (Puy-de-Dôme) pour un conseil sur le local mis à la disposition des chasseurs.
- Les communes de Saint-Jean-des-Ollières, Sauviat, Vodable-Ville (dans le Puy-de-Dôme) et Saint-Pal-de-Senouire (Haute-Loire) ont engagé des démarches singulières pour la transformation de bâtiments de centre-bourg en lieux partagés. En effet, pour que ces locaux rénovés soient utiles, utilisés et autonomes dans leur fonctionnement ces communes impliquent les habitants en amont du projet. L'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme s'est adapté à la demande de chacune de ces communes : conseils sur la conduite du projet, l'implication citoyenne en phase de préfiguration ou pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre des travaux.
- Une trentaine de communes a été accompagnée par l'Atelier d'urbanisme pour des projets concernant leurs espaces publics. Il a plus particulièrement suivi l'élaboration des plans d'aménagement durable de 7 communes du Puy-de-Dôme : Billom, Chabreloche, Châteldon, Echandelys, Fournols, Isserteaux et Valcivrières. Ces études définissent, à l'échelle du bourg, une stratégie d'aménagement déclinée en fiches-actions qui prévoient des projets (à 10 ans) de requalification d'espace public (place, traverse), de développement de mobilités douces mais aussi de réhabilitation de bâtiments. Ces communes ont engagé des démarches participatives pour impliquer les habitants dans la réflexion et le processus de transformation du bourg. L'Atelier d'urbanisme a également conseillé, entre autres, les communes de Champagnac-le-Vieux (Haute-Loire) pour l'aménagement de la place de l'église, de la Renaudie (Puy-de-Dôme) pour le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de jeux à l'entrée du bourg et de Saint-Anthème (Puy-Dôme) pour l'aménagement du plan d'eau.



Stage de fin d'étude sur la renaturation des ZAE et des friches: exemples de propositions.

- La commune d'Usson (Puy-de-Dôme) a fait appel à l'Atelier d'urbanisme pour l'accompagner pour une étude paysagère. Celle-ci est innovante car elle vise à inciter les propriétaires privés à prendre en compte les structures paysagères dans l'aménagement de leurs terrains. Les principes d'aménagement à la parcelle, préconisant un choix de végétaux et des limites à l'implantation des futures constructions ont été définis dans le cadre d'atelier de concertation.
- En mars, le Comité technique de l'Atelier d'urbanisme a réuni une vingtaine de partenaires techniques pour proposer l'amélioration du fonctionnement de ce réseau et de ses actions d'accompagnement de projets et de sensibilisation des élus et acteurs du territoire. Le programme des Rencontres de l'Atelier 2022-2023 a été élaboré au cours de cette réunion.
- Les membres du réseau de l'Atelier d'urbanisme ont préparé un événement qui réunira, en janvier 2023, l'ensemble de ses partenaires à l'occasion de son 10ème anniversaire. Cet anniversaire est l'occasion de montrer la plus-value d'une ingénierie coordonnée à l'échelle du Livradois-Forez en termes d'accompagnement et d'ambition partagée.
- Afin de sensibiliser les élus et techniciens des collectivités, l'Atelier d'urbanisme a organisé 5 Rencontres de l'Atelier. Trois réunions

avaient pour thèmes Aménager les espaces publics pour favoriser la mobilité de tous (35 participants dont 14 élus), Quels Documents d'urbanisme pour les communes de Haute-Loire ? (23 participants dont 13 élus) et Aménager l'espace public avec un éclairage sobre (19 participants dont 12 élus). Un Décryptage de la loi Climat et Résilience » a été proposée aux techniciens des collectivités du Livradois-Forez (17 participants). Cinquante personnes (dont 22 élus) ont participé à un voyage d'études en Céallier et en Livradois sur le thème Aménager simplement les espaces publics ruraux ». Celui-ci a été co-organisé avec les CAUE ⁽¹⁾ de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

— Réinvestir les centres-bourgs du Livradois-Forez pour contribuer à la trajectoire ZAN, tel était le titre de l'intervention du Parc dans le cadre du webinaire organisé par la Fédération des parcs naturels régionaux sur le thème de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN).

— En décembre 2022, le Parc a accueilli les 30 participants (représentant une dizaine de parcs naturels régionaux) au séminaire annuel du réseau Urbanisme, paysage et énergies de la Fédération des parcs naturels régionaux dont le titre était Construire la frugalité en énergie et en espace dans les projets locaux.

(1) Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement



La butte d'USSON, vue générale
©Claudy COMBE

Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural

Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles- Darsac

Le Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez

- En lien avec des associations, le Syndicat mixte ferroviaire du Livradois-Forez ⁽¹⁾ développe les activités touristiques sur le réseau ferré dont il est propriétaire - environ 150 km traversant une partie des départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Ainsi, depuis l'été 2022, un parcours de vélorail est proposé entre la gare d'Allègre (Haute-Loire) et la halte ferroviaire de Malaguet, soit 6,2 km. Les 15 vélorails à assistance électrique permettent à tous d'effectuer cette promenade ferroviaire à travers des paysages variés. Elle peut se prolonger par la visite du lac de Malaguet (Réserve naturelle régionale). Cette nouvelle activité, qui bénéficie du soutien financier de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, de la commune d'Allègre et du Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez est opérée par l'association Agrivap qui, depuis des décennies, fait découvrir le Livradois, entre Ambert et La Chaise Dieu, à bord de ses Trains de la découverte.



Vélorail d'Allègre
© AGRIVAP

(1) Ce syndicat est composé des communautés d'agglomération Loire-Forez et du Puy-en-Velay, des communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez et de la commune de Peschadoires (Puy-de-Dôme).

Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »



- Trois démarches d'élaboration de schémas directeurs cyclables sont portées, depuis le printemps 2022, par le SMTUT (autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne), par la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez et par Billom Communauté. Celle-ci a organisé deux ateliers de concertation. Tout comme le SMTUT qui a en outre réalisé une enquête auprès des habitants pour comprendre leurs pratiques de mobilité et connaître les difficultés rencontrées. Le Parc est associé à ces démarches : participation aux comités de pilotage et comités techniques des schémas cyclables, suivi des études et enquêtes mobilité, participation à la rédaction de cahiers des charges.
- Le schéma directeur cyclable de la vallée de

la Dore prévoit la création d'un Comité de suivi élargi à d'autres EPCI du Livradois-Forez. Ce pour garantir une cohérence des actions contenues dans les différents schémas directeurs de ce territoire. En 2022, le Parc a réuni les 7 intercommunalités qui mènent des actions en faveur du développement de la pratique du vélo. La politique de Loire Forez Agglomération comprend des aménagements cyclables (selon son schéma directeur) et des actions sur la pratique du vélo (« savoir rouler à vélo »). Le schéma directeur d'Agglo Pays d'Issoire prévoit un maillage d'aménagements cyclables et un volet services dont une prime à l'achat de vélos à assistance électrique et l'installation de 5 stations de vélos en libre-service à Issoire. La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dont le

schéma directeur a été validé en septembre 2022, a lancé, dès 2018, un service de location de vélos à assistance électrique (90 vélos) et installé des consignes sécurisées. Le SMTUT, a créé un service de location de vélos à assistance électrique (30 VTC et 8 VTT) et installé 21 abris vélos (près de 200 emplacements au total) à proximité des équipements et services publics. La Communauté de communes Ambert Livradois-Forez a défini un plan vélo en trois axes : un schéma directeur cyclable, le développement de services et des actions de communication/sensibilisation. Sur ce territoire, un plan de mobilité inter-entreprises est en cours : l'enquête réalisée auprès des entreprises à l'été 2022 révèle un potentiel de développement des déplacements domicile-travail à vélo.



Mobivélo à Thiers - Campagne photographique sur l'attractivité du Livradois-Forez
© Joël DAMASE

Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux

Rendre les collectivités locales exemplaires pour leur consommation d'énergie

Suivi des Plans climat, air, énergie territoriaux (PCAET)

- Diviser par quatre, d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique du Livradois-Forez, pour atteindre cet objectif le Parc s'est engagé à accompagner les collectivités dans leurs démarches de réduction de leur consommation d'énergie, notamment via des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Au-delà de ceux-ci, plusieurs communautés de communes ou communautés

d'agglomération se sont également engagées dans une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS). En 2022, le Parc a participé au Comité de transition énergétique et au Comité des énergies renouvelables du Puy-de-Dôme qui sont pilotés par la DDT ⁽¹⁾ et a suivi le PCAET de la Communauté de communes Entre Dore et Allier.



(1) Direction départementale des territoires



Réunion lancement du PCAET de la Communauté de communes Entre Dore et Allier
© CC Entre Dore et Allier

Outiller les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement

Accompagner les collectivités vers l'exemplarité

Sensibilisation sur l'optimisation de l'éclairage public



Saint-Jean-des-Ollières
© la Kabane à images

- La lumière artificielle nocturne est un outil d'aménagement car elle répond à de multiples besoins sociaux : déplacements, activités économiques urbaines, mise en valeur des espaces publics et des bâtiments etc. Au-delà de la hausse des coûts des énergies qui incite à la sobriété énergétique, d'autres arguments plaident en faveur d'une meilleure gestion de l'éclairage nocturne. En effet, la dégradation de l'obscurité sous l'effet de ces lumières perturbe la faune et la flore, agit sur la santé et la qualité du sommeil des habitants et abîme les paysages. Depuis plusieurs années, le Parc a engagé, auprès des collectivités du Livradois-Foréz, une démarche pionnière en faveur de la sobriété lumineuse.
- Le Parc fait partie d'un groupe de parcs du Massif central qui ont engagé une réflexion commune pour préserver et valoriser le ciel étoilé et la biodiversité. La convention concerne 7 parcs naturels : Aubrac, Cévennes, Haut-Languedoc, Livradois-Foréz, Monts d'Ardèche, Causses du Quercy et Morvan. Deux types d'accompagnement pour une meilleure prise en compte de la qualité du ciel nocturne sont menés par ces parcs, l'un concerne l'éclairage public et l'autre l'éclairage privé.
- Un guide technique numérique d'une quinzaine de pages a été mis en ligne en 2022. Ce document comprend deux parties : l'une commune aux 7 parcs, l'autre spécifique à chaque Parc. En Livradois-Foréz, celle-ci a été rédigée avec des partenaires qui ont apporté leurs témoignages sur des expériences lo-

cales. Ce guide est un outil de dialogue entre tous les acteurs concernés : collectivités, syndicats d'énergie, associations de protection de la biodiversité, maîtres d'œuvre....

- Début 2022, l'IPAMAC a réalisé un accompagnement expérimental de la commune de Saint-Jean-des-Ollières (Puy-de-Dôme) qui a pris la forme d'un « diagnostic sensible » auquel ont été associés les habitants et les élus au cours de deux jours de réunions et d'ateliers. Cette action visait à établir un état des lieux de l'éclairage public, à engager une réflexion collective sur ses enjeux et à faire émerger des pistes d'actions permettant de conjuguer préservation de la biodiversité et réponse aux besoins humains d'éclairage. Le Parc a ensuite accompagné la commune - hors l'action de l'IPAMAC - pour la mise en œuvre d'un éclairage plus sobre.



LA NUIT VUE DE MA FENÊTRE
© Gabriel CLAIR

Projet alimentaire territorial

- Le Projet alimentaire territorial (PAT) Grand Clermont/Parc naturel régional Livradois-Foréz est un programme de coopération interterritoriale pour la relocalisation de l'alimentation. Son plan d'actions comprend 11 objectifs chiffrés et 6 objectifs stratégiques. Le Parc est membre de ses différentes instances de gouvernance – Comité de pilotage, équipe technique et Forum alimentaire local - et participe au suivi des projets.
- L'ensemble des acteurs du PAT se rassemble une fois par an dans le cadre du Forum alimentaire local qui est un moment de rencontres, d'échanges en ateliers et de partage sur les avancées du projet. A cette occasion sont envisagées collectivement des perspectives de collaborations pour faire vivre le PAT. Les participants à la troisième édition du Forum alimentaire local ont notamment visité l'entreprise laitière de Sauvain (Loire), les salaisons Bernard (La Forie, Puy-de-Dôme), la ferme du Potager de Béline (Luzillat, Puy-de-Dôme), la Ferme de Lucien (Courpière, Puy-de-Dôme), la Ferme de Sarliève (Cournon d'Auvergne, Puy-de-Dôme) et le Centre de recherche en nutrition humaine de Clermont-Ferrand.
- En 2022, le Collectif de chercheurs, qui rassemble les acteurs du PAT et des chercheurs à propos des enjeux de la transition alimentaire, s'est doté d'une charte de fonctionnement interne qui précise ses missions. Une convention de partenariat multipartite signée par les pilotes du PAT et les tutelles des chercheurs membres de ce collectif - INRAE, VetagroSup, AgroParisTech et l'Université Clermont Auvergne - formalise leurs engagements réciproques.
- Les relations entre le PAT et la communauté scientifique se concrétisent également par un partenariat, dans le cadre du programme de recherche TETRAE Auvergne Rhône-Alpes 2023-2028, autour de deux projets de recherches, l'un sur la gouvernance alimentaire (projet TRAACT), l'autre sur les impacts de l'alimentation sur la santé humaine (projet Part'Age). D'autres projets de recherche bénéficient du soutien et/ou de la participation du PAT. Notamment Plan'Eat (sur la restauration scolaire), Resysster (sur le foncier agricole) et Dura-transfo (sur la transformation de produits agro-alimentaire).
- Afin de redonner au consommateur-citoyen un pouvoir d'agir et de peser sur l'organisation du système alimentaire, un projet a été lancé en 2022, intitulé Ateliers citoyens consommateurs sur la place des légumes locaux dans les grandes et moyennes surfaces (GMS). Suite à un appel à candidats, un panel de 36 habitants volontaires – de trois zones géographiques : bassins de Clermont-Ferrand, de Thiers, d'Ambert - a été recruté en octobre. D'ici février 2023, ils formuleront des propositions pour renforcer la place des légumes locaux de qualité dans les rayons des grandes et moyennes surfaces (GMS) du territoire. Une question leur est soumise par les élus en charge du PAT : « Quels sont vos principaux critères pour un développement plus juste et plus durable de la production de légumes distribués en grande et moyenne surface ? ». Pour l'appréhender, ils se sont réunis lors de quatre sessions de travail comprenant des visites de fermes et de grandes surfaces et l'audition d'experts. Un Conseil consultatif, composés d'experts en agriculture et en



Forum alimentaire du PAT juin 2022
© Le Grand Clermont

alimentation (chercheurs, responsables de GMS, représentants de structures agricoles, agriculteurs, élus) éclaire régulièrement leur travail. Cette démarche fait l'objet d'une communication régulière sur les réseaux sociaux, sur le site web du PAT et dans la presse locale, à l'attention des acteurs de la filière et du grand public.

- Les associations Terres de Liens Auvergne et Bio 63 sont chargées d'accompagner les 8 communes ⁽¹⁾ volontaires pour l'installation d'activités agricoles bio sur des parcelles en propriété publique. Pour chaque parcelle, ont été réalisés un diagnostic agro-environnemental et de ses accès aux ressources (eau/électricité), une estimation des coûts et des étapes d'une remise en activité. Un plan d'actions spécifique a été défini pour chaque commune qui a bénéficié d'appuis pour la rédaction d'un appel à candidatures. Plusieurs séances de travail collectif ont permis de détecter les freins et les besoins des communes et de mobiliser des outils pour y répondre. Un séminaire de rencontre entre les communes et les structures d'accompagnement de l'installation-transmission a été organisé en novembre. Ce dispositif permet à chaque commune de s'engager concrètement dans l'accueil à court terme d'un porteur de projet agricole.
- Le programme Terralim 2 sur les enjeux de relocalisation alimentaire s'est achevé en 2022. Après deux années de travail collectif entre 11 territoires du Massif central engagés dans un PAT, les membres du PAT Grand Clermont/Parc naturel régional Livradois-Forez

ont accueilli une trentaine d'acteurs institutionnels, économiques et de la recherche pour le séminaire de clôture au cours duquel a été dressé un bilan des actions de chaque territoire. La visite de deux initiatives locales a été proposée aux participants : l'Ecopôle du Val d'Allier (site privé de 140 ha qui propose, aux portes de l'agglomération clermontoise, la découverte de la faune et de la flore des bords d'Allier) et l'exploitation maraîchère de la Régie de territoire des Deux Rives (association d'insertion par l'activité économique).

- Depuis 2020, l'Observatoire du système alimentaire territorial et du PAT s'appuie sur une série d'indicateurs chiffrés pertinents (occupation des sols, emplois et rémunération agricoles, nombre d'outils de transformation, taux d'auto-provisionnement alimentaire etc pour apprécier l'état et l'évolution du système alimentaire local). Pour compléter ses résultats, trois ateliers de travail ont réuni, au printemps 2022, des acteurs professionnels de chaque thématique. Ceux-ci ont également validé le rapport final de l'Observatoire qui compile l'ensemble des données recueillies et des analyses formulées. Celui-ci a été présenté en juin 2022.
- Les 4 territoires de PAT du Puy-de-Dôme (Massif du Sancy, SMAD des Combrailles, Agglo Pays d'Issoire et Grand Clermont/Parc Livradois-Forez) ont créé une cellule de travail pour échanger expériences, méthodes et connaissances. Leurs rencontres sont accueillies successivement par chacun des territoires et sont ouvertes aux élus qui le souhaitent.



(1) Une commune de Haute-Loire : Bonneval ; 7 communes du Puy-de-Dôme : Mirefleurs, Pignols, Riom, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Jean-d'Heurs, Sauviat et Vic le Comte.



Aux Champs Thiers - Campagne photographique sur l'attractivité du Livradois-Forez
© Joël DAMASE



4

Citoyen d'ici et du monde : l'Homme au cœur du projet

Activer le passage des idées aux actes

Sensibiliser la population en osant l'inattendu

Le Journal du Parc

Un numéro du Journal du Parc a été publié au printemps 2022 sur le thème de l'eau. La politique de planification et de gestion de la ressource en eau depuis la préservation des milieux aquatiques jusqu'à la restitution de l'eau à la nature après usage y était présentée avec notamment le rôle du pôle de compétences « Grand cycle de l'eau ». La ligne éditoriale cherche par les témoignages et explications présentés à faire partager les enjeux d'une politique en faveur de ce bien commun. Tiré à 20 000 exemplaires, le Journal du Parc est déposé dans des points stratégiques : commerces de bouche, administrations recevant du public, mairies... Plusieurs collectivités l'ont distribué en accompagnement de la diffusion des bulletins municipaux.

Site Internet

Le changement de l'outil de mesure statistique induit un biais qui produit un résultat en valeur absolue très différent des mesures antérieures. Si l'on considère la tendance, on constate une grande stabilité par rapport à l'année précédente. Nous ne retenons que les mesures effectuées avec le nouvel outil à partir du 1er novembre 2022, période représentative de la stabilité sur les 12 mois de l'année. La fréquentation mensuelle peut ainsi être évaluée à 4000 visiteurs. Ce sont les franciliens qui pour la première fois as-

rivent en tête des visiteurs (32,5%). 26 % résident en Auvergne-Rhône-Alpes mais il est à noter que 20% ne peuvent être déterminés. La durée moyenne de ces visites est en baisse (1mn55s contre 2mn31s en 2021), tout comme le nombre de pages vues par session : 2,5 pages contre 3 pages en 2021. Les pages présentant le Livradois-Forez et le Parc sont les plus lues. Viennent ensuite celles consacrées au patrimoine naturel, à sa préservation et sa valorisation. La page sur les marchés publics connaît également un bon score.

L'Écho du Parc

- Le blog L'Écho du Parc Livradois-Forez, dont la vocation est d'informer régulièrement les élus des collectivités adhérentes du syndicat mixte du Parc, ses partenaires ainsi que les citoyens concernés par ses actions, a une courbe tendancielle stable en 2022. Compte tenu du changement d'outil de mesure, il convient de retenir en 2022 une fréquentation d'environ 900 visiteurs par mois. 63 articles ont été publiés (contre 74 en 2021). Le pôle Biodiversité en a produit 26, viennent ensuite le pôle Développement (16) et le pôle Urbanisme (16) ; 4 articles ont été consacrés aux réseaux culturels, 1 au programme LEADER.

La Lettre électronique

- Les 5 700 abonnés à La Lettre électronique du Parc (+100) ont reçu 10 numéros spécifiques au blog « L'Écho du Parc Livradois-Forez » en 2022. Cette lettre électronique mensuelle présente un sommaire détaillé des articles publiés par L'Écho du Parc Livradois-Forez. La Lettre électronique a aussi été utilisée pour diffuser des informations plus ciblées sur les actions du syndicat mixte. La lettre électronique est indispensable à la valorisation des articles du blog (300 visites environ générées par envoi).

Facebook

- Depuis la création de la page Facebook du Parc, le nombre d'abonnés connaît une progression régulière qui s'est confirmée en 2022 : il est passé de 5341 au 1er janvier 2022 à 6239 début 2023. Cette page publie des informations exclusives et d'autres issues du blog du Parc et de son site Internet. Ouverte sur le territoire, elle relaie des initiatives as-

sociatives et privées illustrant les objectifs de la Charte du Parc (10% des posts). En 2022, 245 posts ont été créés ou relayés (+38%). Les informations ont obtenu une couverture totale de 195 679 vues.

- Au cours de l'année, plusieurs campagnes ont été menées par le Parc sur cette page Facebook. Des vidéos illustrant l'attractivité du Livradois-Forez à travers les témoignages d'entrepreneurs ont été diffusées. Elle a relayé le développement de la marque territoriale Livradois-Forez et les actions sur l'accueil d'entreprises et de nouvelles populations et plus généralement les politiques du Parc et de ses proches partenaires.
- 1 groupe est associé à la page : les Ambassadeurs nature (qui est passé de 53 membres en janvier 2020 à 141 début 2022 et à 376 début 2023). Ce groupe Facebook est un lieu de partage sur la nature en Livradois-Forez. Il est ouvert à tous. Chacun est invité à y partager ses découvertes, émerveillements, petits et grands plaisirs qu'offre la Nature. On peut relayer des événements naturalistes et y solliciter des conseils... Le groupe a aussi pour objet de communiquer sur les actions mise en place par le Parc et par les membres du groupe. L'objectif principal est de créer du lien entre passionnés de Nature.
- La page Facebook de la Réserve naturelle régionale du lac de Malaguet compte 834 abonnés.

Instagram

- Son fil Instagram permet au Parc de publier des photos et des vidéos du Livradois-Forez et de diffuser des campagnes de communication.
- En 2022, le nombre d'instagrammeurs abonnés au fil du Parc a progressé de près de 11%, atteignant 2 990 en fin d'année contre 2 700 un an plus tôt.

Twitter

- Le Parc a peu publié sur son compte en 2022. Les 52 tweets ont enregistré 19 000 impressions (tweet vu une fois par un internaute), soit une moyenne de 365 impressions par tweet.
- Le nombre de personnes qui suivent le compte Twitter du Parc progresse cependant : en 2022, il est passé de 771 à 876 (+13.6%). Cette augmentation peut être qualifiée de « naturelle » puisque la présence du Parc sur ce réseau social n'a bénéficié d'aucune politique de développement structurée.

Linkedin

- Afin de promouvoir l'attractivité du Livradois-Forez, le Parc a créé un compte sur le réseau professionnel LinkedIn qui s'adresse particulièrement aux actifs. Le compte comporte 3 pages, une page générale dédiée au

syndicat mixte du Parc, une page dédiée au réseau Entreprendre en Livradois-Forez pour promouvoir l'offre d'activité (voir page 35), une dédiée à la marque Livradois-Forez. Cette dernière comporte 170 abonnés qui suivent les actualités des Ambassadeurs du territoire, c'est-à-dire des professionnels qui bénéficient de la marque Livradois-Forez.

Autres réseaux

- Le Parc publie l'ensemble des vidéos qu'il produit sur sa chaîne Youtube, de même les documents sous format pdf sont publiés sur la liseuse en ligne Calaméo et sont téléchargeables par le public.

Relations avec la presse

- Au cours de l'année 2022, les services du Parc ont rédigé et édité 28 communiqués de presse. Un tiers de ceux-ci étaient consacrés à la forêt : en effet, le pôle Développement, promotion et valorisation a fourni 16 communiqués dont 9 sur ce thème, 6 communiqués émanaient du pôle Biodiversité, éducation au territoire, 3 du pôle Politiques territoriales, 2 du pôle Urbanisme, aménagement et énergie et 1 du pôle Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore.
- Si le nombre de communiqués a été inférieur à celui des années précédentes, les chaînes de radio et de télévision n'ont pas moins relayé les actions du Parc. En revanche, sa présence dans la presse écrite a été un peu plus réduite.

Relations avec les communes

- Un décret pris par la Première ministre en septembre 2022 a classé en « Parc naturel régional » 6 communes qui ont approuvé la Charte 2011-2026 du Parc à la suite du renouvellement des conseils municipaux en 2020. Il s'agit d'une commune de la Loire, Roche, et de 5 communes de Haute-Loire : Chaniat, Collat, Montclard, Saint-Didier-sur-Doulon et Saint-Julien-d'Ance. Ainsi, 6 communes supplémentaires sont devenues membres du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.
- À l'occasion des Ateliers territoriaux organisés à l'intention des élus du Livradois-Forez dans le cadre de la démarche de révision de sa Charte, le Parc diffuse des informations sur l'actualité du Parc. Aussi n'a-t-il pas jugé nécessaire de réunir une Assemblée générale des délégués en 2022.
- Le Parc a fourni aux communes qui le lui ont demandé des informations et des propositions d'articles pour leurs bulletins municipaux.
- Le Président du Parc a accordé des rendez-vous individuels aux maires qui en ont fait la demande. Il a ainsi pu s'entretenir personnellement avec 80 d'entre eux.



Évaluation de la Charte – Conseil scientifique du Parc



Conseil scientifique

- Les membres du Conseil scientifique du Parc se sont réunis à deux reprises pour suivre la révision de la Charte du Parc et échanger sur celle-ci.

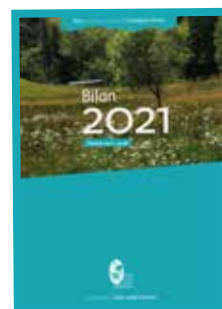
Le Bilan du Parc

- Chaque année, le Bilan du Parc de l'année précédente est rédigé à partir du point technique et financier fourni par chaque membre de l'équipe du Parc pour chacune des actions prévues au budget primitif et réalisées. Le Bilan de l'année 2021 a été édité uniquement sous forme numérique et publié sur le site Internet du Parc.

Monographie thématique

- Le Parc a lancé la réalisation d'une monographie sur l'énergie qui sera éditée en 2023. Un groupe de travail a été mis en place, constitué

des partenaires techniques locaux sur le sujet et des techniciens des EPCI. Il s'est réuni à deux reprises pour définir le contenu de ce document. Un groupe plus restreint a pris la suite pour travailler plus finement sur les textes qui ont été rédigés en interne. Un prestataire sera chargé de la conception et de la mise en page. Cette publication, qui fera partie de la collection des monographies thématiques du Parc, alimentera les débats sur l'avenir énergétique du territoire. Élément de l'évaluation de la Charte 2011-2026, elle a été conçue à la fois comme un panorama de la question de l'énergie en Livradois-Forez - photographie de la situation de la consommation et de la production en 2022 et perspectives – et comme un outil partagé par tous les acteurs concernés par ce sujet.



Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable



Auprès de nos arbres

- Grâce à ses projets pédagogiques fédérateurs, le Parc apporte, depuis 25 ans, un soutien technique aux établissements scolaires et centres de loisirs qui souhaitent engager ou conforter une éducation à l'environnement et au développement durable. Le nouveau projet fédérateur lancé à la rentrée scolaire 2021-2022 a pour thème la forêt et les arbres et s'intitule Auprès de nos arbres. Alors que 55% du territoire du Parc sont boisés, les enfants et les adolescents ont à leur disposition un terrain de découverte à ciel ouvert ! Afin d'enrichir les projets des classes, le Parc a créé des outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants et des animateurs. Les classes engagées dans ce projet fédérateur sont encadrées par des éducateurs à l'environnement qui ont bénéficié de deux journées de formation afin de compléter leurs connaissances sur les thématiques abordées. Leurs interventions hors les murs de la classe ou du centre de loisirs sont complétées par une demi-journée « art et culture ». Cette dernière permet aux jeunes d'approfondir la découverte du thème choisi grâce à la rencontre avec un professionnel (conteur, illustrateur, photographe, peintre, chantournier, vannier...) qui signe une convention avec le Parc pour les temps d'accueil des classes et de préparation de celui-ci. En fin d'année sco-

laire, chaque projet est présenté localement et des échanges entre les classes sont organisés par le Parc, dans les villes et villages.

- Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 33 classes de 28 communes, totalisant 850 élèves - 2 de collèges, 17 écoles élémentaires et 14 écoles maternelles – se sont engagées dans le projet Auprès de nos arbres. Les nombreuses thématiques choisies par les enseignants, la richesse du patrimoine local et la diversité des encadrants ont permis aux élèves de faire de multiples découvertes et de mieux comprendre le monde qui les entoure. Chaque projet était organisé en 5 demi-journées : 3 demi-journées d'accompagnement par un animateur, 1 demi-journée de rencontre avec un professionnel de l'art, de la culture ou de l'artisanat et 1 demi-journée



de valorisation. Certains projets ont permis aux enseignants de tester, avec l'aide d'un éducateur à l'environnement, la pédagogie de l'enseignement hors les murs.

- Les éducateurs à l'environnement sont en outre intervenus, à raison de 2 demi-journées par classe, pour 9 « petits projets ponctuels ». Les enseignants ont en effet eu la possibilité de mettre en place ce type de projet pour compléter un travail des années précédentes ou pour permettre à leurs élèves de découvrir les thèmes des projets fédérateurs précédents : Terre et pisé, Jeunes observateurs de la biodiversité et Mon voisin paysan.
- En septembre 2022, 21 classes se sont inscrites au projet pour l'année scolaire 2022-2023 et 2 classes pour un Petit projet.



Impliquer les habitants dans les actions du Parc

Chantiers participatifs et soutien à des actions exemplaires en faveur de la nature ordinaire

- Les initiatives des collectivités pour la préservation et la valorisation de la biodiversité peuvent avoir valeur d'exemple. Pour soutenir des actions simples, faciles à mettre en œuvre et impliquant les habitants, le Parc leur propose, depuis 2015, un accompagnement financier et technique. Grâce à ce soutien, de nombreux chantiers participatifs en faveur de la nature quotidienne ont pu être réalisés : création de vergers communaux, de jardins partagés, restauration et/ou création de mares, de serves, plantation de haies, végétalisation de centres-bourgs, pose de nichoirs... Grâce à ces initiatives, chacun peut s'impliquer dans la création d'un aménagement qui met en valeur le patrimoine communal et favorise la biodiversité. Ces chantiers créent une dynamique sociale entre les habitants, les élus, les professionnels... Lorsque des aménagements préalables sont nécessaires, les communes font appel à des entreprises locales, tout comme pour l'achat des matériaux et des végétaux (ce qui permet de privilégier des essences locales).
- En 2022, 19 communes ont bénéficié de ce dispositif, soit pour la finalisation de projets en cours, soit pour de nouveaux chantiers. Des partenaires du Parc - dont le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, la Régie des territoires des 2 rives, Madame Grenouille - ont encadré ces chantiers tout en sensibilisant les participants à la biodiversité.

Des vergers communaux ont été créés à Chassagnes (Haute-Loire), à Égliseneuve-des-Liards, à Pignols, à Saint-Jean-des-Orlières, à Saint-Jean-en-Val (Puy-Dôme) où un panneau pédagogique a en outre été installé, à Marat (Puy-de-Dôme), avec l'installation d'une ruche, et à Condat-lès-Montboissier (Puy-de-Dôme) qui a aussi végétalisé des espaces du centre-bourg avec des plantes vivaces. Sur une parcelle communale proche d'une zone humide, la commune de Saint-Dier-d'Auvergne (Puy-de-Dôme) a installé un verger et aménagé la mare qui était déjà un lieu d'animations pédagogiques pour l'école. A Usson (Puy-de-Dôme) des panneaux d'information ont été installés dans le verger communal. La Promenade des abeilles de Grandval (Puy-de-Dôme) a été enrichie de panneaux de sensibilisation et d'affichage. Des haies ont été plantées à Billom et à Montmorin (Puy-de-Dôme). A l'initiative de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, les enfants du Centre de loisirs de Marat ont participé à la plantation d'une haie à proximité de ce bâtiment. Cette communauté de communes a également valorisé grâce à un panneau pédagogique une parcelle boisée à Saint-Sauveur-la-Sagne. La plantation d'arbres a permis de densifier le Bois de Boulogne d'Ambert ainsi que la ripisylve des bords de Dore. A Berbezit (Haute-Loire), un talus communal a été végétalisé avec des plantes vivaces. A Augerolles (Puy-de-Dôme), une berge végétalisée et filtrante a été aménagée autour du lavoir communal.

(1) Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

La fontaine d'un bien sectionnal de Montclard (Haute-Loire) a été rénovée. Les lycéens du CFPPA ⁽¹⁾ de Saugues ont participé au débroussaillage d'une parcelle communale de Frugières-le-Pin (Haute-Loire).

Observatoire participatif de la biodiversité en Livradois-Forez

- L'Observatoire participatif de la biodiversité du Livradois-Forez, créé en 2016, regroupe plus de 500 contributeurs qui participent aux inventaires proposés par le Parc. En 2022, les activités de ces observateurs ont été mises en veille : faute de temps, le Parc n'a pu poursuivre son programme d'inventaire et de sensibilisation des habitants.
- Toutefois, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides (le 2 février), il a été proposé aux ambassadeurs nature de découvrir la zone humide de Marat qui a fait l'objet, à partir de 2016, d'un projet global de restauration et de valorisation. Cette journée fût l'occasion d'échanger avec la quinzaine de participants sur les zones humides (leurs fonctionnalités, les nombreux services qu'elles rendent, les différentes sources de perturbation) et de les informer sur les moyens d'agir à l'échelle locale pour les préserver et les restaurer.
- Une formation d'une journée sur les araignées a été organisée (18 observateurs y ont participé).

Outils de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

- Pour permettre aux habitants du Livradois-Forez de découvrir la biodiversité de ce territoire et de s'impliquer pour sa préservation, le Parc développe et diffuse des outils pédagogiques et des supports d'information.
- Parmi ceux-ci les « kits biodiversité » modulables sont proposés aux communes. Ils sont composés de nichoirs pour les oiseaux ; des passereaux comme les mésanges et les rouges-queues jusqu'aux rapaces nocturnes tels que la Chouette effraie ou le Hibou Moyen-duc. Mais aussi de gîtes pour les chauves-souris, d'hôtels à insectes, de plants d'arbres fruitiers ou d'arbustes pour les haies, de graines de prairies fleuries sous label « végétal local », de ruches pour pollinisateurs sauvages. Installés dans les bourgs, sur les bâtiments communaux et dans les espaces publics, ils permettent non seulement de favoriser la biodiversité ordinaire mais aussi d'enclencher une discussion avec les élus et les habitants sur les changements concrets qu'ils apportent. Par exemple, le retour des hirondelles. Ils contribuent à renforcer les liens entre les habitants des villages et la faune et la flore qui y vivent. Pour cette action, le Parc

s'appuie sur l'association Les Pieds à terre qui, après une visite de diagnostic réalisée conjointement sur le terrain pour déterminer les supports et les emplacements favorables, installe chaque kit biodiversité. Cette prestation inclut la sensibilisation des élèves des écoles. Un catalogue des kits, une fiche d'entretien des installations et un poster présentant la biodiversité dans les bourgs sont remis à la commune qui est chargée du suivi et de l'entretien des installations. Pour cela, elle peut s'appuyer sur les ambassadeurs nature. Ces dispositifs permettent au Parc de suivre, d'une année sur l'autre, l'occupation des nichoirs et des gîtes et donc l'évolution de certaines populations et de mettre en avant les espèces emblématiques du Livradois-Forez. En 2022, 10 communes ont reçu un kit biodiversité. 2 de Haute-Loire : Beaune-sur-Arzon (14 nichoirs et gîtes) et Mazerat-Aurouze (15 nichoirs et gîtes). 8 du Puy-de-Dôme : Billom (11 nichoirs et gîtes), Cunlhat (14 nichoirs et gîtes), Fayet-le-Château (14 nichoirs et gîtes), La Chapelle-Agnon (24 nichoirs), Montmorin (10 nichoirs et gîtes), Saillant (12 nichoirs et gîtes), Saint-Jean-d'Heurs (12 nichoirs et gîtes) et Vertolaye (18 nichoirs et gîtes et un lot de plantes vivaces).

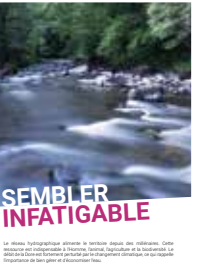
- Depuis 20 années, le Parc conçoit des malles pédagogiques sur des thèmes liés à l'éducation à l'environnement. La trentaine de malles pédagogiques permettent d'enrichir les projets éducatifs mais aussi les actions ponctuelles de ses partenaires : elles sont mises gratuitement à disposition des acteurs éducatifs du Livradois-Forez (enseignants, animateurs nature ou de centres de loisirs, personnes intervenant sur des manifestations grand public, dans le cadre périscolaire ou auprès des personnes âgées...). En 2022, le Parc a totalisé 60 prêts de malles ou d'outils pédagogiques pour les écoles, collèges, médiathèques, animateurs, associations du territoire.
- En 2022, le Parc a réalisé 3 nouvelles malles pédagogiques. La malle Insectes et petites bêtes contient des outils d'aide à l'observation (boîtes loupes et tubes à essais), des affiches, des figurines sur les cycles de vie, une collection d'insectes, 3 jeux de société, 15 guides naturalistes et documentaires. Utilisables par les enfants en autonomie et complétés par des albums jeunesse. Est proposée en option une caisse d'éléments permettant de modéliser n'importe quel type d'insecte pour identifier les caractères morphologiques de cette famille et aborder, dès le plus jeune âge, la classification des êtres vivants. La malle Botanique contient des presses de différentes tailles pour réaliser des herbiers, plusieurs guides de détermination des plantes, des jeux de cartes et

(1) Un empreintoscope permet d'identifier à quel animal appartient une empreinte.

de plateaux pour découvrir ce monde de façon ludique. Les ouvrages documentaires, les livres d'images, les jumelles, les empreintoscopes ⁽¹⁾, les nichoirs et la collection de plumes déposés dans la malle Oiseaux permettent de s'initier à l'ornithologie.

Exposition sur la biodiversité

- Pour faciliter la sensibilisation aux patrimoines du Livradois-Forez, le Parc a réalisé une exposition mobile et modulable sur la biodiversité intitulée Etre vivant. Ses 12 panneaux, attractifs et expressifs sont, ponctuellement, complétés par d'autres supports informatifs (documents, malles pédagogiques, vidéos...) et, éventuellement, la présence de personnes du Parc. Cette exposition a été présentée fin 2022 à l'occasion de réunions et manifestations qui se sont déroulées à la Maison du Parc.



Agir pour plus de solidarité

Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants



Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le Livradois-Forez

- Fin 2022, 163 ambassadeurs – entreprises (petites et grandes), collectivités, associations, acteurs du tourisme, organisateurs d'événements... - avaient adopté la marque territoriale Livradois-Forez qui, depuis 2021, concerne tous les secteurs d'activité. Le point commun de ces ambassadeurs : des valeurs partagées et un attachement au Livradois-Forez. Chacun porte les couleurs de ce territoire, met en valeur son dynamisme et en fait la promotion comme terre d'accueil. Cette marque territoriale est née de la démarche d'attractivité lancée en 2018 par le Parc et la Maison du tourisme pour élargir la marque de destination touristique afin de rendre le Livradois-Forez plus visible à l'extérieur, tout en renforçant le sentiment d'appartenance.

Cette marque territoriale répond à plusieurs objectifs : positionner le territoire comme un champ d'opportunités permettant d'investir et d'inventer une nouvelle vie ; renforcer l'identification au territoire. Quel que soit son secteur d'activité, chacun utilise cette marque et ses déclinaisons pour faire rayonner l'image du Livradois-Forez. Le Parc gère le déploiement de la marque pour les secteurs d'activités économique, social et culturel et institutionnel. Une délégation est faite à la Maison du tourisme pour la gestion des demandes des acteurs touristiques. Animateur de la communauté des ambassadeurs du Livradois-Forez, le Parc organise des rencontres individuelles et des moments conviviaux auxquels tous sont invités (2 afterworks en 2022). En 2022 le Parc a commandé une campagne photographique à Joël DAMASE, photographe professionnel, pour enrichir sa photothèque de 48 scènes valorisant l'attractivité du Livradois-Forez.



Développer la coopération interrégionale et internationale

Programme de recherche et de coopération internationale Highlands

- Le programme international de recherche Highlands vise notamment à créer une plate-forme d'aide à la décision regroupant un grand nombre d'initiatives de développement durable dans les zones de montagne du monde. Il bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020. D'une durée de 4 ans (2020 - 2023), ce programme regroupe 41 partenaires - institutions de recherche et territoires organisés mettant en œuvre des politiques de développement durable en zone de montagne - issus de 24 pays dont 10 non européens. Il concerne en effet tous les grands massifs européens (Massif central, Pyrénées, Alpes, Highlands, Alpes scandinaves, Carpates, Balkans, Cordillère cantabrique), de grands massifs africains (Atlas et Hauts Plateaux d'Afrique de l'Est), asiatiques (chaîne de l'Himalaya) et montagnes des Proche et Moyen Orient) et américains (Andes, Cordillère atlantique, Rocheuses et Appalaches). Pour plus d'information : <https://www.highlands3.eu/>
- Dès 2017, le Livradois-Forez a été identifié comme le territoire français partenaire de ce programme. Les organismes de recherche français participant sont VetAgro Sup, l'IN-

RAE ⁽¹⁾, l'IRD ⁽²⁾ et l'association The Livestock Sustainability.

- L'organisation de 8 sessions d'un mois chacune - 5 en Europe, 1 en Afrique, 1 en Amérique du sud et 1 en Asie - regroupant des participants issus des 41 institutions partenaires est prévue. Au cours de chacune d'elles, une cinquantaine d'initiatives locales seront identifiées, visitées et analysées selon une méthodologie préétablie. En 2021, le Livradois-Forez a été le premier territoire à accueillir une session de recherche et d'innovation d'envergure mondiale qui a réuni environ 25 participants de 13 pays.
- En 2022, le syndicat mixte du Parc s'est engagé dans 2 sessions. La première a eu lieu en Argentine du 23 juillet 2022 au 21 août 2022. Le Président du syndicat mixte du Parc s'est rendu dans ce pays et a rencontré plusieurs collectivités locales dans l'objectif de mettre en place des coopérations et des échanges. La seconde a eu lieu dans les Alpes en Autriche, en Italie et en Slovénie, du 10 septembre au 9 octobre 2022. Le Directeur adjoint du syndicat mixte du Parc a participé à cette session qui regroupait près de 25 participants et a permis de capitaliser une cinquantaine d'initiatives.

(1) Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
(2) Institut de recherche pour le développement



S'ouvrir aux autres et au monde par la culture

Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux



- Parce que l'éveil artistique passe aussi par la lecture et la rencontre d'artistes qui créent pour les très jeunes enfants, l'association Passeurs de Mots – dont les activités bénéficient du soutien du Parc – a lancé un nouveau projet intitulé Petit à petit... bébé lit. Dans ce cadre, elle a accueilli, durant deux jours, une créatrice d'œuvres littéraires et graphiques qui plaisent aux tout-petits et aux adultes. A l'intention des premiers, elle a transposé son univers esthétique dans des ateliers d'éveil artistique organisés par le Relais petite enfance de Billom Communauté et le Centre multi-accueil de Marat. Les parents et les professionnels du livre, de la lecture publique et de la petite enfance ont également pu la rencontrer et découvrir son univers et son travail de création.
- Rencontre avec le romancier Olivier Truc, séance de dédicaces, goûter littéraire, lecture à voix haute et courts-métrages étaient au programme de l'après-midi de clôture de la troisième édition du prix littéraire Passeurs de Mots – sur le thème Mots et Voyages - qui s'est déroulée en mars à la gare de l'Utopie à Vertolaye (Puy-de-Dôme).
- En automne, pour la 8ème édition de sa résidence d'auteur, Passeurs de Mots a accueilli une jeune autrice de romans fantasy destinés aux adolescents et jeunes adultes. Pendant un mois, celle-ci a sillonné le Livradois-Forez pour écrire et participer à des événements variés destinés à ses habitants de tous âges : interventions dans des collèges et lycées, rencontres et ateliers en librairie et médiathèques, apéro-dédicaces, création d'une interview radio. Une soirée finale riche en surprises a clôturé cette résidence.
- Les missions de Ciné Parc consistent à mettre en place de manière régulière des projections professionnelles de films sortis en salles fixes dans des communes de 250 à 5 000 habitants, équipées de salles polyvalentes aménagées. La programmation intègre le cinéma grand public, le cinéma d'auteur et les films jeune public, le court-métrage. Outre ces séances régulières, Ciné Parc propose différentes actions d'animation liées au cinéma et travaille en collaboration avec les structures culturelles : séances scolaires, ateliers d'animation en temps scolaire, ateliers d'écriture, ciné concerts, spectacles vivants et cinématographiques, soirées thématiques, diffusion de documentaires.
- 2022 retrouve quasiment le niveau de fréquentation de 2019. 23 260 entrées pour 686 séances soit une moyenne de 34 spectateurs par séance. La moyenne de l'année 2019 était de 24 804 spectateurs pour 676 séances soit 37 spectateurs en moyenne.
- 64 films en soirée dont 3 en VOSTF (Version Originale sous-titrée français)
 - Soirées Gd public : 2 968 entrées pour 154 séances (19 spectateurs en moyenne)
 - Soirées Art et Essai : 4 405 entrées pour 191 séances (23 en moyenne)
- 9 films Jeune public hors temps scolaire
 - Jeune Public : 682 entrées pour 22 séances (31 en moyenne)
 - Jeune Public Art et Essai : 2 170 entrées pour 44 séances (49 en moyenne)
- 24 films scolaires : 13 035 entrées pour 275 séances (47 en moyenne)

Programme LEADER

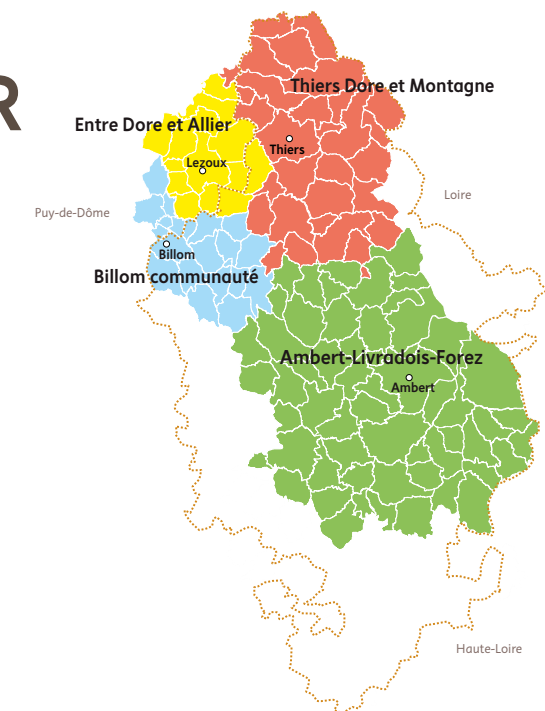
— Les programmes d'action Leader permettent à des projets qui correspondent à une stratégie territoriale locale de développement de bénéficier de subventions de l'Union européenne. Cette stratégie est élaborée et mise en œuvre dans une approche participative. Un Comité de programmation composé d'acteurs publics/privés locaux a été mis en place pour gérer le programme et décider des actions à financer. Celles-ci doivent être intégrées et multisectorielles. Priorité est donnée aux actions innovantes et de coopération entre « territoires Leader » qui doivent se mettre en réseau et capitaliser des pratiques.

— En 2016, le programme Leader 2014-2020 porté par le Parc – qui concerne les 4 communautés de communes puydômoises membres du Parc, soit 123 communes – a obtenu une enveloppe de 4,727 millions d'euros de fonds Leader. Depuis, jusqu'en décembre 2022, 3 enveloppes complémentaires successives ont porté le montant de ces fonds à 8,074 millions d'euros. En outre, la durée de ce programme a été prolongée de 2 ans, à l'instar du programme régional Feader⁽¹⁾. Son plan d'action se décline en 3 objectifs opérationnels :

- reconquérir les centres-bourgs par un urbanisme et des aménagements durables soucieux d'effet démonstratif et d'attractivité et garants d'un maillage solidaire du territoire ;
- encourager la « relocalisation » de l'économie et de services fondée sur l'implication sociétale des entreprises et des organisations et la valorisation des ressources locales ;
- miser sur la créativité, le sentiment d'appartenance et les usages du numérique au service d'un art de vivre en Livradois-Forez.

Treize fiches actions précisent quelles entreprises, associations et collectivités locales peuvent prétendre à un financement Leader et quels sont les types d'opérations éligibles.

— Le comité de programmation Leader en est l'instance décisionnelle : il veille à la bonne mise en œuvre du programme et décide de l'attribution des subventions. La composition de cette instance est caractéristique du programme Leader : elle est composée d'acteurs du territoire en majorité issus du secteur privé. Ainsi, 15 des 24 membres du Comité de programmation Leader du Livradois-Forez sont issus de la société civile ; les 9 autres sont des élus. Leur mobilisation



est forte et n'a pas faibli entre 2015 et 2022. Depuis fin 2015, ce Comité s'est réuni à 31 reprises – dont 5 fois en 2022 – pour décider des principales mesures de mise en œuvre du programme, examiner – pour avis préalable et programmation – les demandes de subvention et décider des montants attribués. Le vote sur chacune des subventions se fait sur la base d'une grille et de critères de sélection qui permettent de vérifier que le projet correspond bien à l'une des actions du programme.

— Depuis le début de ce programme, 263 dossiers ont été programmés pour un total de 7,452 millions d'euros de subventions Leader, soit plus de 92% de la maquette financière totale. L'objectif 2023 est de programmer les 15 derniers dossiers restant à instruire afin que la totalité de l'enveloppe soit programmée avant le 30 juin.

— Il est possible de suivre le programme Leader du Livradois-Forez sur Internet : <https://www.parc-livradois-forez.org/parc-naturel-regional/le-syndicat-mixte/leader/programme-leader-2014-2020>

— La Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui gère le programme Feader 2023-2027, a lancé fin mars 2022, un appel à candidature auprès des territoires ruraux pour qu'ils élaborent, avant le 30 décembre, leur candidature au prochain programme Leader. Les crédits prévus à l'échelle régionale étant en forte baisse par rapport à la période précédente, la Région a souhaité limiter à douze le nombre de candidatures qui devront être d'échelle départementale. Le Parc et les 5 autres territoires ruraux organisés du Puy-de-Dôme – 448 communes, 379 610 habitants – se sont associés pour élaborer une candidature, avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Après avoir organisé 6 rencontres territoriales

(1) Fonds européen agricole pour le développement rural

5

Politiques territoriales révision de la Charte et syndicat mixte du Parc

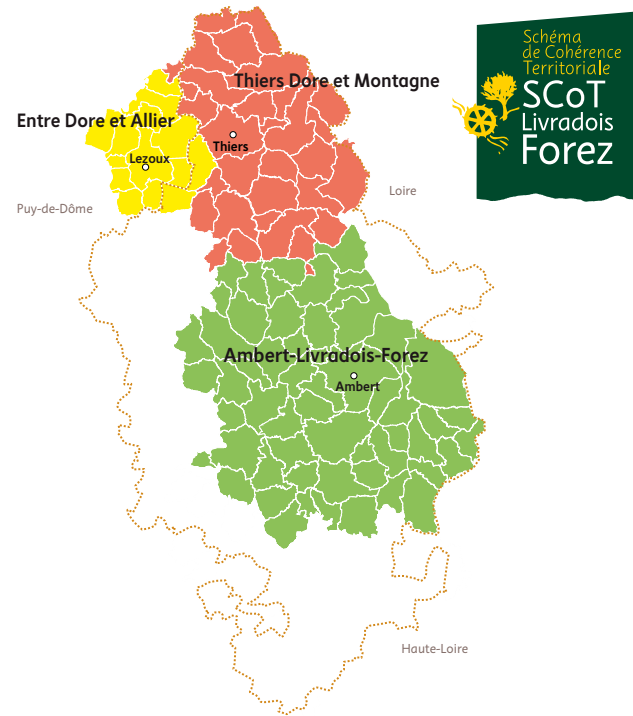
et 3 séminaires thématiques - ayant réuni près de 350 participants – pour définir les priorités et les actions communes, ce regroupement a élaboré le dossier de candidature Leader Puy-de-Dôme 2023-2027 qui a été déposé en décembre auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui va procéder à la sélection des candidatures en mars 2023 et

retenu celle du Puy-de-Dôme. Les programmes retenus démarreront en octobre 2023.

— Le dossier de candidature Leader Puy-de-Dôme 2023-2027 est consultable via l'adresse internet <https://www.parc-livradois-forez.org/parc-naturel-regional/le-syndicat-mixte/leader/candidature-au-prochain-programme-leader-2023-2027>

SCoT Livradois-Forez

- Depuis l'approbation, en 2020, du SCoT Livradois-Forez pour la période 2020-2038⁽¹⁾, la formation SCoT du Parc est amenée à rendre des avis sur les documents de planification et d'urbanisme d'échelles régionale (SRADDET⁽²⁾, SRCE⁽³⁾, SRC⁽⁴⁾...), territoriale (SCoT voisins...), intercommunale (PLUi⁽⁵⁾, PCAET⁽⁶⁾, PLH/PDU⁽⁷⁾...) et communale (PLU⁽⁸⁾, PSMV⁽⁹⁾, cartes communales, opérations foncières et d'aménagement, commerce ou ensemble commercial de plus de 1000 m², projets cinématographiques...).
- En 2022, elle a émis des avis défavorables sur 3 projets de centrales photovoltaïques au sol. Le premier, d'une surface d'environ 100 ha de terre agricole répartis entre les communes de Bulhon et de Culhat (Puy-de-Dôme), est contraire à 4 prescriptions du SCoT. D'une surface d'environ 8 ha, le deuxième projet, situé à Dorat (Puy-de-Dôme), est également prévu sur des parcelles agricoles exploitées. Le troisième projet de centrale photovoltaïque au sol étudié par la formation SCoT du Parc prévoit d'occuper environ 8 des 11 ha d'une zone classée pour la production d'énergie renouvelable par le PLU de Lezoux (Puy-de-Dôme). Ce projet est également contraire à plusieurs prescriptions du SCoT.
- La formation SCoT du Parc a rendu un avis « favorable sous conditions » sur un projet immobilier (logements, commerces et petite auberge) situé à Ris (Puy-de-Dôme), en partie sur une ancienne friche industrielle très largement sous-utilisée et en partie sur une surface non-bâti adjacente.
- Consultée par la DDT du Puy-de-Dôme à propos de la Charte de développement des projets photovoltaïques dans ce département, la formation SCoT a décidé de ne pas signer ce document car il ne mentionne pas les SCoT comme documents de référence pour les questions d'aménagement photovoltaïque.
- Des collectivités et des porteurs de projet (projets immobiliers, commerciaux, d'installations photovoltaïques...) contactent le Parc pour se renseigner sur la compatibilité des projets avec le SCoT.



- Les élus de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ont lancé une réflexion sur l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités aux abords de l'ex-usine REXO (communes de Dorat et de Thiers). Ce projet n'a finalement pas abouti mais les bâtiments de l'usine vont être réhabilités pour accueillir de nouvelles activités.
- La formation SCoT a également été associée à une étude sur les friches industrielles menée par cette même communauté de communes et l'agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand. Étude qui a permis, dans un premier temps, de sélectionner une dizaine de terrains qui pourraient être remobilisés soit pour des implantations industrielles, soit pour la construction de logements, soit pour la production d'énergie renouvelable ou encore être rendus à la nature.
- Suite à l'étude mise en place dans le cadre du programme recherche-actions POPSU Territoires sur le territoire de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez et dans la mesure où la vacance de logements est l'un des principaux enjeux relevés lors de l'élaboration du SCoT, la formation SCoT a décidé d'étendre l'étude à l'ensemble du territoire du SCoT. Engagée en 2021, cette étude s'est achevée en 2022. Ses auteurs ont produit des livrets sur l'état

- (1) Schéma de cohérence territoriale
- (2) Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- (3) Schéma régional de cohérence écologique
- (4) Schéma régional des carrières
- (5) Plan local d'urbanisme intercommunal
- (6) Plan climat air-énergie territorial
- (7) Programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains
- (8) Plan local d'urbanisme
- (9) Plan de sauvegarde et de mise en valeur
- (10) Plan local d'urbanisme intercommunal, valant programme local de l'habitat

de la vacance pour chacune des trois communautés de communes et un pour l'ensemble du territoire du SCoT ; un atlas de la vacance dans chaque commune du territoire, avec les principaux chiffres clés ; un outil de suivi de l'évolution de la vacance qui sera mis à jour chaque année à partir des fichiers fonciers et permettra à chaque commune de suivre l'évolution précise (à la parcelle) de la vacance sur son territoire.

- L'année 2022 ayant vu l'émergence de trois projets photovoltaïques au sol sur des surfaces agricoles ou naturelles sur lesquels ont été émis des avis défavorables (voir ci-dessus), la formation SCoT a décidé de réaliser, en s'appuyant sur les compétences internes du Parc, un atlas des surfaces susceptibles d'accueillir (selon les prescriptions du SCoT) des installations photovoltaïques au sol : délaissés routiers, friches, terrains pollués, décharges... Ces terrains ont été répertoriés fin 2022, en croisant plusieurs bases de données. Ce travail sera présenté aux communes et EPCI qui, compte tenu de leur connaissance du terrain, pourront affiner cette cartographie.
- Le livret 8 du rapport de présentation du SCoT précise la nature des indicateurs de suivi et d'évaluation. La collecte annuelle des données statistiques et cartographiques qui alimentent ces indicateurs a débuté dès 2020 et s'est poursuivie en 2021 avec la mise en place d'un tableau de bord qui les regroupe et permet d'organiser chaque année l'actualisation des

données. Mais le nombre d'indicateurs prévu est très important et certains sont difficiles à renseigner ou peu exploitables. C'est pourquoi il a été proposé de recruter, en 2023, un stagiaire pour établir une liste plus restreinte d'indicateurs qui permettront néanmoins d'assurer dans de bonnes conditions le suivi de la mise en œuvre du SCoT.

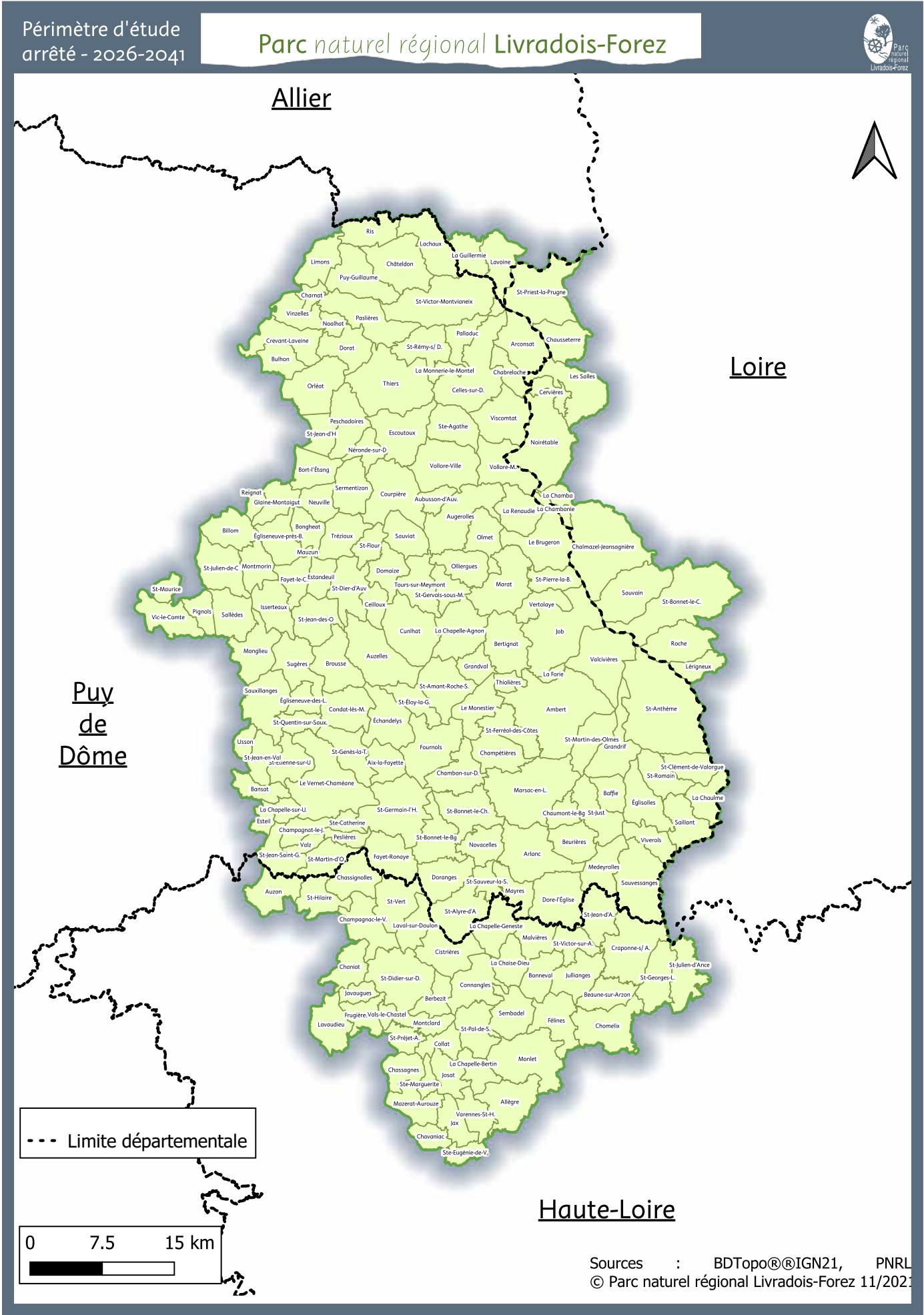
- Le Comité syndical de la formation SCoT s'est réuni à deux reprises en 2022.
- L'animateur du SCoT a été associé aux comités techniques et aux ateliers qui ont permis de faire un diagnostic de territoire préalable à l'élaboration du PLUi-H⁽¹⁰⁾ de la Communauté de communes Entre Dore et Allier. A l'occasion du lancement de cette procédure, il a animé un débat sur l'artificialisation des sols.
- L'animateur du SCoT a participé à des réunions dans le cadre des procédures de révision du PLUi du Pays de Cunlhat, des PLU de Celles-sur-Durolle, d'Escoutoux, de Peschadoires, de Moissat, de Lezoux et de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Joze.
- La loi Climat et Résilience (2021) prévoit la création, dans chaque région, d'une conférence des SCoT qui est associée à la définition des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation des sols. Fin 2022, la conférence des SCoT d'Auvergne-Rhône-Alpes, à laquelle participent les représentants du SCoT Livradois-Forez, a fait parvenir sa contribution à la modification du SRADDET à la Région.

Révision de la Charte



- La Charte 2011-2026 du Parc arrivant à son terme en juillet 2026, sa révision a été lancée début 2022. L'élaboration de la Charte 2026-2041 s'inscrit dans un processus réglementaire fixé par le code de l'Environnement et dans une démarche de projet collaborative et participative associant les collectivités locales membres du Syndicat mixte (élus et techniciens), les partenaires institutionnels (Etat, Conseil régional, les 4 conseils départementaux), les représentants des acteurs socio-économiques, les associations et les habitants.
- Le périmètre d'étude de cette révision comprend 191 communes ⁽¹⁾, soit les 163 communes déjà membres du Parc et 28 communes qui pourraient être intégrées à l'occasion de cette révision. Ce qui représente une augmentation de 8 % du nombre de communes par rapport au périmètre d'étude de l'élaboration de la Charte actuelle. Ces 191 communes totalisent 353 815 hectares (+7 % par rapport à la surface de l'élaboration de la Charte actuelle) et rassemblent 113 945 habitants (+13 % par rapport au périmètre d'étude de la Charte actuelle).

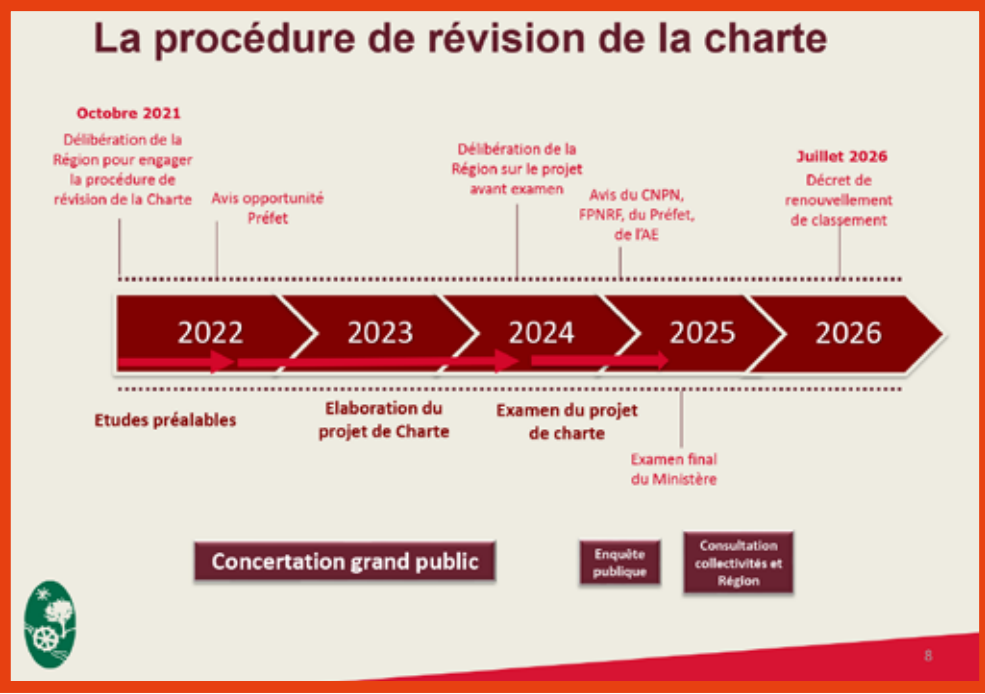
(1) 133 communes du Puy-de-Dôme, 44 communes de Haute-Loire, 12 communes de la Loire et 2 communes de l'Allier



- Afin d'être accompagné par des compétences extérieures au long de la procédure de révision, le syndicat mixte du Parc a passé plusieurs marchés : l'un pour le diagnostic de territoire et l'évaluation de la Charte 2011-2026, pour l'élaboration d'un projet stratégique (enjeux et orientations stratégiques) pour 2026-2041 et pour l'accompagnement à l'écriture du projet de Charte 2026-2041 ; un autre pour produire un Carnet de Paysage incluant la définition des objectifs de qualité paysagère qui doivent réglementairement figurer dans la Charte ; un troisième pour organiser et animer la concertation avec le grand public et en particulier la mission d'évaluation environnementale.
- Des instances d'accompagnement et de suivi ont été créées : Comité de pilotage (constitué d'élus du Parc), Comité de coordination technique et Cellule procédure (composés de représentants de l'Etat, de membres de la direction des EPCI et du syndicat mixte du Parc, d'experts). Leurs travaux sont alimentés par des ateliers thématiques (rassemblant des partenaires socioprofessionnels), ateliers institutionnels (réunissant les représentants des

collectivités), ateliers territoriaux (composés d'élus locaux), groupes de travail.

- Une Assemblée citoyenne a été constituée et réunie une fois. Elle compte une quarantaine de membres qui ont été sollicités à l'occasion des forums participatifs et à partir des listes de personnes engagées dans des actions du Parc (Trame de vieux Bois, Ambassadeurs Nature, Marque territoriale). Cette Assemblée sera réunie deux fois en 2023.
- Fin 2022, le diagnostic de territoire était achevé dans une forme presque définitive (seules les données paysagères seront à vérifier en fonction du Carnet de Paysage), l'évaluation de la Charte 2011-2026 était arrêtée dans une version provisoire en attendant de pouvoir inclure les données de 2023 (la dernière des douze années sur lesquelles elle doit porter), la mission de concertation avait permis un premier contact avec les habitants, la mission Paysage était très avancée et la mission d'évaluation environnementale avait été lancée.
- Un site internet dédié à la révision de la Charte du Parc a été créé en interne. <https://2041.parc-livradois-forez.org/>



Intercommunalités

— Depuis la fusion des communautés de communes, en 2017, les équipes de direction du Parc et des 11 EPCI du Livradois-Forez adhérents du Syndicat mixte organisent des temps d'échanges réguliers pour appréhender au mieux les modalités de leur collaboration au regard de l'évolution des missions/compé-

tences et des programmes/projets des uns et des autres. En 2022, une réunion a été organisée à la Maison du Parc, dans le cadre de l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc. En 2023, ces EPCI seront fortement mis à contribution pour travailler sur les enjeux, la stratégie et le projet de cette future Charte.



Le syndicat mixte

Le Comité syndical en décembre 2022

Collège des communes

COMMUNES CLASSÉES PARC
40 représentants (dont un à pourvoir)

PUY-DE-DÔME

Claude ARTAUD
Conseillère municipale de Saint-Romain

Éliane AUBERGER
Conseillère municipale de Dorat

Céline AUGER
Maire-adjointe de Billom

Christine BATISSON
Maire-adjointe d'Eglisolles

Bernard BERAUD
Maire-adjoint de La Chaulme

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Christine BOSCH
Conseillère municipale de Vinzelles

Stéphanie BURIAS
Conseillère municipale de Limons

Mathieu CAPITAINÉ
Maire-adjoint de St-Genès-La-Tourette

Julie CHALLET
Conseillère municipale du Vernet-Chaméane

Damien CHEVARIN
Conseiller municipal d'Isserteaux

Éric DUBOURGNOUX
Maire de Saint-Gervais-Sous-Meymont

Daphné DUPREZ
Conseillère municipale de Pignols

Simon DURUPT
Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Heurs

Chantal FACY
Maire de Cunlhat

Jean-Gabriel FAURE
Conseiller municipal de Crevant-Laveine

Michel GONIN
Maire de Néronde-sur-Dore

Guy GORBINET
Maire d'Ambert

Valérie LE POSTEC
Maire-adjointe de Saint-Jean-des-Ollières

Patricia LECLERCQ
Conseillère municipale du Monestier

Gérard LECOQ
Conseiller municipal de Marat

Dominique MAYET
Maire-adjoint de Vollore-Ville

François PELLETIER
Conseiller municipal de Montmorin

Jérôme RAYNAUD
Conseiller municipal de Marsac-en-Livradois

Stéphane RODIER
Maire de Thiers

Christiane SAMSON
Maire de Courpière

Dominique SEGUIN
Conseiller municipal de Médeyrolles

Élie TOURLONIAS
Maire-adjoint de Vertolaye

Gilles VAYSSIÈRE
Conseiller municipal de Sermentizon

HAUTE-LOIRE

Nathalie BOUDOUL
Maire de Berbezit

Jean-Robert CHAIZE
Maire-adjoint de Malvières

Thierry d'ANDIGNE
Conseiller municipal de Javaugues

Serge GIBERT
Conseiller municipal de Chomelix

Valérie MONTEIL
Conseillère municipale de Félines

Christian NUGIER
Conseiller municipal de Saint-Préjet-Armandon

Daniel PICOT
Maire-adjoint de Monlet

Stéphanie RIAS
Conseillère municipale de Mazerat-Aurouze

LOIRE

Agnès GRANGEVERSANNE
Conseillère municipale de La Chamba

Rémi RIZAND
Maire-adjoint de Saint-Bonnet-le-Courreau

Collège des EPCI à fiscalité propre

8 représentants (dont un à pourvoir) :

Thomas BARNERIAS, Vice-président de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Vincent CHALLET, Délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire

Daniel FORESTIER, Président de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Nathalie MARIN, Vice-présidente de la Communauté de communes Billom communauté

Philippe MEYZONET, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Corinne MONDIN, Déléguée de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Martine MUNOZ, Déléguée de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Collège des Départements

13 représentants :

10 représentants du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ,

2 du Conseil départemental de la Haute-Loire et 1 du Conseil départemental de la Loire.

PUY-DE-DÔME

Célia BERNARD

Fabien BESSEYRE

Pascale BRUN

Aude BURIAS

Cédric DAUDUIT

Antoine DESFORGES

Jocelyne GLACE-LE-GARS

Valérie PRUNIER

Michel SAUVADE

Alexandra VIRLOGEUX

HAUTE-LOIRE

Marie-Agnès PETIT et Bernard BRIGNON

LOIRE

Pierre-Jean ROCHETTE

30 femmes
37 hommes

Collège de la Région

7 représentants :

FRÉDÉRIC BONNICHON

Elisabeth BRUSSAT

Renaud DAUMAS

Myriam FOUGERE

Sophie ROTKOPF

Jean-Pierre TAITE

Catherine ZAPPA

Autres formations

2 représentants :

Bernard LORTON, formation SCoT Livradois-Forez

Éric DUBOURGNOUX, formation Grand cycle de l'eau

Le Bureau syndical

PRÉSIDENT

Stéphane RODIER

VICE-PRÉSIDENTS DU SYNDICAT MIXTE

Tony BERNARD

Myriam FOUGÈRE

Pascale BRUN

Nathalie BOUDOUL

Corinne MONDIN

Eric DUBOURGNOUX

Bernard LORTON

COLLÈGE DES COMMUNES

Éliane AUBERGER

Agnès GRANGEVERSANNE

Tony BERNARD

Nathalie BOUDOUL

Mathieu CAPITAINÉ

Jean-Robert CHAIZE

Eric DUBOURGNOUX

Stéphane RODIER

COLLÈGE DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE

Vincent CHALLET

Corinne MONDIN

COLLÈGE DES DÉPARTEMENTS

Bernard BRIGNON

Pascale BRUN

Jocelyne GLACE-LE-GARS

Valérie PRUNIER

Pierre-Jean ROCHETTE

COLLÈGE DE LA RÉGION

Frédéric BONNICHON

Elisabeth BRUSSAT

Renaud DAUMAS

Myriam FOUGERE

L'équipe technique

DIRECTEUR

Dominique VERGNAUD

Organigramme et mouvements

DIRECTEUR ADJOINT

Éric COURNUT

RÉVISION DE LA CHARTE

Claudy COMBE

Pôle biodiversité, éducation à l'environnement

Nadine NOGARET
responsable du pôle biodiversité, éducation au territoire

Guillaume MOIRON
Natura 2000

Isabelle ROMEUF - Peter DURAN - Coline PEIGNELIN
Natura 2000

Anne MALET - Manon LAMBERT
gestion d'espaces naturels remarquables

Audrey JEAN
éducation à l'environnement et au développement durable

Jean-Claude CORBEL
espèces et activités de pleine nature

Catherine BREUIL
assistante de pôle

Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore

Delphine GIRAUT
responsable du pôle, gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Sylvain SAXER, Sébastien BRET, Sylvain RIGAUD
animation du contrat territorial Dore

Marc CLADIÈRE, Benjamin FAYE
techniciens rivières - contrat territorial Dore

Kévin COLLAY, Romain DUMAIL, Guillaume LAGOUTTE, Mathieu SABLONNIÈRE
entretien, travaux en rivières - contrat territorial Dore

Valérie PONCELAS
assistante - gestion administrative du contrat territorial Dore

Pôle développement, promotion, valorisation

Étienne CLAIR
responsable du pôle développement, promotion et valorisation

Christelle PEYRE
création d'entreprises, accueil de nouveaux actifs

Élodie PERRET
agriculture et valorisation des produits

Morgane MALARD
forêt - filière bois

Mélaine CACHET-GAUJARD
marketing territorial et tourisme durable

Jean-Pierre FOURNIOUX
communication, éditions

Claudy COMBE
relations avec les communes, relations avec la presse

Agnès CHASSAING
assistante de pôle

Partenaires

hébergés à la Maison du Parc

— Passeurs de Mots :

Brice GRENIER

Pauline RAYNAUD

Lucie MEUNIER

Cathel FERY

Caroline ROMAIN

Diamantino NUNES

— Syndicat intercommunal « Ciné Parc » :

Christophe JEANPETIT

Candice ROUSSEL

Patrice JOUVE

Chantal PERRON

— Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez :

Paul-Henri DUMONTEIL

Cécile FOUGEROUSE

— Éducation Nationale :

Mathieu MISSONNIER

— Maison du Tourisme :

Benoît BARRÈS

Brigitte ARCIS

Patrick GINET

Antoine HORTEUR

Aubéri FOURNET FAYARD

Le Parc naturel régional Livradois-Forez est géré par un syndicat mixte, établissement public qui regroupe quatre types de collectivités territoriales : les communes, les EPCI, les conseils départementaux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce syndicat est administré par un Comité syndical de 70 membres (30 femmes, 37 hommes, 2 à pourvoir) répartis en quatre collèges. La gestion courante est assurée par un Bureau comprenant 21 membres.

En 2022, le Comité syndical s'est réuni 5 fois et a examiné 71 dossiers ; le Bureau syndical ne s'est pas réuni.

Pôle urbanisme aménagement et énergie

Juliane COURT
responsable du pôle, architecture

Claire MALLET
urbanisme

Mathilde SIVRÉ
paysage

Claire BUTTY
habitat - centres-bourgs

Dominique GIRON
publicité, signalétique, patrimoine bâti

Émilie JAILLET
énergies, mobilité

Valérie ARTHAUD
assistante de pôle

Pôle politiques territoriales

Eric COURNUT
responsable du pôle

JEAN REBILLARD
SCoT Livradois-Forez

Amélie DEBIÈVRE
chargée de mission programme LEADER

Anne RIOU
chargée de mission programme LEADER (renfort)

Solange LHOSTAL
gestion administrative et financière du programme leader

Pôle administration générale et logistique

Caroline MIROWSKI
responsable du pôle gestion administrative financière et ressources humaines

Clémence ZOELLER
assistante de direction

Martine CAYRE
gestion du personnel et comptabilité

Christine MONDIÈRE
budget et comptabilité

Fany PERICHON
assistante administrative

Renaud LAIRE
géomatique et systèmes informatiques

Mélanie NOURRISSON
développement numérique

Elisabeth ROURRE
entretien des locaux

René COGNET
maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs

Aurélien GAVOT
entretien des locaux (renfort)

Agnès CHASSAING et Aubéri FOURNET-FAYARD
accueil et secrétariat

Mouvements

ARRIVÉES

Manon LAMBERT
gestion des sites naturels remarquables

Jean REBILLARD
SCoT

Coline PEIGNELIN
NATURA 2000

Aurélien GAVOT
Agent d'entretien

DÉPARTS

Anne MALET
gestion des sites naturels remarquables

Boris JUILLARD
architecture et espaces publics

Peter DURAN
NATURA 2000

Rémi MATEU
accompagnement des collectivités locales pour la prise en compte de la nature quotidienne (apprentissage)

Anne RIOU
chargée de mission programme LEADER

STAGIAIRES

— **Ronan GABILLARD** : diagnostic complémentaire des affluents de la Dore sur la thématique des plantations de résineux et mise en place d'un programme d'actions

— **Audrey BASTIDE** : évaluation et bilan à mi-parcours du Contrat Territorial Dore

— **Clément HELMLINGER** : Systèmes et réseaux

— **Bastien DUPUY-JOUBERT** : organisation travaux rivières

— **Thomas BOURGNE-TARRIT** : restauration écologique de cours d'eau

— **Laura OLIVIER** : site internet pisé

— **Lukas MADL** : construire une méthode en vue de la renaturation des ZAE et de friches anciennement à vocation économique sur le territoire du Livradois Forez

— **Eliot THIEBAT-DAVID** : stage d'observation

— **Clément MATHIEU** : stage d'observation

— **Lou-Anne DASSAUD** : découverte des métiers et missions du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

— **Romain CHARBONNIER** : immersion professionnelle

— **Alexandre RAUSCHER** : immersion professionnelle

— **Loan GARDE** : immersion professionnelle

— **Apolline D'ESCRIVAN** : stage de découverte

Le budget

1. Les prévisions (budget primitif, budget supplémentaire et décisions budgétaires modificatives)

Le montant total du Budget 2022 (fonctionnement et investissement) s'élève à 6 159 785,37 €. Ce montant intègre le résultat du compte administratif 2021.

Les dépenses et recettes initialement votées le 7 avril 2022 au budget primitif (BP) ont été modifiées en cours d'exercice par deux décisions modificatives (DM) votées le 6 juillet 2022 et le 12 octobre 2022.

En intégrant les décisions modificatives en cours d'exercice, le montant budgété prévu (fonctionnement et investissement) était à hauteur de 6 507 696,60 € en recettes et en dépenses soit une hausse de 4% par rapport au budget 2021.

2. Les réalisations

Le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes enregistrées durant l'exercice 2022 dégagent un solde négatif de -151 166,12 €.

- Les dépenses sont en hausse en raison notamment :
- poursuite des dépenses d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre d'actions structurantes : acquisition d'outils pédagogiques, développement d'outils et d'équipements spécifiques de sensibilisation, achat de matériel spécifique de terrain et d'une exposition sur la biodiversité, poursuite des travaux de rénovation et d'équipement de la maison du Parc, déploiement d'une solution de cyber sécurité, mise en œuvre d'une solution de visioconférence à ma maison du Parc ;

Programme d'actions (fonctionnement et investissements cumulés)

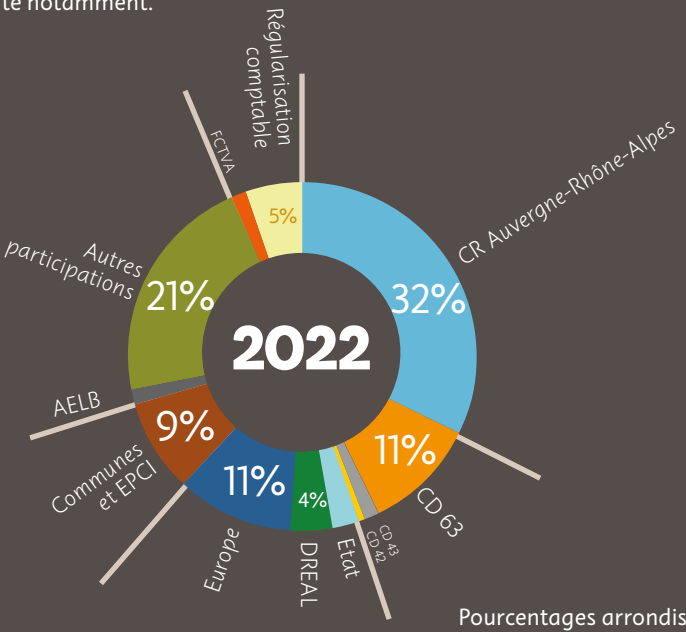
	Dépenses (€)	Recettes (€)
AXE 1 / Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance	411 401,74	450 183,60
AXE 2 / Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants	93 434,92	110 099,97
AXE 3 / Des pratiques plus durables pour une « autre vie »	69 716,90	102 924,71
AXE 4 / « Citoyen d'ici et du monde » : l'homme au cœur du projet	285 623,03	170 553,07
TOTAL ACTIONS	860 176,59	833 761,35

- les dépenses liées aux charges courantes restent contenues (maintenance, assurance, téléphonie, etc...). L'augmentation de ces charges provient de l'intégration des dépenses de prestations liées à la mise en œuvre de la révision e la charte (Assistance à maîtrise d'ouvrage, évaluation environnementale, mission de concertation grand public) et la hausse de la dotation aux amortissements.

- les dépenses du programme d'actions sont en légère diminution.

Les recettes sont en hausse en raison notamment :

- encaissement de subventions diverses liées au fonctionnement de la structure : contrat apprentissage, animation LEADER 2020 et 2021 et Natura 2000 pour les années 2019 et 2020, remboursement assurances, acompte du filet de sécurité notamment.



En complément du budget principal relatif à la mise en œuvre de la charte du Parc, le syndicat mixte gère également un budget annexe en lien avec la compétence grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore et un budget autonome en lien avec la compétence SCOT Livradois-Forez. Pour 2022, les montants respectifs de ces 2 budgets sont les suivants en dépenses :

- Budget annexe Grand Cycle Eau : 1 104 156,08 € (fonctionnement et investissement)
- Budget autonome SCOT : 95 041,24 € (fonctionnement et investissement)

En dépenses, le montant réalisé de l'exercice 2022 est de 4 264 730,71 € (3 855 746,21 € en fonctionnement et 408 984,50 € en investissement) et 118 747,57 € restant à réaliser en 2022 en investissement.

En recettes, le montant réalisé de l'exercice 2022 est de 4 113 564,59 € (3 796 408,34 € en fonctionnement et 317 156,25 € en investissement) ; 57 577,40 € restant à réaliser en investissement.

3. Le fonctionnement de la structure Parc

Les dépenses de fonctionnement réalisées pour la structure « syndicat mixte » sont de 2 944 396,38 € en 2022 contre 2 575 955,15 € en 2021 soit une hausse de +14 %.

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Les dépenses liées à la masse salariale représentent 77% de ces dépenses de structure soit un montant de 2 256 492,22 € en 2022 (contre 2 141 254,14 € en 2021) dont 1 846 462,17 € pour le personnel dédié à la Charte du Parc et 410 030,05 € pour les compétences à la carte : SCOT et Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore.

En 2022, l'effectif du syndicat mixte comprenait 49 agents dont une grande partie de titulaires (27 agents) et se répartissait selon les missions, objets et compétences du syndicat :

- 32 emplois pour la mise œuvre de la Charte et le programme LEADER ;
- 1 emploi pour la compétence « SCOT » (Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez) ;
- 10 emplois pour la compétence « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».
- 6 emplois liés à des actions inscrites dans le budget du « programme d'actions ».

Les dépenses liées aux charges courantes représentent 23 % des dépenses de structure. 687 903,19 € en 2022 (contre 434 701,01 € en 2021). Le syndicat mixte du Parc s'efforce de limiter ces dépenses en procédant régulièrement au renouvellement des différents contrats (maintenance, assurance, téléphonie, internet...).

Cette augmentation provient de l'intégration des dépenses de prestations liées à la mise en œuvre de la révision e la charte (Assistance à maîtrise d'ouvrage, évaluation environnementale, mission de concertation grand public).

Les dépenses d'investissement réalisées pour la structure représentent 170 390,04 € (contre 309 915,35 € en 2021) et ont financé :

- Fournitures de bureau et mobilier 8 887,97 €
- Matériel informatique 57 343,78 €
- Petit matériel d'entretien et d'équipement du bâtiment 8 752,82€
- Entretien du bâtiment 2 814,00 €
- Avance de trésorerie budget annexe GCE 57 577,40 €
- Reprise de subventions d'investissement pour un montant de 35 014,03 €.

Les dépenses liées aux opérations d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements réalisées en 2022 s'élève à un montant de 176 279,25 € contre 160 822,77 € en 2021.

1 103 mandats pour régler les factures et 445 titres de recettes ont été émis.

Répartition des recettes sur les trois dernières années

	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
CR Auvergne-Rhône-Alpes	1 220 282,03	1 197 721,47	1 332 380,49
CD 63	431 758,50	492 142,00	433 303,50
CD 43	60 274,67	68 278,00	59 321,00
CD 42	20 691,45	20 691,45	20 691,45
État	100 000,00	100 000,00	100 000,00
DREAL	78 139,72	45 260,76	165 516,38
Europe	235 097,16	271 959,75	440 541,51
Communes et EPCI	351 351,00	361 345,50	359 733,05
Agence de l'Eau Loire Bretagne	98 561,00	81 965,34	51 820,30
Autres participations	703 632,33	730 498,49	887 058,21
FCTVA	13 254,38	24 085,30	51 905,42
Régularisation comptable	164 916,11	191 942,47	211 293,28
TOTAL	3 477 959,15	3 584 890,53	4 113 564,59

Le Billomois - Campagne photographique sur l'attarctivité du Livradois-Forez 2022 © Joël DAMASE



Bilan 2022 du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Édition : Parc naturel régional Livradois-Forez - Directeur de publication : Stéphane RODIER
Dépôt légal : 2^e trimestre 2023 - ISSN en ligne 2647-8269 - Rédaction : Sylvie Jolivet
Conception graphique Crescend'O - Mise en page : Parc Livradois-Forez

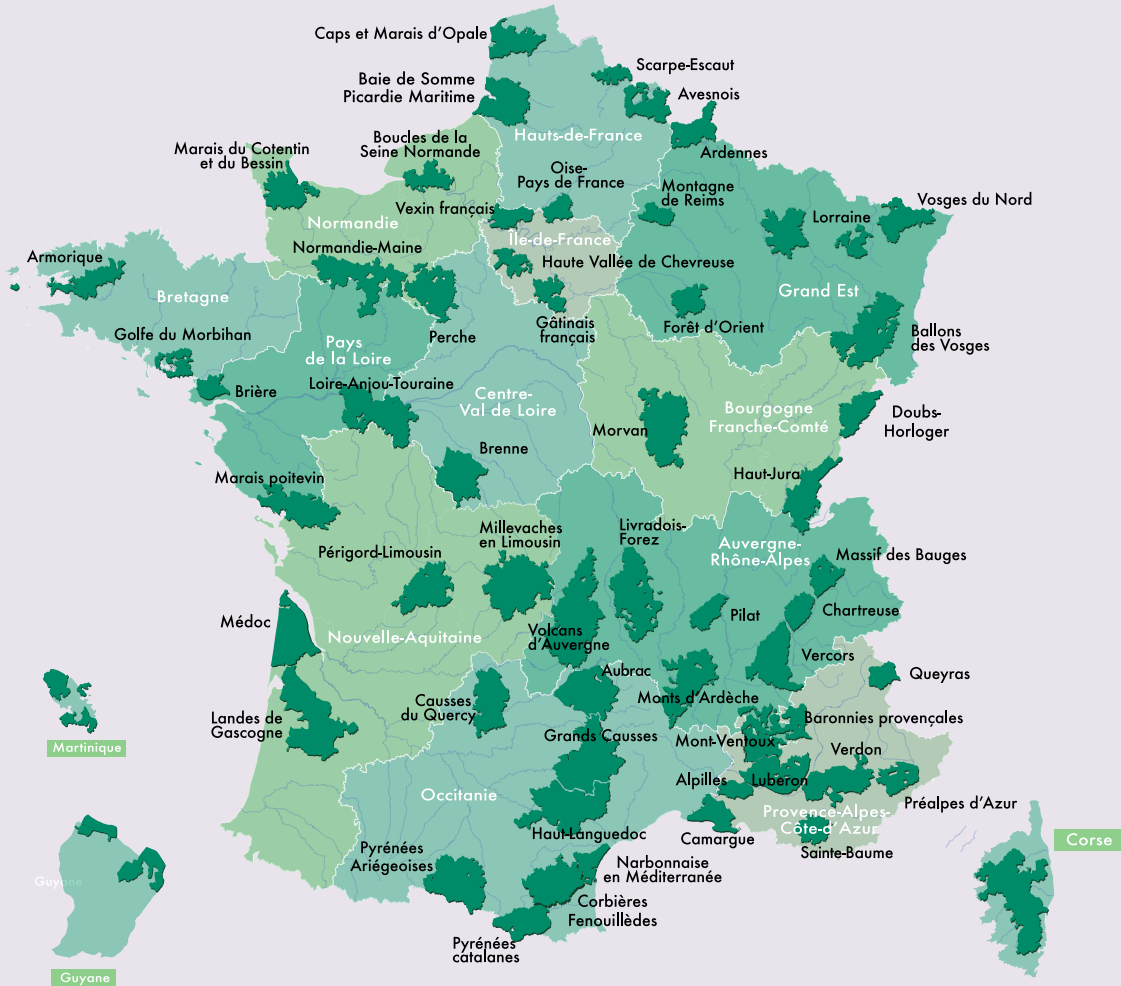
Le réseau des Parcs

Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France

www.parcs-naturels-régionaux.fr

Les 58 Parcs naturels régionaux rassemblent près de 4 800 communes. Sur 15 régions, ils concernent plus de 4,5 millions d'habitants et représentent 17% du territoire.



Parc
naturel
régional
Livradois-Forez

Parc naturel régional Livradois-Foréz
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
Tél. 04 73 95 57 57
Courriel info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org



Loire
LE DÉPARTEMENT

